

- Un éditorial de Vincent Prince: la CSN se montre trop intransigente dans le conflit des postes (page 4)
- L'Union nationale promet aux Montréalais une usine d'épuration de \$150 millions (page 3)
- Avec la Communauté urbaine, Lucien Saulnier touchera désormais \$40,000 par année (page 3)

la météo

Clair avec périodes nuageuses. Froid. Vents légers. 20 et 30.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office ferial

VOL. LXI - NO 73

Montréal, lundi 30 mars 1970

10 CENTS

Moins de 48 heures avant l'échéance

Ultime effort des négociateurs pour éviter un "beau fouillis" aux postes

Malgré la menace d'un "beau fouillis" qui lui pend au-dessus de la tête, le gouvernement fédéral est résolu, avec ou sans la participation des employés de G. Lapalme, de prendre la relève dès mercredi de la compagnie privée dont le contrat pour le transport postal à Montréal expire demain soir à minuit en même temps que la convention collective de ses 457 camionneurs.

Le président du Conseil du trésor, M. C.M. Drury, a affirmé sans amba-

ges, samedi, que si les employés de Lapalme, affiliés à la CSN, rejettent les conditions du gouvernement en ce qui concerne leur statut dans la fonction publique fédérale, d'autres camionneurs seraient engagés pour faire leur travail mercredi.

Le dernier des porte-parole du gouvernement dans le conflit du transport postal a fait cette déclaration au terme d'une longue et infructueuse séance de négociations avec les représentants des camionneurs qui ont de nouveau qualifié la position du gouvernement de rigide et d'inacceptable.

On sait que, vendredi, les représentants syndicaux ont demandé un délai de trois mois au gouvernement afin de tenter de trouver une solution "plus acceptable". Le directeur de la Fédération des services publics, M. Guy Beaudoin, a déclaré qu'il était probable que les camionneurs ne seraient pas au travail mercredi et que le service postal serait dans un "beau fouillis".

Moins de 48 heures avant la date limite, une nouvelle séance de négociations est prévue pour cet après-midi, à 14 heures. Elle a été convoquée, hier, par M. Drury. Quand les parties se sont quittées, samedi, elles avaient prévu de se rencontrer ce matin pour discuter d'un aspect tout à fait technique du conflit; M. Drury ne devait pas assister à la rencontre.

La nouvelle solution du gouvernement au conflit qui dure depuis le 3 février et qui a causé maints délais dans la distribution du courrier s'inspire largement des recommandations du médiateur fédéral, M. Carl Goldenberg.

Le gouvernement accepte de prendre la responsabilité du transport du courrier dans la région métropolitaine et d'intégrer individuellement à la fonction publique, selon leur ancienneté, 285 des 457 camionneurs, qui deviendraient membres du Conseil des unions des postes, l'unité nationale de négociation des 25.000 employés des postes.

Le syndicat, de son côté, demande au gouvernement que l'intégration des camionneurs se fasse en bloc et que ceux-ci continuent de profiter des salaires et des conditions de travail prévus par leur présente convention collective en attendant la décision de la Commission des relations de travail dans la fonction publique quant à leur future allégeance.

Le conflit entre le gouvernement et les camionneurs se double d'une rivalité intersyndicale. Le Conseil des unions des postes tenant à ce que les futurs fonctionnaires adhèrent à l'unité nationale de négociation, qui compte 25.000 membres.

Samedi, les coprésidents du Conseil, MM. Roger Décarie (facteurs) et William Houle (postiers) ont rencontré M. Drury à la demande de ce dernier et pendant qu'à l'extérieur, les représentants de la CSN maugraient leur mécontentement.

Voir page 2: Les postes

Les contrôleurs américains poursuivent leur grève perlée

WASHINGTON (D'après AP et l'AFP) — Des milliers de voyageurs de retour de leurs vacances de Pâques ont attendu pendant de longues heures l'avion qui devait les ramener à la maison ou tout simplement utilisé un autre moyen de transport, hier soir, alors que se poursuivait la grève perlée des contrôleurs du trafic aérien aux États-Unis.

L'arrêt partiel de travail, qui a commencé mercredi, se poursuivait en dépit des déclarations gouvernementales contre cette grève considérée comme illégale. Le président Nixon a lui-même fait l'éloge des contrôleurs qui n'ont pas quitté le travail.

Comme la grève perlée ne suffisait pas à perturber le trafic aérien depuis cinq jours, le mauvais temps (vent, chutes de neige et de grêle) est venu ajouter aux problèmes qui se posent aux sociétés aériennes et à l'Administration de l'aéronautique civile américaine.

Hier matin, Eastern Airlines, dont les appareils font la navette entre New York, Washington et Boston, a dû, invoquant les mauvais temps, annuler tous ses vols. La compagnie devait reprendre ses vols à 15 heures mais elle a ensuite annoncé qu'elle ne pourrait le faire avant 23 heures.

A la demande de l'Administration de l'aéronautique, 50 p.c. des vols entre Chicago et New York ont été annulés, pour une période indéfinie.

Les contrôleurs sont des employés du gouvernement et n'ont pas, de ce fait, le droit de grève. Ils sont représentés par l'Association professionnelle des contrôleurs aériens dont le sigle se lit en anglais PATCO.

La PATCO proteste contre les prétendus efforts du gouvernement pour briser le syndicat en confiant à certains contrôleurs des tâches qui diminueraient leur influence sur leurs confrères de travail.

Le syndicat prétend également que

Voir page 2: Les Contrôleurs



● — Dans son message pascal, Paul VI a repris hier deux de ses thèmes favoris: la nécessité d'une transformation sociale du monde mais en évitant la violence et en ne dérogeant pas au respect que les grandes puissances doivent aux plus petites. Devant 250.000 personnes massées sur la place Saint-Pierre, le pape a proposé à l'humanité de retrouver la paix en retrouvant le message chrétien. Il a alors parlé de la paix politique en plaidant en faveur de la fin des guerres locales et de la poursuite des pourparlers qui visent à écarter ou à mettre fin à des conflits. Il a aussi parlé de paix sociale, invitant les ouvriers à lutter pour la justice sociale non pas "dans le bouleversement mais dans l'équilibre du bien commun". Aux jeunes, il a demandé de continuer leur contestation en faveur "d'ensembles humains plus authentiques". Pour donner plus de poids à son message de paix et de justice sociale, le pape a voulu célébrer sa première messe pascalle dans une humble paroisse de la banlieue romaine, San Giorgio in Aclia. La population de ce quartier est composée de réfugiés étrangers ou des provinces les plus déshéritées d'Italie. Plus tard, dans la journée, le pape a de nouveau célébré la messe en plein air, sur la place Saint-Pierre devant environ 200.000 fidèles. Ensuite, il a souhaité de "saintes et joyeuses fêtes de Pâques" au monde entier et en quatorze langues.

les élections du 29 avril

par Pierre-L. O'Neill

Gérin-Lajoie avait posé ses propres conditions

Le président de la commission fédérale des prix et revenus a précisé hier dans une déclaration publique, les raisons qui l'ont amené à refuser l'offre de M. Robert Bourassa, de se porter candidat libéral aux prochaines élections.

"Après mûre réflexion, dit l'ancien ministre de l'éducation, j'en viens à la conclusion que la situation n'est pas changée de façon telle qu'elle me justifie d'abandonner avant terme, la poursuite de mes responsabilités actuelles. J'ai donc décidé de décliner l'offre de candidature pour l'élection du 29 avril: tout en demeurant, par ailleurs, dans les mêmes dispositions qu'en juin dernier à l'égard d'une nouvelle participation à la vie politique".

Plus avant, dans le texte de la déclaration, M. Gérin-Lajoie rappelle les propos qu'il avait tenus au lendemain de sa nomination à Ottawa: "Après l'expiration de mon mandat de deux ans dans mes nouvelles fonctions, il n'était pas du tout exclu, dans des circonstances nouvelles, si mon action pouvait alors être utile, que je revienne dans l'arène politique".

Mais un autre son de cloche veut que ce soient les exigences trop gourmandes de M. Gérin-Lajoie, qui soient réellement responsables de la tournure des discussions avec M. Robert Bourassa. L'on croit savoir, en effet, que l'une des conditions posées par M. Gérin-Lajoie avait trait à la place qu'il occuperait dans l'éventuel cabinet Bourassa à savoir: être le bras droit du premier ministre.

Le CRTC proposerait une formule de compromis

Une source digne de foi nous faisait savoir hier, que le conseil

de la radio-télévision canadienne proposerait aujourd'hui à la direction de Radio-Canada, une formule de compromis capable de satisfaire les cinq partis politiques, relativement à la répartition des périodes gratuites à la radio et à la télévision d'Etat.

Cette nouvelle proposition se situerait à mi-chemin, entre la formule "de répartition égale" préconisée par le Parti québécois et l'ancienne formule défendue par le Parti libéral et selon laquelle, le parti au pouvoir ne laisser qu'un tiers aux autres partis. La télévision de langue française a réparti en 18 tranches, les heures d'écoute réservées à la campagne électorale, tandis que la radio de langue française a réservé 36 périodes. Le réseau anglais a également prévu un certain nombre de périodes gratuites.

Laporte accuse l'UN de volte-face en éducation

Selon M. Pierre Laporte, l'une des accusations les plus graves que l'on peut porter contre l'Union nationale, c'est d'avoir utilisé en 1966, les arguments les plus démagogiques pour condamner la politique libérale en matière d'éducation, pour continuer ensuite exactement les mêmes politiques après avoir pris le pouvoir.

Le leader parlementaire du parti a précisé que c'est dans la région des Cantons de l'Est que les attaques de l'UN contre le Parti libéral et le ministère de l'éducation ont été les plus démagogiques et les plus rentables. "Tous les candidats

Voir page 2: Les élections

Démenti à Québec-Press

R.-Canada affirme ne pas boycotter le PQ

"Jamais, depuis le début de la campagne électorale ou durant les semaines qui ont précédé, le Service des nouvelles de Radio-Canada n'a, de propos délibéré ni d'aucune autre façon, adopté de politique de boycottage quelconque à l'endroit d'un parti politique. Cependant, le Service des nouvelles n'entend pas plus devenir l'instrument de propagande de l'un ou l'autre des partis en cause".

C'est ce qu'a déclaré au Devoir hier le directeur des nouvelles TV de la Société, M. Raymond Grenier, en réponse aux accusations portées le matin même par l'hebdomadaire Québec-Press, dans un article intitulé "Radio-Canada boycotte le Parti québécois".

Invoué "un relevé du temps" accordé à chaque parti par le Téléjournal de 23 heures depuis le début de la campagne, l'article en question reproche notamment à Radio-Canada de "nettement dévaloriser, pour ne pas dire censurer" le P.Q. auquel son Téléjournal n'aurait accordé en deux semaines que 5,8 p. 100 du temps total consacré aux élections, de choyer par ailleurs le Ralliement des créditistes (avec 34,3 p. 100 du temps total) et de favoriser enfin les deux "grands" partis (27,1 p. 100 aux libéraux, 20,4 p. 100 à l'UN) tout en marquant une préférence pour les libéraux.

L'article de l'hebdomadaire offre pour comparaison, comme "mesure de contrôle", la répartition entre partis des articles "politiques" parus au cours des mêmes deux semaines dans trois journaux montréalais: Le Devoir, le Star et La Presse. Ces journaux, selon l'auteur de l'article, ont donné en moyenne 21 p. 100 de leurs articles au PQ, contre 9 au Ralliement des créditistes, et en ont accordé 28 p. 100 à chacun des "vieux" partis.

"Toute comparaison entre ce qui fournit le Téléjournal et ce que donnent les journaux, sur le plan de l'information est nécessairement boiteuse, affirme Raymond Grenier. Les journaux donnent une information beaucoup plus considérable en étendue et parfois beaucoup

plus diluée que celle que peuvent donner les bulletins de télévision.

"On trouve également dans les journaux des éditoriaux et des chroniques qui n'ont pas leur place dans un bulletin de télévision. De plus, il faut tenir compte du fait que depuis deux semaines, à cause de circonstances, l'information politique générale compte une forte proportion de nouvelles sur les mises en candidatures. Or il a été décidé, au Service des nouvelles de Radio-Canada, de laisser de côté tout ce qui concernait l'inscription des candidats de divers partis à l'exception de certaines vedettes prestigieuses dans des circonstances exceptionnelles."

C'est une mesure qu'exige le simple bon sens, ajoute M. Grenier. "S'il fallait parler de toutes les candidatures dans les 108 comtés, il faudrait faire des bulletins d'une heure tous les soirs". Par contre, le Téléjournal a traité de la candidature de Pierre Bourault dans Bourassa (un peu avant l'ouverture de la campagne cependant), et a couvert à chaque occasion, depuis deux semaines, les conférences de presse qu'a données le leader du Parti québécois, M. René Lévesque, notamment celle où il annonçait qu'il se portait candidat dans la circonscription de Laurier.

Pour ce qui est du congrès du Ralliement des créditistes auquel, déclare encore l'article de Québec-Press, Radio-Canada a donné "4 ou 5 heures d'émission spéciale", voici huit jours, alors que "le mémo droit d'antenne" avait été "nié au PQ, quelques mois plus tôt", le directeur des nouvelles TV tient à faire une mise au point formelle: "C'est, dit-il, la politique de Radio-Canada, admise et reconnue par tous les partis politiques, que de présenter en direct les assises des congrès de leadership. Ce fut le cas pour l'UN et pour le parti libéral, comme ce fut le cas pour le PQ lors de sa fondation. Ce fut également le cas pour le Ralliement, il y a une semaine. Quant

Voir page 2: Radio-Canada

au gré du temps

Les gars las

La science militaire vient de s'enrichir d'un nouveau moyen d'action: la manoeuvre par lassitude.

Cette stratégie est notamment employée dans la péninsule indochinoise: on y voit que désormais les affrontements ne visent plus à la victoire éclatante d'un des deux belligérants: ils sont remplacés par une sourde lutte d'usure destinée à faire pourrir le conflit jusqu'à ce que l'adversaire démoralisé renonce à combattre, abandonnant ses objectifs.

La guerre au Vietnam illustre également le postulat qui veut que deux armées qui se combattent finissent par se ressembler et qu'il devient très difficile d'identifier les adversaires.

Ainsi, les G. I. abandonnent petit à petit le coûteux matériel mis à leur disposition par le Pentagone et rampent dans la boue des rizières, combattant comme des guerriers.

Dans le même temps, les partisans communistes, commencent à utiliser des hélicoptères au-dessus de la piste Ho-Ché-Minh.

Mais en fait, dans chaque camp, ce sont les civils qui sont gagnés par la lassitude de ces obscurs combats.

Louis-Martin TARD

Le Québécois moyen ne veut pas d'un gouvernement minoritaire — Bourassa

M. Robert Bourassa s'est dit convaincu hier que le Québécois moyen réclame un gouvernement majoritaire. C'est pourquoi le chef du Parti libéral rejette l'hypothèse d'une équipe minoritaire, contrainte d'envisager des alliances avec d'autres formations pour constituer un gouvernement.

Participant à une conférence de presse télévisée (Canal 10, 16h. à 17h.), M. Bourassa a ajouté que "ce serait le pire moment pour se donner un gouvernement minoritaire". Il croit que les électeurs vont rejeter l'Union nationale "parce qu'elle est dépassée par les événements et inapte à gouverner", qu'ils ne feront pas grand cas du Crédit social "qui a donné sa mesure à la télévision dimanche dernier", et qu'ils ne choisiront pas le Parti québécois "qui, au mieux, représente l'inconnu ou l'aventure".

Il ne reste donc que l'équipe libérale "qui propose une équipe jeune, peut-être pas flamboyante, mais faite de gens qui savent relever leurs manches et compter". Les journalistes ayant à plusieurs reprises rappelé à M. Bourassa qu'il s'était engagé à former une "équipe prestigieuse", celui-ci a affirmé avec quelque impatience que son équipe "sera considérablement supérieure en qualité à celle des autres partis".

En réponse aux questions du représentant de la CSN, M. Paul Cliche, le chef du Parti libéral s'est dit opposé au caractère secret des négociations en cours entre le gouvernement et la profession médicale pour l'établissement des normes qui régiront l'assurance-maladie.

Ces discussions devraient se poursuivre de façon ouverte, a dit M. Bourassa qui songe également aux négociations entre l'Etat et les syndicats de fonctionnaires. Le gouvernement "doit ouvrir ses livres". Dans les conditions présentes, a-t-il dit, "pourquoi reprocherions-nous aux syndicats de ne pas pratiquer l'austérité quand ils constatent la prodigalité du gouvernement, certains ministres ayant jusqu'à sept secrétaires particuliers et des spécialistes qui ne font rien à \$20,000 par année".

Le chef du Parti libéral, à qui les journalistes, les représentants des Chambres de commerce et les syndicalistes ont demandé comment il pourrait réduire les dépenses, a de nouveau insisté sur la nécessité de recourir à des méthodes modernes d'analyses des coûts et des bénéfices. Il en veut pour exemple typique la hausse inconsidérée des coûts dans le domaine de l'assurance-hospitalisation où l'on note une différence de 30 pour cent avec des services comparables en Ontario.

Interrogé au sujet des \$200 millions réclamés par le Québec au titre de l'impôt de "progrès social", M. Bourassa a d'abord rappelé que le remboursement devrait être fait aux contribuables, mais il ajoute que le Québec, s'il avait pris l'initiative de se concerter avec les autres provinces ayant adhéré tardivement au programme, aurait pu demander au gouvernement central un mode de compensation calculée suivant le taux de chômage et le rendement des impôts dans les provinces moins riches.

Le chef du Parti libéral a réitéré que la dissolution subite du Parlement et le recours au peuple avant même que le gouvernement n'ait présenté son budget "constitue une fraude intellectuelle". L'Union nationale, a-t-il dit, sollicite un renouvellement de mandat sans même se donner la peine de présenter un bilan aux Québécois.

A M. Cliche, pour qui le chômage et les problèmes économiques sont plutôt imputables aux structures à deux niveaux propres au fédéralisme, de telle sorte, précise le représentant de la CSN, qu'on se renvoie toujours la balle d'un niveau à l'autre, M. Bourassa répond que le problème "n'est pas une question de structures, mais une question d'hommes politiques". Il rappelle que le fédéralisme, comme la souveraineté, sont des "moyens". Il est convaincu que le premier est supérieur au second et souligne que les problèmes du Québec resteraient entiers dans l'hypothèse de la proclamation de l'indépendance.

Voir page 2: Robert Bourassa

suites de la première page

LES CONTRÔLEURS

ses membres ont une trop lourde charge de travail, que leur salaire est insuffisant, qu'il y a un manque de personnel et que l'équipement est désuet.

Le secrétaire aux transports, M. John Volpe, a accusé les dirigeants de la PATCO de "fausse représentation" et d'émettre des renseignements trompeurs quant au nombre de contrôleurs qui sont au travail et à la capacité de l'Administration de l'aéronautique d'assurer la poursuite des opérations de vol.

"La grande majorité des travailleurs a rejeté l'appel à une grève massive et est demeurée loyale au gouvernement en dépit de pressions intenses et, dans certains cas, de menaces de sévices corporels contre eux-mêmes et les membres de leur famille", a dit M. Volpe.

Le secrétaire aux transports a dit que 89,4 p.c. des contrôleurs faisant partie des deux premières équipes de travail, hier, se sont rendus à leurs centres de contrôle respectifs. Au total, a-t-il ajouté, 1.485 travailleurs sur 10.150 étaient absents.

De son côté, la PATCO a prétendu que 3.800 de ses 7.500 membres étaient absents.

Entre-temps, l'Administration de l'aéronautique a envoyé des télégrammes avertissant les contrôleurs qu'ils seraient suspendus pendant 30 jours s'ils ne retournaient pas au travail, hier soir. Un porte-parole newyorkais de la PATCO a rétorqué que ses hommes ignoraient tout télégramme qui leur serait adressé.

En outre, la PATCO fait face à des poursuites judiciaires de la part des sociétés aériennes et du gouvernement.

Les sociétés ont révélé qu'elles intentent une poursuite en dommages aujourd'hui face à ce qu'elles considèrent comme une grève illégale entraînant la perte de millions de dollars.

De plus, l'avocat F. Lee Bailey, directeur exécutif de la PATCO, et deux autres membres de l'exécutif ont reçu l'ordre de comparaître en cour mercredi pour faire face à des accusations d'outrage au tribunal. Le gouvernement les accuse d'avoir exhorté les contrôleurs à cesser totalement le travail, malgré son ordre contraire.

RADIO-CANADA

au PQ, il n'a pas eu de congrès semblable depuis sa fondation.

Enfin à l'accusation d'avoir favorisé le ralliement des créditistes après son congrès en lui donnant 18,7 p. 100 de l'information politique, "il n'est pas un journaliste de métier, répond M. Grenier, qui ne comprendra que dans les circonstances l'information justifiait le traitement qui lui a été donné tant au nouvelles de Radio-Canada qu'à la une de tous les journaux".

A son tour, le directeur des nouvelles TV de Radio-Canada reproche au journaliste de Québec-Presses de ne pas utiliser de critères que quantitatifs. "La seule évaluation juste, soutient-il, devrait être qualitative. Un bon "30 secondes" extrait d'un discours peut avoir beaucoup plus d'impact qu'un "3 minutes" insignifiant extrait du discours d'un autre".

De façon générale, ajoute-t-il, Radio-Canada ne se lance vraiment dans la campagne électorale que cette semaine. Dès vendredi, 14 reporters du Service des nouvelles dépêchés dans tous les coins de la province commenceront de rendre compte du déroulement de la campagne. "Nous les avons exhortés à la plus totale impartialité", déclare Raymond Grenier. Nous leur refusons le droit de se livrer à des commentaires personnels mais nous les avons autorisés, pour la première fois, à faire ce qu'il est convenu d'appeler de l'analyse.

SÉISME EN TURQUIE

morts en 1968) à l'est, se prolonge vers la Grèce, la Yougoslavie (environ 1.000 morts à Skoplje en 1963) et l'Italie à l'ouest. Elle ne forme d'ailleurs qu'une des branches de cette zone de fractures beaucoup plus vaste, qui s'étend de l'Indonésie jusqu'au Maroc en passant par l'Algérie et aboutissant aux Açores. Cette ceinture est-ouest est l'une des plus actives du monde.

De mémoire d'homme, le plus terrifiant des tremblements de terre a eu lieu dans la province du Chensi, en 1356, où 850.000 personnes auraient péri.

La petite ville de Gediz offrait la nuit dernière un spectacle poignant. Les habitants qui ont survécu au séisme de la nuit précédente campent dans les rues,

essayant de se protéger par de pauvres tentes de fortune de la pluie qui ne cesse de tomber.

Les visages expriment l'épouvante, la résignation, le deuil. Bien peu de familles, en effet, ont été épargnées. Les êtres qui souffrent le plus sont ceux dont la famille comporte encore un ou plusieurs disparus.

La recherche de ces disparus s'éternise. Sans lumière, les sauveteurs osent à peine se servir de leurs pioches tant ils ont peur de blesser une personne encore sous les décombres.

On apprend qu'une secousse d'intensité moyenne s'est produite à Gediz au début de la nuit. Elle ne semble pas avoir causé de nouveaux dégâts importants. Mais de nouveaux dégâts sont-ils possibles dans la malheureuse sous-préfecture dont plus de 80 pour cent des maisons sont déjà rasées et dont les habitants ont fui loin de tout ce qui risque de tomber.

Il se confirme que ce sont les incendies provoqués par des courts-circuits dès les premières secousses qui sont à l'origine de la plupart des décès enregistrés dans la ville de Gediz. Tout un quartier dont les maisons étaient construites en bois s'est, en quelques instants, transformé en un brasier. La plupart des habitants dormaient et nombreux sont ceux qui n'ont pas eu le temps de fuir et d'échapper aux flammes.

Des informations fragmentaires semblent d'ailleurs indiquer que tous les foyers d'incendie ne sont pas encore éteints. Faute de courant électrique, les pompes ne fonctionnent plus et c'est un spectacle misérable qu'offrent les habitants encore valides qui, faisant la chaîne, se passent de main en main de dérisoires petites quantités d'eau. Presque toute cette eau provient maintenant de mares qu'alimente l'intermittente pluie.

Ces mêmes rapports fragmentaires en provenance de la zone sinistrée sont, cette nuit, unanimes pour laisser prévoir que les heures qui suivront le lever du jour augmenteront considérablement le tragique bilan déjà connu et personnel ne peut exclure qu'il ne s'élève demain à mille morts ou peut-être davantage.

ROBERT BOURASSA

M. Bourassa insiste sur le fait qu'il ne veut pas "faire de l'électoratisme". Si les libéraux sont portés au pouvoir, dit-il, il faudra d'abord "sortir le Québec du tunnel où il se trouve". Mais il ne s'engage pas à éliminer le chômage du jour au lendemain. Il promet seulement de tout mettre en oeuvre pour s'attaquer aux véritables problèmes qui en sont la cause.

Le programme électoral du Parti, en voie de rédaction, sera plus explicite, déclare M. Bourassa en conclusion.

LES POSTES

Le secrétaire général de la CSN, M. Raymond Parent, a accusé le Conseil et le gouvernement de "concupiscence", a qualifié la "manoeuvre" de M. Drury de "disgracieuse" et a émis l'avis que le gouvernement, dans un effort pour déplacer le problème, tentait de le poser en termes de conflit intersyndical.

Cependant, le président de la section montréalaise du syndicat des postiers, M. Marcel Perreault, a donné son appui aux employés de Palapme et s'est prononcé en faveur d'une unité de négociation distincte pour les camionneurs affiliés à la CSN jusqu'à demain soir.

Neuf morts dans un seul accident en Ontario

MANITOWANING, Ont. (PC) — Neuf personnes ont perdu la vie et sept ont été blessées, samedi soir, quand deux voitures se sont heurtées, créant l'un des pires accidents routiers dans l'histoire canadienne.

L'accident s'est produit vers 21.40 heures, quand une Pontiac 1964 et une Chevrolet 1967, transportant l'une sept personnes et l'autre neuf, se sont frappées de face au sommet d'une colline, à deux milles environ au sud de Manitowaning, sur l'Ile Manitoulin.

Selon la police, l'une des voitures se dirigeait sans doute vers une salle de danse à Tehkummah, à une vingtaine de milles de Manitowaning, et l'autre était de retour du même endroit. Presque toutes les victimes avaient moins de 20 ans.

Le véhicule 1964 était conduit par Robert Green, 27 ans, de Toronto, et l'autre par Boyne Van Zant, 20 ans, de Manitowaning.

Le seul accident qui ait fait plus de victimes au Canada avait eu lieu près d'Española, à une trentaine de milles de Manitowaning, le 17 juillet 1967, alors que 10 personnes avaient perdu la vie.



les élections du 29 avril

Suite de la première page

de l'Union nationale dans ces comités, a-t-il ajouté, ont versé des larmes de crocodile sur les pauvres élèves qui devaient faire de longs trajets en autobus, et sur la confessionnalité menacée par les méchants libéraux".

René Gagnon "bourassiste" dans Maisonneuve

Le politologue René Gagnon tentera sa chance de réaliser le rêve qu'il caresse depuis longtemps et posera sa candidature au congrès de présentation du Parti libéral dans le comté de Maisonneuve. M. Gagnon a déjà à son actif quelques années d'expérience politique: il fut, pendant deux ans, secrétaire général adjoint de la Fédération libérale du Québec, avant d'assumer les fonctions de directeur général de la campagne à la direction du parti, pour le candidat Pierre Laporte. Pour l'obtention de sa maîtrise en sciences politiques de l'Université Laval, il a présenté une thèse sur "le fédéralisme dans le rapport Tremblay". Il est en outre l'auteur d'un ouvrage sur la théorie de l'entreprise publique. M. Gagnon s'est vu confier par le chef Bourassa, la responsabilité d'élaborer le programme électoral du parti.

Le PQ pas sorti du bois dans le comté de Taillon

Le Parti québécois considérait jadis le comté de Taillon parmi les plus rentables de la carte électorale. Il fondait ses espoirs sur le pourcentage important du vote recueilli par les indépendantistes aux élections de 1966: Guy Leduc, libéral: 8.627; Paul-Emile Labrosse, Union nationale: 8.417; Jacques Ferron, RN: 4.097; Robert Tremblay, RN: 685.

Mais depuis, les choses se sont gâtées: les luttes internes qui débutaient, il y a maintenant deux ans, au sein de l'association du comté, se continuent aujourd'hui avec autant d'acuité. Pour réussir à se faire élire candidat officiel du par-

ti, M. Jacques-Yvon Lefebvre avait dû surmonter les pires difficultés: il a d'abord vu son équipe sortir victorieuse d'une élection à la présidence contre M. Pierre Bour-gault. Mais ses adversaires avaient invoqué des irrégularités pour obtenir l'annulation de l'élection. Quelques mois plus tard, il remportait la présidence du comté, haut la main, contre le Dr Jacques Ferron, mais une fois de plus il voyait sa victoire contestée. Puis tout dernièrement, il était élu candidat par une forte majorité contre le Dr Serge Mongeau, qui contesta à son tour, la victoire de M. Lefebvre et vient d'annoncer sa décision de poser sa candidature comme candidat péquiste indépendant. M. Mongeau tient aujourd'hui à 14 heures, une conférence de presse au 4465 boul. St-Laurent à Montréal.

Québec-dialogue

La deuxième émission de la série télévisée commanditée par l'Union nationale, "Québec-dialogue", mettra en relief les réalisations du parti au pouvoir depuis 1966. Au cours de l'émission, le premier ministre Bertrand présentera son équipe au travail et quelques-uns de ses ministres exposeront les politiques de leur ministère. Cette émission sera présentée le samedi de 17 heures 30 à 18 heures, au poste CFTM, pour la région de Montréal. Les téléphiles de la région de Québec pourront voir l'émission, dimanche, à 17 heures 30, sur les ondes du poste CFCM-TV. M. Pierre Laporte sera sûrement un téléspectateur attentif.

Qui dit vrai?

S'il faut en croire la dernière publication de l'organe officiel de l'Union nationale, le périodique "Temps Nouveau", le gouvernement Bertrand aurait non seulement réalisé l'ensemble de son programme électoral de 1966, mais réalisé deux fois plus dans tous les domaines. D'autre part, le leader parlemen-

taire du Parti libéral, M. Pierre Laporte, affirme au contraire, que l'Union nationale n'a réalisé qu'une infime proportion des promesses contenues dans son programme électoral de 1966. Qui dit vrai?

À l'intention des jeunes électeurs

Une semaine d'activités politiques à l'intention des jeunes électeurs débutera lundi à Québec. Cette initiative, décidée par un groupe d'étudiants, a pour but de favoriser le dialogue entre les jeunes qui veulent se prévaloir de leur droit de vote et tous les partis présents dans la campagne.

Les responsables de cette manifestation ont prévu une journée pour chacun des partis, soit: le lundi pour l'Union nationale; le mardi pour le Parti péquiste; le mercredi pour le Parti québécois; la journée du jeudi avait été réservée au Parti libéral, qui a refusé, selon les organisateurs, de déléguer un représentant, ne prenant pas la chose au sérieux.

Les nouveaux candidats

Parti libéral: M. Fernand Cornélius, 47 ans, gérant régional de la compagnie Bell du Canada, a été choisi candidat officiel dans le comté de St-Hyacinthe. M. Denis Bousquet, unioniste, a été élu député en 1966, par seulement 30 voix de majorité.

Union nationale: M. Normand Bourdeau, homme d'affaires de Ville LaSalle, a été élu candidat dans le comté de Marguerite-Bourgeoys. Mme Claire Kirkland-Casgrain a été élue députée en 1966, par une majorité de 9.944 voix.

Parti québécois: M. Lauréan Tardif, agronome, a été choisi candidat officiel dans le comté de Kamouraski. M. Yves Tardif, professeur au CEGEP de La Pocatière, qui avait été sollicité par le parti, nous prie de souligner qu'il n'a pas posé sa candidature mais qu'il manifestera son appui à la candidature de M. Tardif. Dans le comté de Laviolette, c'est M. Ralph Olson, professeur, qui a été choisi candidat; M. Yvon Duhaime, avocat, candidat dans St-Maurice; M. Raymond Dubé, principal de l'école polyvalente de Cabano, candidat dans Témiscouata.

Congrès de mise en candidature

Union nationale: Comté de Saguenay, 15 heures, école de Saint-Coeur de Marie, Hauteville; Comté de Laviolette, 20 heures, salle de la palestra, Saint-Tite; Comté de Gaspé, dans la localité de Percé; Comté de Saint-Sauveur, 20 heures, salle du patro Laval à Québec; Comté de Duplessis, 20 heures, à Sept-Îles; Comté de Beauharnois, 20 heures 30, 63a rue Champlain à Valleyfield, avec la participation de M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'éducation; Comté de Bourassa, 20 heures, au pavillon Levasseur, 5600 Henri-Bourassa à Montréal-Nord. Orateur: M. Jean-Paul Beaudry, ministre de l'industrie et du commerce; Comté de Verdun, 20 heures, salle de la légion canadienne, 4538 ave Verdun. Orateur: M. Robert Lussier, ministre des affaires municipales; Comté d'Abitibi-Est, 14 heures, centre culturel de Val d'Or. Orateur: M. Armand Russell, ministre des travaux publics; Comté de Témiscamingue, 20 heures 30, à Saint-Eugène de Guigues. Orateur: M. Armand Russell.

Parti libéral: Comté de Richelieu, école Mgr Desranleau, 71 rue de Hamsay à Sorel, orateur: M. Pierre Laporte; comté de Napierville-Laprairie, école St-Joseph, 320 rue St-Charles à Laprairie, orateur: M. Gérard Cadieux; comté de Dorion, orphelinat St-Arsène, 7345 rue Christophe-Colomb, orateur: Mme Claire Kirkland-Casgrain; comté de St-Maurice, centre culturel de Shwinigan, 2100 rue Des Saules, orateur: M. Jérôme Choquette, député d'Outremont. Toutes ces assemblées doivent débuter à 20 heures.

Parti québécois: Comté de Gaspé-Nord, 20 heures, à Rivière Madeleine, candidats: MM. Léopold Beaudoin et André Dumont; comté de Sherbrooke, 20 heures, école Saint-François, 825 rue Bowen, candidat: M. Jean Bégin, représentant des ventes à la Domtar; orateur: M. Jacques Parizeau; comté de Lafontaine, 20 heures, école St-Enfant-Jésus, 850 boul. St-Jean-Baptiste à Pointe-aux-Trembles, orateurs: MM. Camille Laurin et Pierre Marois; comté de Beauharnois, 20 heures, école Edgar Hébert, rue Thomas à Valleyfield, orateur: M. Bernard Landry.

La situation au Cambodge demeure fluide

Deux faits dominent la situation au Cambodge, après une semaine de nouveau régime. Aucune grande puissance n'y est intervenue directement. Rien d'irréversible n'a eu lieu sur place. Il ne s'agit probablement que d'un sur-sis. L'équilibre précaire de la neutralité cambodgienne, depuis longtemps compromis, est arrivé à son point de rupture. Mais, ni sur le plan du rapport des forces, ni sur le plan diplomatique, aucun des incidents jusqu'à présent signalés n'est à la dimension du conflit militaire et idéologique qui déchire

l'Asie du Sud-Est. Cette prolongation de la veille d'armes prouve déjà qu'aucun des camps en présence n'est sûr de ses chances s'il déclenche une nouvelle escalade, et c'est peut-être la dernière chance du Cambodge au bord du gouffre de la guerre. La présence de troupes du Nord-Vietnam et du Front national de libération sud-vietnamien au Cambodge — dénoncée en son temps par le prince Sihanouk lui-même — a été le prétexte qui a déclenché la crise. L'une des premières décisions du nouveau régime

cambodgien a été de demander leur départ en invitant les représentants de Hanoi et du gouvernement révolutionnaire provisoire à en discuter les modalités.

La seule réaction de Hanoi et du G.R.P. a été jusqu'à présent de rappeler leurs missions diplomatiques accréditées à Phnom-Penh. Encore s'agit-il d'une mesure "temporaire", comme l'a précisé à nouveau samedi l'agence de presse nord-vietnamienne en annonçant l'arrivée des diplomates à Hanoi. Les relations diplomatiques n'ont

pas été rompues. Cette prudence n'est pas imputable au rapport des forces, les 38.000 soldats de l'armée cambodgienne n'étant pas en mesure d'inquiéter les 40.000 à 60.000 soldats nord-vietnamiens et du Front, autrement armés et aguerris.

Une égale prudence est sensible du côté chinois. Tout en apportant son soutien au chef d'Etat destitué, qui est son hôte, Pékin n'a pas pris officiellement position dans l'affaire cambodgienne et son ambassade reste ouverte à Phnom Penh.

"Pop" n'est pas français

Le premier "Festival Pop" français vient de se tenir près de la capitale, à l'aéroport du Bourget. Une vingtaine de groupes y participaient dont les "Pink Floyd", les "Pretty Things", "Renaissance" et le "Ginger Baker Air Force" (nouveau groupe formé par Ginger Baker), sous le titre général de "Music Evolution 70". D'abord interdit, ce Festival a été, finalement, autorisé par les autorités françaises qui ont assorti leur accord d'une liste de précautions draconiennes... dont la suppression du mot "pop", interdiction de vendre des billets à l'entrée, interdiction de coucher sur place, etc...

Le succès, cependant, a été total.

+ DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

WALTON Orwell-Bishop (O.B.) — Après une longue maladie, à sa résidence, samedi le 28 mars 1970, à l'âge de 70 ans est décédé Orwell-Bishop Walton, mari bien-aimé de Simone Girouard, père de William et de feu Diana. Grand-père de Diana, Robert et Caroline. Le service aura lieu à la chapelle William Wray and Walton, 2075, rue University, mercredi le 1er avril, à 11 heures, et de là au Crématoire Mt-Royal.

LOUEZ VOTRE AUTOMOBILE

ou vous l'achèteriez en toute confiance... à l'enseigne du SERVICE INTÉGRAL

GOYETTE

Pontiac - Buick - Tempest
Acadian - Firebird

Chambly
Téléphone: 861-0181
658-8723

"Donnez-moi 5 semaines seule avec vous et vous parlerez anglais."



Si je vous le promets c'est que je l'ai déjà réussi avec des personnes qui n'avaient jamais parlé anglais auparavant et qui, dès la première leçon, se sont mises à le parler.

Des mots tout simples au début. Des mots usuels. Puis dès la deuxième leçon, des phrases complètes. Et ainsi de suite. Naturellement. Et au bout de 5 semaines de conversation vivante vous saurez parler anglais. Cependant, je ne vais pas vous demander de me croire sur parole. Je tiens à vous le prouver. Moi ou mes collègues. Appelez-nous. Et nous passerons quelque temps à vous enseigner l'anglais. Gratuitement.

Berlitz

Cours de langues vivantes

Montréal, 2055 rue Peel, Tél. 288-3111
Montréal, 50, Place Crémazie, Tél. 288-3111
St-Jean, 207, Richelieu, Tél. 346-6100

la valeur technique

La valeur des avantages exclusifs des Citroën se mesure à l'essai.

La garantie de 12 mois, millage illimité, se compare avantageusement à celle des plus grandes marques.

CITROËN c'est mieux

un essai sur route vous le prouvera

CITROËN

DSpecial prix suggéré. F.O.B. Montréal

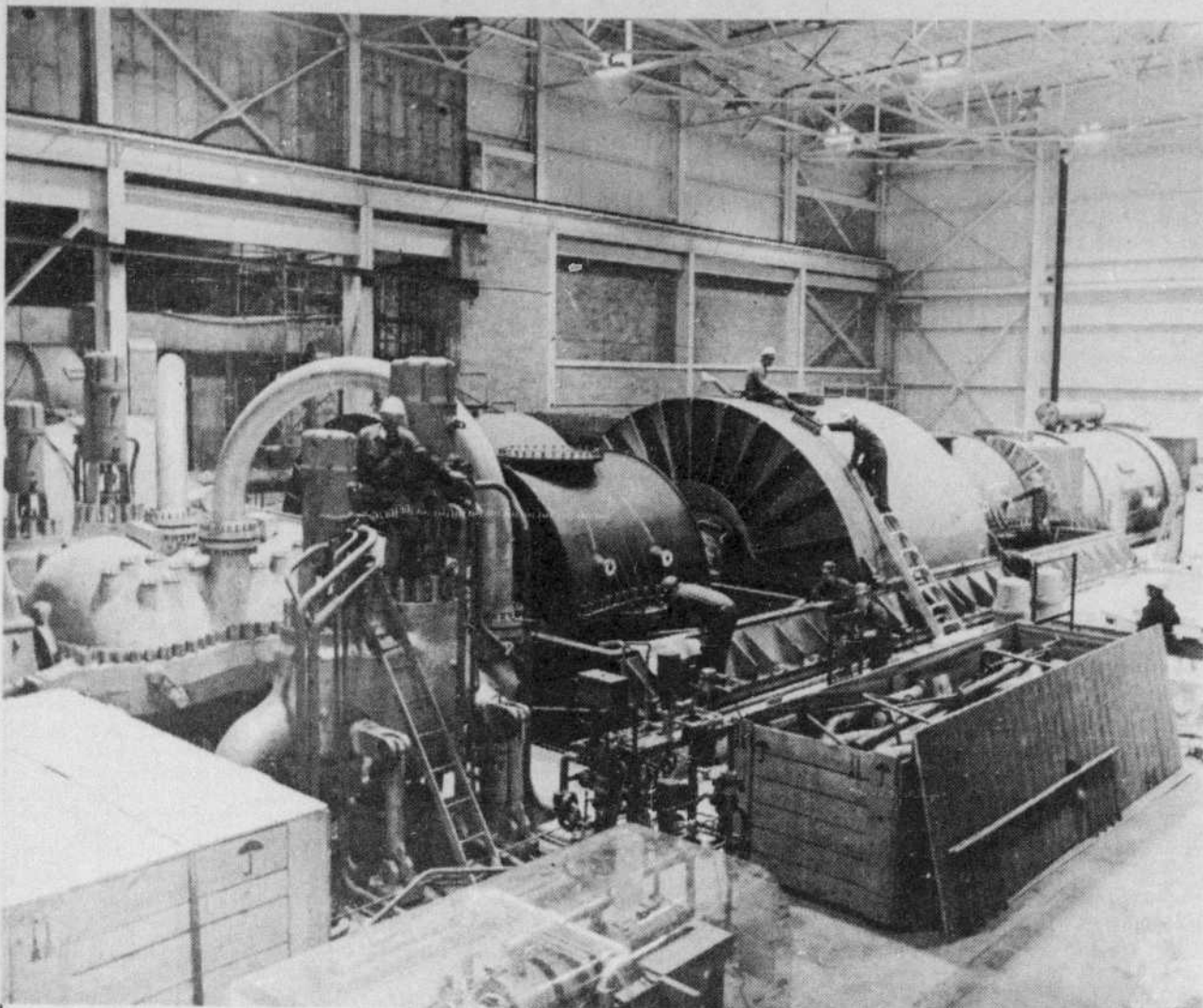
\$3,600.00

MONTRÉAL
CITROËN CANADA LIMITÉE,
4010 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal 215, P.Q. Tél.: 937-7411

MONTRÉAL
COMETT-AUTO INC.,
2619, Boul. Rosemont,
Montréal, P.Q. Tél.: 721-4975

POINTE-CLAIRE
TRICOLOR MOTORS LTD.,
100, rue Leacock,
Pointe-Claire, P.Q. Tél.: 695-5821

ST-HUBERT
GARAGE DANIEL FETTU,
4855 Boul. Laurier,
St-Hubert, P.Q. Tél.: 676-3068



Les travaux progressent à la centrale de Gentilly

Commencés en septembre 1966, les travaux menés par l'Hydro-Québec et l'Énergie atomique du Canada pour la construction de la centrale prototype de Gentilly vont bon train. Les éléments les plus importants de la centrale sont en place et l'on procède déjà à la mise en service de certains d'entre eux. Sur le chantier de Gentilly, il y a actuellement 742 personnes travaillant à l'achèvement de la construction, dont 650 de l'Hydro-Québec, 52 de l'Énergie atomique du Canada et 40 à l'emploi de sous-traitants. A ces 742 personnes 189 s'ajoutent dont la principale fonction est la mise en service des éléments de la centrale déjà achevés. Durant 1971, la centrale nucléaire de Gentilly, qui aura coûté \$110 millions, sera en exploitation et produira 250,000

kw d'énergie qui sera raccordée au réseau. La centrale de Gentilly, située à 21 milles de Trois-Rivières, sur la rive sud du St-Laurent, sera la première à utiliser l'eau bouillante naturelle au lieu de l'eau lourde sous pression pour évacuer la chaleur produite dans le réacteur. Si, comme on l'espère, le coût de production d'une unité d'électricité est ainsi réduit, d'autres centrales de ce type pourraient être construites. Ainsi, 50 p.c. de l'énergie électrique au Québec, en l'an 2000, pourrait être fournie par des sources nucléaires. La photo nous montre le bâtiment du turbo-alternateur où des techniciens travaillent à la finition de la turbine, située au centre, et de l'alternateur, qui se trouve au fond, à droite.

L'UN promet une usine d'épuration à Montréal

Le ministre des affaires municipales, M. Robert Lussier, vient de reprendre au compte de l'Union nationale, la promesse faite en 1967 par l'administration Drapeau-Saulnier de construire une usine d'épuration des eaux de la métropole. Mais évitant de trancher le débat qui oppose Montréal et la banlieue sur le choix du site, les autorités provinciales ont déferé toute la question à la Communauté urbaine.

Le cabinet du ministre, en effet, vient d'annoncer que la Régie des eaux a décreté qu'une usine d'épuration doit être construite soit dans le quartier de Rivière-des-Prairies (choix proposé par Montréal en 1967), soit sur l'île Sainte-Thérèse, au sud-est de l'île au large de Pointe-aux-Trembles (site favorisé par certaines villes de banlieue).

Cette ordonnance s'imbrique dans la politique mise de l'avant par l'Union nationale, "précise le communiqué du cabinet en donnant les "grandes lignes" d'action que le gouvernement de l'Union nationale met de l'avant pour arriver à l'assainissement des eaux québécoises".

Le communiqué du cabinet du ministre ajoute que la Régie a ordonné à la Communauté urbaine de Montréal de soumettre un rapport détaillé sur le choix du site de l'usine "en tenant compte que le déversement des eaux usées devra se faire dès la première étape de la construction dans les eaux du fleuve Saint-Laurent et non pas dans la rivière des Prairies".

Une première phase devrait être terminée en 1977, la deuxième en 1982. La Régie estime qu'il s'agit d'un projet de l'ordre de \$130 millions.

Rappelons qu'en septembre 1967, la

Suite à la page 6

Avec la Communauté

Saulnier touchera \$40,000 par année

M. Lucien Saulnier recevra un traitement de \$40,000 à titre d'administrateur municipal de la métropole, soit l'équivalent du traitement du premier ministre du Québec.

Tel est en effet le plafond qui a été posé à la rémunération des membres de la Communauté urbaine de Montréal qui touchent déjà des indemnités et des frais de déplacement de leur municipalité.

M. Saulnier reçoit déjà \$5,000 comme conseiller à Montréal (\$3,500 d'indemnité et \$1,500 de frais). De plus, comme président du comité exécutif, il touche \$23,000 (\$18,000 d'indemnité et \$5,000 de frais). Soit un traitement total de \$28,000 pour la ville. La Communauté urbaine lui versera donc la différence jusqu'à \$40,000, soit \$12,000.

M. Saulnier ayant droit à \$2,500 comme conseiller de la Communauté, son poste comme président de l'exécutif du nouveau gouvernement régional ne lui vaudra en définitive que \$9,500. Le chef de l'administration métropolitaine aura toutefois un traitement supérieur à celui du maire de Montréal.

M. Jean Drapeau, en effet, touche déjà \$28,500 comme maire de Montréal et membre du comité exécutif de la métropole, soit une indemnité de \$22,500 et \$6,000 pour ses frais de déplacement et autres dépenses comme maire et membre du comité exécutif. Comme membre du conseil de la Communauté, il touchera \$2,500, et comme membre du nouvel exécutif \$5,000. La décision du gouvernement relative aux traitements ne précise pas quelle rémunération M. Drapeau pourrait également recevoir comme président du conseil de la Communauté. Le traitement total de M. Drapeau sera donc d'au moins \$36,000.

Le juge Jacques Coderre, des sessions de la paix, qui préside le Conseil de sécurité publique de la Communauté de Montréal, aura un traitement de \$32,000. Il doit être complètement dégage pour ces fonctions. Les trois autres membres du conseil de sécurité, MM. Maurice Saint-Pierre, Marcel Saint-Aubin et William Boyle, respectivement directeurs de la Sûreté du Québec, de la police de Montréal et de la police de Mont-Royal, ajouteront \$5,000 à leur rémunération actuelle.

M. Gerry Snyder, vice-président du comité exécutif de Montréal, touchera \$30,500 soit \$5,000 comme conseiller à Montréal, \$18,000 comme vice-président de l'exécutif, \$2,500 comme conseiller à la Communauté, et \$5,000 comme membre du nouvel exécutif régional.

Suite à la page 6

Les enseignantes s'interrogent

Les maternelles de la CECM ne sont-elles que de la poudre aux yeux

par Gilles Provost

Les maternelles de la CECM sont-elles autre chose que de la poudre aux yeux? Telle est la question qui jaillit spontanément à la lecture des résultats d'une vaste consultation qui a rejoint plus de la moitié des "jardinières d'enfants" sur tout le territoire de la CECM. En novembre dernier, la CECM annonçait qu'elle avait maintenant 160 maternelles de plus que l'an dernier même si l'expansion prévue en juin n'était que

de 96. Vers la fin de l'été, à la suite d'un rapport de la direction des études, ce nombre était porté à 161. Pourtant, à l'ouverture des classes, on se rendit compte que cela ne suffisait pas et, le 18 septembre, les commissaires autorisèrent l'ouverture d'urgence de neuf autres maternelles dans des locaux de fortune.

C'est là une belle réalisation, d'autant plus que, dans quatre des cinq régions

administratives de la commission scolaire, il n'y a personne de chargé de la coordination des opérations. Les jardinières débutantes se retrouvent isolées chacune dans leur coin... En effet, quatre des cinq coordonatrices avaient donné leur démission pour des raisons diverses et notamment parce qu'elles ne pouvaient rien faire malgré l'ampleur des problèmes.

Or jamais on n'a affiché d'offre d'emploi pour les remplacer. On n'a même pas prévu de postes au budget pour cette fonction. Dans les régions administratives, plusieurs responsables n'ont jamais mis les pieds dans une maternelle, dit-on. Les jardinières d'enfants débutantes se retrouvent donc totalement isolées dans des écoles où personne n'a la moindre expérience.

Disséminées dans les écoles, les jardinières n'ont donc jamais pu faire entendre leur voix avec la force nécessaire, d'autant plus que les difficultés ont surgi surtout dans les nouvelles maternelles et qu'on y avait mis uniquement des débutantes qui ne savaient à qui s'adresser. Le principal lien est venu par le comité des maternelles de l'Alliance des professeurs de Montréal qui a cherché, bénévolement, à réunir toutes les jardinières pour qu'elles puissent se faire entendre.

Manque de matériel

La première critique qui a surgi presque unanimement dans toutes les régions a été l'absence de matériel adéquat. Il est difficile de concevoir une classe sans manuels mais il semble que la CECM s'adapte facilement à une maternelle sans matériel pédagogique: "Tant que les parents n'ont pas à s'occuper de leurs enfants..."

Plusieurs jardinières n'ont reçu que le mois dernier certains jeux dont elles avaient besoin en septembre mais qui ne leur sont maintenant d'aucune utilité. Or selon les normes du ministère de l'éducation, la CECM n'aurait pas droit aux subventions pour les maternelles qui n'étaient pas équipées le 31 septembre. Évidemment, les normes...

Au niveau des régions administratives, qu'a-t-on répondu aux jardinières qui, encore en janvier, n'avaient ni tables ni chaises? "Débrouillez-vous, communiquez avec les parents, peut-être pourront-ils vous fournir du matériel... Faites chanter et danser les enfants..."

Suite à la page 6

L'enseignement du français s'intensifie chez les protestants

Le Bureau métropolitain des écoles protestantes a annoncé son intention de généraliser l'expérience des cours complètement en français à l'intention des jeunes anglophones. Il semble donc que l'expérience tentée cette année avec des étudiants de septième année ait été un succès.

Dans l'ouest de la ville, ainsi que dans le nord-ouest, des écoles entières fonctionneront sur ce système. Par contre, à Lachine, Verdun ou dans le nord-est de la métropole, ce régime ne toucherait qu'une certaine proportion des étudiants.

Le BMEP a aussi annoncé son intention de multiplier les maternelles francophones selon la demande des parents et d'embaucher des "assistants" canadiens-français dont la tâche serait d'aider les enseignants réguliers.

Des pressions seront aussi effectuées auprès du ministère de l'éducation afin d'obtenir des subventions spéciales pour financer ces cours en français, pour permettre des échanges de professeurs avec des commissions scolaires et, enfin, pour qu'on établisse dans les centres importants des maisons de formation pour l'enseignement des langues secondes.

Le MTA accuse Marcel Masse d'avoir manqué à sa parole

La Montreal Teacher's Association a accusé le ministre responsable de la fonction publique, M. Marcel Masse, de manquer à sa parole et de ne pas permettre aux enseignants de profiter pleinement du fonds de pension des fonctionnaires. Pour être éligible un enseignant doit avoir 35 ans de services ininterrompus, chaque année représentant au moins 200 jours de travail.

Le ministre avait assuré les enseignants, le 3 septembre 1969, qu'ils ne seraient pas pénalisés s'ils travaillaient moins de 200 jours pour avoir exercé des droits reconnus par le code du travail du Québec.

Or, selon la MTA, cette promesse n'a pas été tenue et les enseignants perdront le bénéfice d'une année complète simplement à cause de deux grèves d'une journée, l'an dernier. Or ces grèves étaient légales et représentaient l'exercice d'un droit reconnu par le code du travail.

PARLEZ BIEN...
Cours pratique de prononciation, de diction et d'élocution.
Consultez-nous, nous vous permettrons de vous exprimer facilement, mieux et plus vite.
Lantraci Ltée,
Place Victoria,
Bureau 3615, Montréal
Tél.: 875-5113

PORT-ROYAL
1455 ouest, rue Sherbrooke
SUPERBE appartement de 5 pièces
MODÈLE "N"
Luxeux, climatisé, contient deux chambres à coucher, avec salles de bain individuelles, vivoir et salle à manger combinés 21' x 27' loggia avec vue panoramique, cuisine complètement équipée avec lessiveuse et sècheuse.
A partir de \$435.00
Appartements modèles ouverts aux visiteurs.
Sur semaine: de 10h à 17h
Sam. et Dim.: de 13h à 17h
COMPOSEZ 937-9511
REDBROOKE ESTATES LTD.

INDISPENSABLE À QUICONQUE EST MÊLÉ DE PRÈS OU DE LOIN À L'ORGANISATION D'UNE ÉLECTION

COMMENT ORGANISER UNE ÉLECTION

- Le premier livre publié au Québec sur les méthodes pratiques de l'organisation électorale
- Comment empêcher les fraudes et utiliser avec efficacité les travailleurs d'élections.
- Tous les renseignements: depuis les tactiques de l'énumération... jusqu'au nombre de crayons nécessaires à une salle de comité.
- Egalement disponible chez le même éditeur en anglais "How to organize an election"

En vente partout à \$1.50. Distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651 Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328

ÉDITIONS DU JOUR
Dirigés par Jacques Hébert
1651 ST-DENIS MONTRÉAL
V19 2Z28

AVANT DE RENOVER
faites installer les
GOUTTIÈRES Ho-Do*
en métaux émaillés
cuits. Aussi vérification
gratuite de votre
toiture.
ESTIMES GRATUITES
Montréal: 322-4160
Québec: 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

Renseignez-vous
immédiatement
pour votre cours
de conversation:
**Anglais - Allemand
Espagnol - Italien
866-9556**
Centre Linguistique d'Amérique
800 Place Victoria - Suite 3615
Une division de:
United Languages of North America Ltée.

Le Tadoussac
Tout à l'électricité
Edifice de prestige
de 20 étages
Chauffage électrique à câble
Radiant avec contrôle individuel
dans chaque pièce, chaque
mois de l'année.
Trois ascenseurs automatiques
à haute vitesse.
Plaque chauffée toute-vision
sur le toit.
Deux authentiques bains Sauna
Finlandais.
Emplacement idéal au cœur
même de la ville.
Éclairage et foyers payés.
3 étages de garage
1 1/2 à 5 1/2 ou plus grand
Heures de visite chaque jour de 9 a.m. à 9.30 p.m.
VISITEZ NOS APPARTEMENTS MODÈLES
INFORMATIONS SUR LES LIEUX
65 est, rue Sherbrooke
Téléphone: 482-2309, 482-2300

Le conflit des postes: la CSN se montre trop intransigeante sur certains points

Le cabinet fédéral a fait plusieurs concessions importantes dans le conflit qui l'oppose au syndicat des camionneurs de G. Lapalme Inc. Il a notamment reculé sur divers points où le ministre des Postes, M. Eric Kierans, s'était montré jusqu'ici inflexible.

Ainsi, donnant suite aux recommandations du rapport Goldenberg, le gouvernement d'Ottawa a décidé d'annuler les contrats des quatre entrepreneurs qui devaient assumer la levée du courrier et le transport des colis postaux dans la région de Montréal, à partir du 1er avril, et de prendre ce travail à sa charge.

M. Kierans avait toujours prétendu que ces contrats ne pouvaient être résiliés et que son ministère ne pouvait remplacer économiquement les entrepreneurs privés. Le rapport Goldenberg a fait bon marché de ces prétentions.

Tout d'abord, le médiateur spécial nommé par Ottawa a démontré que la loi des postes n'avait pas été respectée dans l'octroi de ces contrats. Les entrepreneurs devaient, avant la signature du contrat, présenter un cautionnement d'exécution. Or, cette formalité n'a jamais été remplie. De plus, le gouvernement n'avait point spécifié dans ses appels d'offres que les nouveaux entrepreneurs devaient embaucher les employés de G. Lapalme Inc. Le gouvernement n'était pas tenu strictement de le faire mais il est certain qu'en agissant comme il l'a fait, il a manqué à l'une de ses obligations morales. Enfin, les entreprises qui ont obtenu les contrats en question ne présentaient point de garanties valables établissant qu'elles pouvaient s'acquitter des obligations ainsi assumées.

M. Goldenberg n'a pas établi, évidemment, qu'il serait plus économique que le service soit assuré par le ministère des Postes plutôt que par l'entreprise privée. Il n'avait pas le faire. Mais le gouvernement a convenu que, dans le climat qui prévalait à Montréal, on ne pouvait plus maintenir une formule qui avait créé chez les camionneurs un fort sentiment d'insécurité, sentiment d'insécurité qui explique en grande partie la violence dont on est témoin depuis quelques années.

En devenant membres de la fonction publique, ces camionneurs de G. Lapalme Inc.

obtiendront donc la sécurité qu'ils recherchent depuis toujours.

Le gouvernement a aussi accepté de respecter les droits d'ancienneté des employés de Lapalme. La priorité dans le réembauchage sera donnée à ceux qui ont le plus d'années de service.

Tous, évidemment, ne pourront être repris. Mais cela est fort compréhensible. G. Lapalme Inc. avait augmenté ses effectifs de quelque 110 employés environ en ces derniers mois. Il l'avait fait apparemment surtout sous la pression du syndicat et parce qu'il ne lui en coûtait pas plus cher, son contrat étant, en quelque sorte, du type "cost plus". C'était une situation à corriger.

Quand Lapalme avait hérité du contrat de Rod Service, au début de 1969, il avait gardé à son service les 340 employés de son prédécesseur. Le gouvernement voudrait maintenant réduire ce nombre à 285. Il pourrait peut-être faire un effort additionnel. Le chiffre de 285 n'a rien de magique. Même si nous reconnaissons qu'il a pris une bonne décision en acceptant de respecter l'ancienneté, il pourrait, disons, convenir de reprendre ceux qui ont au moins deux ans de service.

Ottawa pourrait aussi pousser cette reconnaissance de l'ancienneté un peu plus loin. Dans son offre, l'ancienneté ne s'applique qu'à l'embauchage. Il devrait au moins prévoir que ces employés de Lapalme, une fois passés à la fonction publique, seront considérés dès le départ comme permanents. En d'autres termes, il devrait les exempter de l'année de probation.

Maintenant, le syndicat des employés de Lapalme (CSN) voudrait bien davantage. Il voudrait, par exemple, que le contrat qui le régit présentement continue de valoir pour quelques mois et que le cabinet reconnaisse l'unité de négociation qu'il constitue tant que la Commission des relations du travail dans la fonction publique n'aura pas pris de décision à ce sujet.

Là, nous prétendons que le syndicat se montre trop exigeant. La fonction publique ne peut être tenue de respecter une convention qu'elle n'a pas elle-même signée. Elle

créerait, en ce faisant, un précédent dangereux. Il faudrait, au moins, si elle acceptait de payer ces nouveaux camionneurs plus cher que ceux qu'elle emploie déjà elle-même, qu'elle puisse leur refuser certains avantages qu'elle consent aux membres de la fonction publique en contre-partie de salaires moins élevés.

Mais là où les exigences de la CSN nous paraissent vraiment excessives, c'est quand elle demande au gouvernement de reconnaître provisoirement son unité de négociation en attendant une décision de la Commission des relations de travail. Le gouvernement qui agit ici comme employeur n'a pas à préférer un syndicat à un autre.

La CSN devrait accepter le transfert de ses syndicats à la fonction publique sans poser de telles conditions. Ce n'est qu'une fois ce transfert effectué qu'elle devrait s'empresser de présenter une requête à la Commission des relations du travail pour faire reconnaître son syndicat comme agent négociateur à la place de l'union des postiers.

Nous sommes convaincu que le gouvernement ne ferait pas d'opposition à cette requête. Il pourrait même inviter, au besoin, la Commission à donner la priorité à cette affaire pour que l'audition en soit faite dans les plus brefs délais possibles.

La CSN a déjà dit qu'elle était prête à accepter la décision de la Commission, quelle qu'elle soit. Si telle est vraiment son attitude, nous ne voyons pas pourquoi elle tiendrait tellement à maintenir le statu quo en attendant. Quand la Commission aura à décider si elle doit accepter ou non une fragmentation de l'unité de négociation, elle ne sera sûrement pas influencée par la situation qui pourra prévaloir au moment de rendre son jugement.

Il ne faudrait tout de même pas que, pour une question de stratégie, la CSN fasse échouer ses présents pourparlers avec le cabinet fédéral. Les camionneurs qu'elle veut défendre n'auront plus d'emploi demain soir si aucun accord n'est intervenu d'ici là. C'est un risque qu'on ne doit pas courir à la légère.

Vincent PRINCE

Le cadeau de Pâques d'Ottawa aux cultivateurs

La politique laitière: une faillite totale

Texte intégral d'une déclaration de l'UCC

• Dans une vigoureuse déclaration rendue publique jeudi, les dirigeants de l'Union catholique des cultivateurs ont dénoncé la politique laitière que vient de définir Ottawa pour l'année 1970-71. Même si la déclaration a été abondamment élogieuse dans Le Devoir de samedi, on sera sans doute intéressé à en lire le texte intégral, vu l'importance des questions qu'elle touche.

Le gouvernement fédéral vient de livrer au public le contenu de sa politique laitière. Pour les producteurs du Québec qui ont fait les efforts maximums afin d'éviter le pire, elle se solde par une faillite totale.

Il faut signaler que l'engagement des producteurs pour la mise au point de la politique laitière 1970-1971 a été l'objet de réunions, de travail en comité, de démarches de toutes sortes, comme jamais auparavant. En 1969-1970, les producteurs de tout le pays, en plus de préciser avec objectivité ce qu'aurait dû être les niveaux de prix, le travail de recherche, la promotion de la consommation et de la vente et autres mesures, ont pu s'entendre sur les dispositions relatives à la mise en place d'un contingentement de mise en marché du lait au Canada.

Ces dernières mesures étaient nécessaires parce que la C.C.L. avait échoué dans sa tentative de contenir la production par le jeu du niveau de subsides, à cause des juridictions fédérales — provinciales. Il fallait donc s'entendre, à partir des producteurs, sur les moyens requis pour obtenir une limitation et si nécessaire une diminution de la production et du même coup améliorer le revenu net au cent livres de lait.

Ce défi majeur, les producteurs laitiers canadiens l'ont relevé laborieusement et volontairement et par la suite ils en ont informé le gouvernement. Compte tenu de ce succès et de l'engagement des producteurs, le gouvernement fédéral était selon nous justifié d'endosser l'engagement des producteurs et en particulier, de les assister auprès des gouvernements provinciaux afin d'obtenir de ces derniers les décisions nécessaires. Or, il a fait exactement le contraire. Restant paresseusement assis sur sa chaise, se protégeant lui-même, il a laissé les producteurs dans le marasme. Ce geste correspond pour le moins, selon nous, à de l'indécence administrative et politique.

Un affront pour ceux qui ont cherché des solutions

Cette attitude du gouvernement fédéral signifie pour l'industrie laitière du Québec, les effets les plus néfastes et les plus tragiques; cependant, avant d'analyser les conséquences économiques, résumons rapidement les différents échecs enregistrés par les personnes qui ont été mûses à cette discussion.

1) En premier lieu, l'annonce du contenu de la politique laitière devant le parlement canadien fait mentir le Ministre de l'Expansion et du développement régional, M. Jean Marchand qui, devant la délégation des cultivateurs du Québec avait reconnu le bien-fondé de leur proposition et s'était engagé à la défendre au cabinet des ministres; ou bien elle dément son échec à ce même niveau au cas où il serait ef-

fectivement intervenu, ce qui revient au même pour les producteurs, dans un cas comme dans l'autre.

2) En second lieu et dans le même ordre d'idées, le contenu de la politique démontre l'échec total des députés québécois dans leurs démarches auprès du Caucus et en Chambre, en vue de faire reconnaître l'urgence nécessaire de la mise en place des différents moyens proposés par eux-mêmes et les producteurs. Certains de ces députés, notamment ceux de l'opposition et au moins deux du gouvernement, avaient soutenu une argumentation étayée pour la défense des producteurs.

Troisièmement, échec aussi celui du Comité parlementaire permanent de l'agriculture qui en terme de longues et coûteuses réunions, spécifiait que le niveau de \$125.000.000 était justifié et proposait qu'il soit en conséquence maintenu.

Quatrièmement, échec et injure pour les agriculteurs, qui de bonne foi ont fait des propositions fermes, après avoir voyagé de Halifax à Vancouver pour s'entendre sur une proposition canadienne finalement présentée à qui de droit par la fédération des producteurs de lait du Canada. Cette proposition a d'ailleurs été laissée habilement en retrait par le gouvernement pour un examen ultérieur.

Voilà la triste performance de ceux qui prétendent toujours défendre la classe agricole!

Voyons maintenant les conséquences. Les producteurs de lait industriel de la province de Québec vont payer. Ils vont subir le préjudice causé par l'incapacité de la Commission Canadienne du Lait de contenir et limiter, dans le passé, la production.

Une très mauvaise décision pour les producteurs du Québec

Quelque 800.000.000 de litres de lait, soit près de 20% de la production du lait industriel du Québec, seront pénalisés à raison de \$1,25 le cent livres. Cela correspond à un volume suffisant pour faire fonctionner huit usines modernes, usines dans lesquelles ont été investis une forte proportion des 0,25 cents du cent livres de lait que le gouvernement provincial ne verse plus à titre de subvention depuis 3 ans. Cela correspond aussi approximativement à deux fois la production du Bas St-Laurent ou

à un peu moins que le volume de production que peut absorber le marché de Montréal (965.000.000 lbs). Tel est l'ordre de grandeur de la partie de la production frappée par la mesure.

Le Québec, c'est un fait, produit 75% du lait hors quota au Canada. Est-ce sa faute? A cette question les producteurs du Québec répondent dans la négative, approuvés en cela par leurs collègues canadiens qui ont accepté de partager les frais de l'exportation sur la base et à la limite de la production de lait industriel pour 1969-1970, pourvu que celle-ci soit effectivement soumise à l'avenir au contingentement.

Il faut ajouter que la prétendue surproduction canadienne, doit être soumise à l'examen suivant. La surproduction, selon la définition de la C.C.L., correspond à tout le lait produit entre le seuil qui est constitué par le niveau du quota d'admissibilité et le plafond qui lui, correspond au volume global de lait industriel transformé au Canada. Or, il faut tout de suite préciser que le seuil tel que défini est un critère faux puisqu'il diminue d'année en année et ne correspond plus à rien si ce n'est au montant d'argent que la commission peut dépenser. Le plafond pour sa part est variable et tend selon certains à diminuer. Or, si l'on a un chiffre de référence défendable pour fin de calcul et d'établissement de la surproduction, c'est bien celui qui correspond à la consommation canadienne de matières grasses plus le marché normal d'exportation. Malheureusement ce critère n'est pas retenu. Bien qu'il soit de 30% supérieur au précédent, s'il était appliqué, il aurait pour effet de ne pénaliser que 5% de la production du Québec.

Le résultat se traduit donc par un jeu de massacre qui s'abat impitoyablement sur la tête du Québec, province laitière par excellence.

Pour diminuer l'impact, le Québec devra nourrir plus de veaux, ou pratiquer la course aux quotas. Il devra donc baisser brutalement sa production ou consentir à produire 20% de son lait à \$2,35 les cent livres, sinon faire disparaître des troupeaux.

Voilà le cadeau de Pâques du gouvernement fédéral. Il éclate telle une bombe au moment où les producteurs canadiens donnent l'exemple de l'unité nationale. Le gouvernement, au lieu de les cautionner, leur casse les reins et le Québec mange une claque. Les circonstances étant telles pour le Québec, nous devons demander au gouvernement fédéral de ne pas considérer sa décision comme finale, de garder le dossier du lait ouvert et de voir à réaliser en collaboration avec les concernés, dans les plus brefs délais, la proposition de la fédération canadienne des producteurs de lait. Cette dernière, de toute façon, fournit la garantie des montants nécessaires pour les frais d'exportation.

Espagne

Madrid franchit un pas décisif vers l'intégration européenne

par EDOUARD de BLAYE, correspondance particulière au Devoir

MADRID — Prévue initialement pour le 11 mars, la mise au point du traité commercial préférentiel entre l'Espagne et le Marché Commun n'aura finalement eu lieu que le lendemain tard dans la soirée, à la suite des difficultés rencontrées par les experts des deux délégations dans la rédaction du protocole d'accord. "Après plus de sept ans d'attente dans l'anti-chambre des Six, ces vingt-quatre heures de retard sur l'horaire prévu n'étaient pas faites pour nous effrayer." Cette réflexion déabusée exprimée par l'un des négociateurs espagnols à Bruxelles traduit bien en réalité le véritable "ouf" de soulagement qu'ont poussé les milieux officiels madrillènes à l'annonce de cet accord qui constitue, à n'en pas douter, l'un des événements diplomatiques les plus importants pour l'Espagne depuis la signature en 1953 des accords militaires hispano-américains. Certains ne s'y sont pas trompés tel le quotidien madrillène "Nuevo Diario" qui titrait la semaine dernière en première page sur cinq colonnes: "Enfin il y a accord".

C'est qu'en effet après plus d'un

quart de siècle d'un semi-isolement diplomatique et en dépit de toutes les barrières idéologiques, l'Espagne fait désormais politiquement partie de l'Europe. Certes le régime de Madrid ne dispose actuellement que d'un modeste tabouret aux côtés des six fauteuils cossus de ses partenaires de la Petite Europe, mais, suivant une évolution maintenant irréversible, l'Espagne sera obligatoirement un jour lointain — dix ou vingt ans peut-être — membre de plein droit de la Communauté Economique Européenne (C.E.C.). Le chemin à parcourir reste, on le voit, encore considérable.

Durant les six prochaines années, durée prévue de l'accord commercial préférentiel hispano-communautaire, les droits de douane espagnols frappant les produits du Marché Commun baisseront de 25% en moyenne. Cette réduction facilitera de toute évidence la pénétration économique des Six dans la péninsule ibérique. Or d'ores et déjà, l'Espagne effectue plus de la moitié de ses échanges commerciaux avec la CEE. Dans le même temps et en contre-partie, les six pays du Marché Commun abaisseront de 40% les

droits de douane grevant les marchandises espagnoles. Une réduction plus importante des barrières douanières respectives aurait mis en doute l'existence de nombreux secteurs de l'économie espagnole qui en dépit d'un taux de croissance considérable (hausse de 14% par an en moyenne de la production industrielle) marque, selon des estimations récentes du prix Nobel d'économie, le professeur Tinbergen, un retard de dix à douze ans sur ses partenaires européens les plus développés.

Au terme de ces six années de mise à l'épreuve l'accord commercial préférentiel hispano-communautaire ne sera pas amplifié automatiquement mais son passage à un stade de développement ultérieur devra faire l'objet d'une nouvelle négociation. Quant à la finalité profonde de cet accord, c'est-à-dire l'évolution vers une adhésion à part entière de l'Espagne au Marché Commun, elle est précisément à l'origine des divergences qui entraîneront un retard de vingt-quatre heures dans la rédaction définitive du texte du traité. Certains pays membres de la C.E.E., la France

et l'Allemagne par exemple, auraient souhaité qu'il soit fait mention dans le préambule de l'accord de la possibilité pour l'Espagne de devenir à terme un membre actif de la communauté. D'autres pays membres, la Hollande et la Belgique en particulier, s'y sont énergiquement opposés, estimant que l'évolution politique intérieure de l'Espagne était encore bien éloignée de l'idéal démocratique prôné par les Six. Résultat: le préambule de l'accord fait simplement état de "la détermination des deux parties de consolider et d'accroître leurs relations économiques". Pour limité qu'il soit ce nouveau lien entre le Marché Commun et l'Espagne marque néanmoins le triomphe des idées "européennes" défendues depuis quelques années par les "technocrates" espagnols membres de l'Opus Dei et la défaite de l'extrême droite volontiers isolationniste.

Avec la signature de l'accord préférentiel avec les Six, une page historique de l'évolution politique intérieure et extérieure de l'Espagne vient donc d'être définitivement tournée.

Proche-Orient

La reconnaissance de la nation kurde: un événement capital

par EDOUARD SAAB, correspondance particulière au Devoir

L'événement est capital: la reconnaissance de la nation kurde dans le cadre de la souveraineté de l'Etat irakien. D'autant plus déterminant qu'il déborde, par ses dimensions historiques, le contexte territorial d'un seul Etat arabe, pour concerner directement tous les pays inclus entre "le golfe Persique et l'océan Atlantique" suivant les limites de la patrie arabe telle que définie par les idéologues de l'unionisme.

Cet accord qui met un terme à un vieux conflit d'essence raciale

propos d'actualité

"Il faut déplorer l'état actuel des relations entre les deux Etats en territoire allemand parce qu'il a ramené les relations humaines dans les deux parties de l'Allemagne à un niveau qui est bien au-dessous de celui sur lequel des Etats étrangers l'un à l'autre et leurs citoyens entretiennent des relations mutuelles. Détente au lieu de tension, sauvegarde de la paix au lieu d'une confrontation militaire, tels sont les objectifs de mon gouvernement. Nous ne pourrions plus invoquer dorénavant la responsabilité de l'histoire en général ou de Hitler en particulier. Cette responsabilité, nous la portons nous-mêmes."

(Willy Brandt, chancelier de la République fédérale allemande, dans un entretien avec le président de la R.D.A. le 19 mars).

n'est pas le fait d'un régime, d'une jungle ou d'un gouvernement, mais bien celui d'un parti qui convoite le pouvoir dans tout le monde arabe et qui y compte partout de fideles adeptes. Qu'il y ait aujourd'hui une faction qui règne à Damas et une autre à Bagdad, le Baas, en tant qu'entité idéologique, n'est pas moins UN. Les hommes passent, les idées-force restent, surtout quand la doctrine accepte la loi de l'évolution historique et s'y soumet en se dégageant, comme elle vient de le faire, des chaînes obsédantes du dogmatisme. Un parti monolithique qui prône l'unité organique de la nation arabe se conforme malgré tout à un impératif géo-ethnique et admet la coexistence de deux nations kurde et arabe dans un même Etat. Le même phénomène, avec des aspirations littéralement opposées, se produit actuellement en Allemagne: deux Etats, une seule nation.

C'est dire combien les notions classiques et rigides de l'idéologie ont pu changer, l'essentiel, la seule valeur permanente et immuable demeurant l'homme et sa dignité. Que le Kurde s'affirme en tant que tel, qu'il parle sa langue, qu'il se prévale de ses particularismes et qu'il se réclame de son entité historique, qu'est-ce que cela peut bien faire tant que ce même Kurde s'engage à partager avec l'Arabe la

même communauté de sort et d'intérêts, à servir et à défendre l'Etat irakien? Car c'est bien le gouvernement central qui administrera le Kurdistan avec, il est vrai, des fonctionnaires kurdes (Art. 2 de la Convention), qui consacre un budget spécial pour valoriser cette région désertifiée entre toutes (Art. 7), qui applique la réforme agraire au domaine des féodaux qui en ont été soustraits du fait de l'insurrection (Art. 9), et qui procède au désarmement de la population (Art. 11).

Le Baas avait à choisir entre cette formule fonctionnelle et à la fois équitable et un second Israël, imaginé par les soins de certaines chancelleries pour resserrer l'étau sur le Croissant fertile et le Golfe Arabique, régions qui recèlent à elles seules plus de la moitié des réserves pétrolières du monde.

Cette initiative que l'Irak doit à la lucidité de Michel Aflak en personne et à un groupe de théoriciens civils du commandement national du Baas, aura le double mérite de réhabiliter le régime, pour certaines fautes graves qui lui ont valu la réprobation vénéneuse du monde civilisé (notamment les malheureuses exécutions sommaires des suppliciés juifs et autres, qu'on pourrait cependant attribuer davantage à un certain atavisme historique dû par la violence, qu'à l'action coupable des responsables du parti)

et d'offrir aux autres pays arabes un précédent susceptible de résoudre leurs contradictions infra-structurelles qui les ont constamment minés de l'intérieur et qui sont dues essentiellement à l'implantation de minorités ethniques, raciales ou religieuses aussi vieilles que l'histoire de ce monde. On a enfin tenté avec succès de "traiter" un particularisme historique et social autrement que par des voies de faits, sans sacrifier les intérêts majeurs de la collectivité, sans exposer celle-ci à des mouvements sécessionnistes de nature à compromettre les aspirations des peuples de la région à l'interdépendance économique et politique.

De cet événement, l'un des plus positifs à s'inscrire au palmarès du baasisme orthodoxe, qui rachète les nombreuses erreurs du passé, on retiendra aussi la portée profondément humaine. Il y avait longtemps que le dialogue était banni dans les moeurs arabes. Voilà que par une franche et saine discussion, doublée de la modeste indispensable chez tout interlocuteur réellement valable, on confronte des thèses opposées, on met en doute et on conteste des vérités tenues jusque-là pour immuables sans crier pour autant à la trahison, sans traiter le vis-à-vis d'agent de l'impérialisme, sans lui prêter des intentions inavouables et suspectes.

lettres au DEVOIR

Les élections "sur le dos" d'Ottawa

Les politiciens fédéraux ne veulent pas que la campagne électorale au Québec se fasse sur le dos d'Ottawa? De fait, les querelles perpétuelles entre le pouvoir central et les provinces sont bien envenimées et font perdre beaucoup de temps, d'énergie et d'argent. Mais à qui la faute?

Dès les premières années de la Confédération, le Québec devait protester et se défendre de son mieux contre les empiétements du pouvoir central sur les juridictions provinciales. A de très rares exceptions près, tous les chefs du gouvernement du Québec ont dû combattre le gouvernement fédéral, même quand ce dernier était dirigé par un homme du même parti. Et qui pourrait mentionner un "discours du Trône" lu en ces dernières années par le gouverneur général qui n'ait pas contenu des promesses de violation de la constitution, particulièrement de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique où sont énumérées les juridictions exclusives des provinces?

A la lecture ou à la relecture de l'A.A.N.B., il est manifeste que le gouvernement fédéral a bel et bien volé, délibérément, \$200 millions à la province de Québec. Ce que M. Claude Ryan a d'ailleurs démontré récemment, en citant des documents et des faits et en employant des arguments irréfutables. Dans ces conditions, comment ne pas faire les élections "sur le dos d'Ottawa"?

Soyons raisonnables; on peut très bien penser que l'A.A.N.B. accorde aux provinces des pouvoirs que le gouvernement central devrait plutôt exercer dans l'intérêt général, et vice-versa. Mais, alors, pourquoi cette incroyable lenteur à reviser la constitution après plus de cent ans? Et en attendant que l'on complète ce travail, pourquoi le pouvoir central ne cesserait-il pas de gruger les provinces?

Montréal, 18-3-70

Willie CHEVALIER

Le syndicalisme et les pauvres

M. Paul Sauriol.

Dans votre bloc-notes du 18 mars 1970, vous faites état de la prise de position du Conseil central de la CSN au sujet de la campagne des Fédérations du Grand Montréal. Vous semblez étonné qu'un mouvement syndical qui a pour but de protéger les petits et les faibles" se désintéresse d'une telle campagne. Le mouvement syndical n'a pas pour but de protéger les petits et les faibles; d'ailleurs, un autre de ses objectifs, celui de l'éducation de ses membres, qui a contribué à définir le syndicalisme et que l'on retrouve dans tous les manifestes, est vite noyé sous le flot des revendications.

Yvonne R. RAYMOND

Montréal, 20-3-70

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trouvée: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 424 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 9130 rue Balvin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00, 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00, 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Edition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe, enregistrement numéro 0858.

Dépot légal - Bibliothèque nationale du Québec.

des idées

des événements

des hommes

Le rapport Goldenberg sur la situation aux postes

● Le commissaire-enquêteur H. Carl Goldenberg, nommé le 17 mars pour faire enquête sur la situation du transport postal à Montréal, a remis dès le 25 mars au gouvernement fédéral un rapport de ses constatations, suivi de quelques recommandations. On pourra lire ci-dessous le texte intégral du rapport Goldenberg.

En vertu du décret C.P. 1970-492, j'ai été nommé commissaire aux termes de la partie I de la loi sur les enquêtes "pour faire enquête sur les contrats conclus relativement au transport du courrier par véhicules à Montréal, et qui entrent en vigueur le 1er avril 1970, et sur le statut et les droits de tous les employés qui présentent s'occupent du transport postal par véhicules, y compris leurs droits collectifs, et pour présenter un rapport à ce sujet et recommander les mesures qu'il juge équitables et opportunes en vue du rétablissement d'un service normal et efficace à Montréal."

J'ai été nommé le 17 mars 1970 et les contrats qui font l'objet de mon enquête entrent en vigueur le 1er avril 1970. Par conséquent, je ne disposais que d'un délai très bref. Néanmoins, j'ai réussi à rencontrer les représentants de tous les intéressés (employés, entrepreneurs et ministères des postes) et à examiner les principaux documents

pertinents. J'ai l'honneur de présenter le rapport ci-après à la lumière des faits qu'il m'a été donné de constater.

Historique du conflit

1. La loi sur les postes prescrit au ministre des postes l'obligation statutaire d'administrer, surveiller et gérer la poste au Canada.

2. Le transport du courrier dans la ville de Montréal dépend, depuis bon nombre d'années, des contrats que le ministre des postes adjuge à des entreprises privées, sur une base annuelle. Aucun appel d'offres n'intervient en l'occurrence, car ces contrats constituent des "dispositions provisoires" en vertu de l'article 32 de la loi sur les postes.

3. Aux termes de ces contrats, le ministre des postes conserve inter alia le droit d'ordonner à l'entrepreneur de supprimer les services de n'importe quel courrier, et, d'autre part, les courriers employés par l'entrepreneur doivent obéir aux ordres raisonnables du maître de poste. Etant donné les pouvoirs réservés par le ministre des postes, les employés soutiennent qu'il est, de fait, leur employeur.

4. Le contrat adjugé pour la ville de Montréal a eu pour titulaires successifs, de 1913 environ à mars 1969, les entreprises Canadian Transfer Co., Senécal Transport et Rod Service Ltée; il appert que chaque entrepreneur a gardé à son service les employés de son pré-

décesseur. De la sorte, ces employés ont acquis une certaine ancienneté: 352 comptent actuellement une ancienneté de plus de dix ans, et 20 d'entre eux ont 20 ans ou plus d'ancienneté; 88 ont une ancienneté de 10 à 20 ans; 85, une ancienneté de 5 à 10 ans; et 159, une ancienneté de 2 à 5 ans.

5. Bien que l'emploi ait été de nature continue, les employés connaissent toutefois une certaine insécurité du fait que les contrats n'étaient adjugés, de tout temps, que pour un an.

6. Le Conseil canadien des relations ouvrières a accredité le Syndicat national des employés de Rod Service (C.S.N.), en date du 19 octobre 1965, à titre d'agent négociateur des employés de Rod Service. Par la suite, deux conventions collectives ont été négociées avec la participation active de représentants du ministère des postes, mais ceux-ci n'étaient pas à titre de signataires. La dernière convention conclue avec Rod devait se terminer le 31 mars 1970. Des grèves ont éclaté en 1966, 1967, 1968 et 1969 à l'issue de différends entre le Syndicat et Rod.

7. En janvier 1969, Rod donnait avis qu'il renonçait à son contrat postal, alléguant, entre autres motifs, la réduction du service postal de six à cinq jours. Les négociations entreprises avec Rod ayant échoué, le ministre des postes déclara que le ministère des postes prendrait en main le service dès le 15 mars 1969. Le syndicat rejeta cette solution.

8. A la suite d'une grève perdue de longue durée, le contrat détenu par Rod fut transféré à G. Lapalme Inc. Cette dernière entreprise accepta d'employer, au maximum, jusqu'à 397 employés de Rod Service Ltée et d'assumer les obligations de la convention collective signée entre Rod et le syndicat. Le contrat postal, qui avait été conclu à titre temporaire, et la convention collective devaient tous deux expirer le 31 mars 1970.

9. Le contrat passé avec Lapalme ne s'étendait pas à la partie est de la ville, à partir de la rue Iberville, où le ministère des postes avait assumé antérieurement le transport du courrier. Les employés en question sont donc maintenant au service de la fonction publique.

10. En 1969, le gouvernement décidait d'apporter un changement important à sa politique. Dans une lettre en date du 25 septembre 1969, le maître de poste de Montréal faisait savoir à G. Lapalme Inc. que son contrat expirait le 31 mars 1970; que, en vertu de la loi sur les postes, le ministre des postes passerait des contrats, par voie d'adjudication publique, en vue du transport du courrier; et que ces contrats seraient conclus pour des périodes de cinq ans. Lapalme fut invité à soumissionner et à faire part à ses employés, avant le 1er octobre 1969, de la nouvelle politique et de la date d'expiration du contrat en cours.

11. Lapalme avisa le Syndicat en conséquence et demanda sa collaboration afin de présenter sa soumission. Vu le fait que les soumissions devaient comporter des taux de rémunération inférieurs à ceux en vigueur en vertu de la convention collective, le Syndicat refusa de négocier. En conséquence, Lapalme ne soumissionna à aucun des cinq contrats concernant les cinq zones dans lesquelles Montréal devait être divisée.

12. Par la suite, les cinq contrats furent adjugés à Moses & Duhamel Inc., H. Lapalme Transport Ltée, Courrier M. & H. Incorporé (deux contrats), et Ménard et Desmarais Inc. Les contrats furent signés entre le 27 janvier et le 9 février 1970.

13. Vu que le contrat de Lapalme et la convention du Syndicat expiraient le 31 mars 1970, que leur employeur, G. Lapalme Inc., n'avait pas soumissionné et que, dans l'appel d'offres, on ne faisait aucune allusion à l'embauchage du personnel de Lapalme, les employés, incertains de leur avenir et craignant le chômage, entreprirent une série de grèves tournantes et de grèves perlees, accompagnées de violence, qui ont gravement perturbé le service postal depuis le début de février. Au fur et à mesure qu'approche l'échéance du 31 mars, leurs craintes se font plus vives. Il fallait s'y attendre. La situation, telle qu'elle se présente, exige une action immédiate de la part du gouvernement.

Conclusion et recommandations

A. Les nouveaux contrats

Selon le mandat qui m'était confié, j'étais tenu de faire enquête sur les contrats relatifs au transport du courrier dans Montréal à compter du 1er avril et sur "le statut et les droits de tous les employés qui présentent s'occupent du transport postal par véhicules, y compris leurs droits collectifs".

Les contrats dont il est question sont ceux qui ont récemment été conclus par voie d'adjudication publique. J'ai déjà mentionné que, nonobstant les circonstances spéciales qui prévalent à Montréal, en dépit de l'incertitude inhérente aux contrats annuels, les employés jouissent d'une grande continuité d'emploi (sur 457 employés, 278 ont cinq ans d'ancienneté ou davantage), il n'était pas question, dans l'appel d'offres, d'embauchage du personnel actuel. A mon avis, c'était là une grave lacune. Bien que le ministre des postes ne fût pas leur employeur immédiat, le changement de politique devait nécessairement influer sur les moyens de subsistance des employés de Lapalme. Le ministre des postes avait donc l'obligation morale de tenter de protéger leur emploi dans la mesure du possible.

Il s'agit maintenant de déterminer si les quatre nouveaux entrepreneurs seront en mesure de contribuer à l'effi-

Suite à la page 6

Les rapports entre l'Un. du Québec et l'État québécois

1) De la "collaboration privilégiée" à la domestication, il n'y a qu'un pas...

par MICHEL PELLETIER, professeur à l'université McGill

● Professeur à l'École de service social de McGill, M. Michel Pelletier a récemment examiné dans le Devoir (4 et 18 février) la question des rapports entre le gouvernement et les universités au Québec. Il reprend aujourd'hui ce thème en s'inspirant de problèmes qui ont surgi à l'université du Québec ou à propos de celle-ci.

J'ai déjà attiré l'attention sur les relations particulières qui semblent prévaloir entre l'Université du Québec et le gouvernement québécois, à propos de la création de l'Institut national de la recherche scientifique (I.N.R.S.) au sein de l'Université du Québec (Le Devoir, 4.11.70 et 18.11.70). Le remous provoqué à l'Assemblée nationale par la présence du sociologue français Georges Lapassade à l'Université du Québec à Montréal (U.Q.A.M.) nous oblige à nous pencher une fois de plus sur cette question.

Invité par le recteur de l'U.Q.A.M. pour psychanalyser en quelque sorte cette institution qui achève sa première année de fonctionnement, M.

Lapassade fut accusé par le député Pierre Laporte d'être "en train de détruire l'université et de semer la révolution au Québec à même l'argent des contribuables". M. Lapassade ne s'est-il pas acquis une réputation de "contestataire" de l'Université et n'affiche-t-il pas parmi ses titres de gloire un livre intitulé "La mort de l'Université"?

Les motifs d'une certaine méfiance...

En l'occurrence plus libéral que M. Laporte, le premier ministre du Québec a évoqué à juste titre le principe de non-intervention de l'État, et à plus forte raison du gouvernement, dans les affaires qui relèvent des universités. Cette déclaration de principe claire et formelle ne l'a pourtant pas empêché de surenchérir sur les propos de M. Laporte: "Les fonds publics, a-t-il déclaré, ne doivent pas servir à ceux-là qui veulent provoquer des révolutions, ébranler les assises de la société. C'est un principe que j'admets et, quant à moi, je suis heureux que l'incident ait été

soulevé en cette Chambre". D'un même souffle, M. Bertrand ajoutait: "Le fait d'avoir soulevé le problème en Chambre inviterait sans aucun doute les autorités de l'Université du Québec à porter attention tant aux propos du ministre de l'éducation qu'à ceux du député de Chambly". (Le Devoir, 5.11.70).

Ce qui revenait à dire, dans le langage des bonnes dames bien intentionnées: "je ne veux pas me mêler de ce qui ne me regarde pas, mais je vous conseille fortement de faire telle ou telle chose".

Eux-mêmes armés des meilleures intentions, les membres de l'Assemblée nationale ont emboîté le pas et ont unanimement protesté contre un tel geste subversif de la part du recteur de l'U.Q.A.M.

L'incident suffirait, s'il en était nécessaire, à démontrer la grande ignorance - et peut-être même l'opportunisme politique éhonté - de nos parlementaires à propos d'une institution sociale aussi importante et centrale que l'université. Il fournit certainement un élément d'explication à la méfiance qu'affichent maints universitaires à l'égard des parlementaires provinciaux (1).

Envers et contre tous, le président de l'Université du Québec a résisté courageusement à ces pressions extérieures et s'est publiquement déclaré solidaire du recteur de l'U.Q.A.M. Le ministre de l'éducation a fait de même, qui s'est prononcé sans ambages en faveur de la non-ingérence étatique dans les affaires de l'Université du Québec. M. Lapassade pourra poursuivre en paix la "psychanalyse" de l'U.Q.A.M.

Une cliente "enveloppante"

L'incident aura toutefois servi à révéler la fragilité de la situation de M. Lapassade. Sans statut défini au sein de l'U.Q.A.M., invité exclusif du recteur et par conséquent sans appui ferme auprès du corps professoral sinon auprès des étudiants, étranger au Québec, donc peu familier avec les grandes subtilités de la vie politique québécoise, il s'est brusquement retrouvé dans la position du psychanalyste qui hésite à communiquer franchement son diagnostic à une riche et respectable cliente par crainte de perdre sa faveur. M. Lapassade n'a-t-il pas candidement avoué que le temps était fini où il se laisserait "assujettir" par "sa cliente"? N'a-t-il pas gentiment fait la révérence au "ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal (qui) est le seul à avoir refusé de s'ingérer dans les affaires de l'Université"? N'a-t-il pas habilement fait l'éloge de sa "cliente" elle-même, "l'Université du Québec, qui représente un progrès par rapport aux universités privées au Québec"? (Ma position, Québec-Press, 8.11.70).

Mais à bien y penser, tout le problème n'est-il pas précisément de déterminer si l'Université du Québec marquera ou non un progrès par rapport aux universités dites privées? La réponse à cette question ne dépend-elle pas primordialement du degré d'indépendance que l'Université du Québec pourra garantir à ses profes-

seurs et étudiants, vis-à-vis des exigences étatiques ou trop immédiatement utilitaires des représentants de l'État québécois? Ne s'agit-il pas finalement de savoir si l'Université du Québec aura la possibilité d'être une véritable université, c'est-à-dire un milieu où s'épanouissent la liberté de la recherche (même si celle-ci peut éventuellement aboutir à des conclusions révolutionnaires), la liberté de l'enseignement et ce que les Allemands appellent "lernfreiheit", la liberté d'apprendre?

Sur ces points, ce ne sont ni les déclarations solennelles du premier ministre ou du ministre de l'éducation quant à la non-ingérence de l'État, ni l'attitude plus ou moins indépendante affichée par le président de l'Université du Québec, ni même le maintien de M. Lapassade dans ses fonctions qui pourront nous rassurer; les déclarations de principe ne coûtent jamais cher aux politiciens et quant à M. Lapassade, la précarité de sa situation le rend bien inoffensif. Par contre les faits - et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du Québec de Trois-Rivières, et eux seuls comptent finalement - nous obligent à constater que le gouvernement n'a pas à forcer la porte de l'Université du Québec; celle-ci se met "à son service" avec toute la candeur de l'épousee à l'égard de son époux. Nous pourrions étayer cette affirmation de nombreux exemples; nous nous contenterons d'examiner aujourd'hui un cas qui nous est fourni par l'U. du

LES MATERNELLES

Suite de la page 3

Dans plusieurs locaux de fortune, les enfants qui font des arts plastiques à longueur de journée n'ont à leur disposition ni lavabos ni toilettes. A plusieurs endroits, à Madeleine de Verchères, par exemple, on nous a dit que les normes du ministère n'étaient pas respectées et que le local est trop petit en rapport avec le nombre d'enfants.

A travers ces critiques, c'est toute la machine administrative de la CECM qui est remise en question: Plusieurs jardinières d'enfants se plaignent que les fonctionnaires de la commission "ne sont jamais responsables de rien". Ils n'y peuvent rien parce que c'est le fournisseur qui ne fournit pas.

Plusieurs jardinières ont signalé à ce sujet que jamais la CECM ne change de fournisseur: Tout vient de chez Bros et Bouthiller. On nous a cité des cas où d'autres fournisseurs avaient un matériel de bonne qualité qui restait sur leurs tablettes parce que la CECM en avait fait faire des imitations de moindre qualité (mais plus coûteuses) par son fournisseur habituel. Certaines jardinières se sont même plaintes que la direction de leur école les obligeait à acheter chez ce fournisseur même quand elles payaient de leur propre poche.

Il ne faudrait pas croire que cette procédure soit exceptionnelle: au contraire, plusieurs jardinières ont déclaré avoir à dépenser de leur poche pour acheter le nécessaire. Elles sont ensuite remboursées si elles ont conservé les factures et si la dépense était permise par les normes. (L'an dernier, les normes ne leur ont été annoncées qu'en avril à la suite des pressions qu'elles avaient faites.)

D'année en année, il semble que les mêmes démarches soient à refaire. Dans ces conditions, les jardinières se demandent sérieusement si on les prend au sérieux et si "les maternelles ne seraient pas que de la poudre aux yeux, des garderies déguisées pour débarrasser les parents."

La pédagogie des maternelles

Pourtant, rien ne choque une jardinière d'enfants autant que d'être identifiée à une simple gardienne d'enfants. Au contraire, la maternelle inclut toute une pédagogie pour permettre à l'enfant de développer les mécanismes essentiels à un véritable apprentissage scolaire.

Par exemple, il est essentiel que le jeune sache distinguer pratiquement sa droite de sa gauche avant d'apprendre à écrire, il faut qu'il puisse reconnaître les formes, qu'il apprenne à coordonner ses mouvements et à se situer dans l'espace.

Les maternelles visent aussi, à travers de multiples jeux utilisés de façon cohérente et planifiée, à faire découvrir à l'enfant ses possibilités d'expression, par la parole, la danse, les mimes, le théâtre, les jeux, le chant, les marionnettes, etc. A ce sujet, les enfants des régions défavorisées sont souvent les plus pénalisés aussi bien sur le plan physique qu'intellectuel, social ou émotif.

La maternelle vise donc à procurer un milieu centré sur l'enfant et qui évolue avec lui pour qu'il puisse se découvrir non seulement lui-même mais aussi en interaction avec d'autres enfants. La maternelle a donc pour but de faire comprendre à l'enfant qu'il fait partie d'un groupe et qu'il n'est pas le centre du monde même si ce qu'il fait est important.

Une autre notion importante que l'enfant doit découvrir avant d'aller à l'école est la notion de temps que le jeune

ignore. La gymnastique, la danse, la rythmique permettent à l'enfant de vivre tout cela concrètement et ensuite d'en prendre conscience.

Evidemment, cela pose des problèmes dans les écoles où le cadre est très structuré et où les maternelles sont perçues comme un élément de désordre. Cela pose aussi des problèmes aux enfants qui arrivent en première année avec des enseignants qui en sont encore à une pédagogie plus traditionnelle.

Mais tout, cela, dira-t-on, ce sont des ratés inévitables quand on met quelque chose sur pied rapidement... Et c'est ainsi que la CECM ouvrira l'an prochain des maternelles pour enfants défavorisés sans que personne se soit encore demandé en quoi une maternelle devra différer d'une maternelle... n'elle devra différer d'une maternelle...

Et sans doute se retrouvera-t-on encore une fois avec une "expérience pilote" où on aura catapulté des débutantes sans aucune expérience, sans matériel et sans directives... Qu'à cela ne tienne, Québec sait faire!

L'UN PROMET

Suite de la page 3

ville de Montréal avait présenté à la région une requête pour les mêmes versants nord, nord-est et sud-est de l'île de Montréal, voulant construire comme mandataire de plusieurs villes de banlieue une usine de traitement primaire.

En 1969, un débat avait eu lieu devant la région, qui avait promis une réponse pour mars de la même année. Le projet de Montréal avait alors été estimé à \$144 millions, et celui préparé par l'ingénieur Henri Lapointe pour les villes et banlieue, à \$176 millions. Ce dernier projet favorisait une usine "régionale".

Au cours du débat, un autre ingénieur M. Antonio Lalonde, avait jeté une douche d'eau froide tant sur le projet de Montréal que sur le projet régional de la banlieue, disant que la rentabilité d'usines régionales n'avait pas été démontrée. Il avait ajouté ne pas avoir confiance dans une usine à traitement primaire "qui laisse une pollution de 60 à 65%".

PARIS

Suite de la page 3

officiel de la part des autorités françaises alors que l'objet du déplacement est, en principe, l'inauguration jeudi soir, du centre culturel canadien, la première institution de ce genre créée à l'étranger par le gouvernement d'Ottawa.

Mais plus que le cérémonial, c'est le climat dans lequel se déroulera le séjour du ministre canadien qui retient l'attention des observateurs. On sait que depuis le voyage du général de Gaulle au Québec en 1967, les rapports entre Paris et Ottawa sont empreints d'une certaine froideur. Or, on a le sentiment que du côté français, on est disposé à accueillir et entendre la semaine prochaine le ministre canadien avec beaucoup de bonne volonté. Ce qui, certes, ne signifie pas que tous les obstacles se dressant entre Paris et Ottawa, seront de ce fait, surmontés.

Mais il va de soi que les relations bilatérales franco-canadiennes ne sont pas exclusivement examinées par MM. Schumann et Sharp, on ne manquera pas de procéder également à l'habituel tour d'horizon international portant sur les plans brûlants des sujets d'Actualité: L'Indochine, le Proche-Orient, les rapports Est-ouest.

et M. J.G. Halstead, chef de la direction Europe au ministère des Affaires extérieures.

M. Sharp et sa suite résideront dans un grand hôtel parisien pendant leur séjour dans la capitale française.

Ils repartiront le samedi 4 avril, pour Bonn.

SAULNIER

Suite de la page 3

Les autres membres de l'exécutif montréalais, MM. Fernand Drapeau, Gérard Niding, Maurice Landes et Jean Labelle, toucheront chacun \$26.500, soit \$5.000 comme conseillers à Montréal, \$14.000 à l'exécutif montréalais, \$2.500, au conseil de la Communauté et \$5.000, au nouvel exécutif régional.

Le vice-président de la Communauté urbaine, M. Reginald Dawson, maire de Mont-Royal, aura droit à un traitement de \$9.000, soit \$2.500, comme conseiller de la Communauté, \$5.000, comme membre de l'exécutif, et \$1.500, à son titre de vice-président. M. Dawson ne touche rien comme maire de Mont-Royal.

Les maires et conseillers municipaux membres du conseil de la Communauté toucheront à ce titre \$2.500. Ce traitement vaut pour Montréal, Québec et l'Outaouais.

Le président de la Communauté urbaine de Québec, M. Maurice Lamontagne, touchera \$29.500, y compris la rémunération qu'il a déjà comme maire de Québec. Le président de la Communauté régionale de l'Outaouais, M. Léon Leblanc, ex-gérant de la municipalité de Repentigny, touchera également \$29.500.

GOLDENBERG

Suite de la page 5

ciences et au rétablissement d'un service normal et efficace dans Montréal, tel que le désire le ministère des postes. J'en suis venu à la conclusion qu'ils ne le seront pas. Si l'on fait abstraction de H. Lapalme Transport Ltée, dont le contrat est évalué à \$489.000, les trois autres entreprises, dont les contrats représentent globalement \$2.731.000, n'existaient pas avant l'adjudication des contrats. Il semble qu'elles n'aient été constituées en société qu'après que certains particuliers ayant soumissionné furent avertis que leur offre avait été acceptée. Je ne suis pas en mesure de me prononcer à bon droit sur leurs soumissions mais, me fondant sur les taux de rémunération envisagés et sur l'attitude face aux relations de travail tels qu'ils m'ont été présentés, je suis d'avis que les quatre entrepreneurs seront incapables à la fois de respecter leurs engagements dans la limite du prix convenu et de maintenir la paix dans les relations ouvrières. En outre, vu le climat actuel de contestation, aucun n'a encore été en mesure de s'organiser convenablement afin d'assurer le service postal à compter du 1er avril.

Je souligne en outre que l'article 28 de la loi sur les postes stipule que toute soumission doit comprendre un engagement portant que, si le contrat est adjugé au soumissionnaire, ce dernier devra, avant l'expiration du délai prescrit par le ministre des postes pour conclure un contrat écrit, présenter au ministre des postes "un cautionnement d'exécution au montant et en la forme qu'approuve le ministre des postes" ou un ou deux garants au lieu du cautionnement si le ministre des postes l'exige. On m'a fait savoir que, bien que les contrats aient été conclus vers la fin de janvier et au début de février 1970, aucun des entrepreneurs n'a encore présenté de cautionnement d'exécution ou de garants.

Compte tenu de ce qui précède et de la nécessité de rétablir sans délai un service normal et efficace à Montréal, je recommande que les cinq contrats précités adjugés à la suite d'un appel d'offres public soient immédiatement annulés. Quant aux responsabilités incombant à la Couronne à l'endroit des entrepreneurs par suite d'une telle annulation, le ministère de la justice devrait être saisi de l'affaire et se prononcer à ce sujet.

B. Le service et les employés

Dans l'état actuel des choses, les employés de la société Lapalme perdront le statut et les droits d'employés qu'ils possèdent en vertu de leur convention collective lors de l'expiration, le 31 mars prochain, de cette convention et du contrat de ladite société. Cette situation a engendré une atmosphère de crainte, d'insécurité et de découragement, qui a donné lieu à des actes de destruction et de violence. Néanmoins, les actes qui en résultent ne peuvent, à long terme, que nuire à toutes les parties en cause: ils ne peuvent donc être excusés.

Le service de livraison du courrier à

Montréal a été l'objet de perturbations fréquentes au cours des dernières années. Comme il était assuré sur une base annuelle par des entrepreneurs privés, un sentiment d'insécurité s'est fait jour parmi les employés, lequel a suscité un activisme de plus en plus marqué. Le ministre des postes s'est trouvé, de ce fait, dans l'impossibilité croissante de s'acquitter de la charge qui lui incombe en vertu de la loi, à savoir, assurer la distribution du courrier. Fait à signaler, le Syndicat reconnaît cette responsabilité du ministre des postes, le considère comme l'employeur réel, et lui a demandé de devenir partie à la convention collective.

Etant donné que la situation du transport du courrier à Montréal est maintenant critique, que les employés désirent avant tout la sécurité d'emploi prenant en considération l'ancienneté, qu'ils considèrent, en fait, le ministère des postes comme leur employeur réel, et que le transport du courrier dans le secteur est de la ville de Montréal est déjà fourni directement par le ministère des postes, j'en viens à la conclusion, et je recommande que le ministère des postes assume la responsabilité du service de transport du

courrier dans toute la ville de Montréal, et que les employés de la société Lapalme soient intégrés à la fonction publique du Canada suivant l'ordre de leur ancienneté, compte tenu des rajustements justifiés par les besoins, dont la nécessité est reconnue.

L'intégration recommandée devrait être effectuée conjointement par le ministère des postes et la Commission de la fonction publique, en toute équité et compte tenu des exigences particulières de la présente cause. Si cela s'accomplit, les employés en cause obtiendront la sécurité d'emploi qu'ils désirent et profiteront des autres avantages et conditions de travail dont jouissent les employés de la fonction publique. Quant à leurs droits collectifs, ils devraient être assurés de la façon habituelle par la loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Si, comme je le crois, l'on désire sincèrement rétablir un service de transport du courrier normal et efficace à Montréal et, d'autre part, protéger le statut et les droits des travailleurs en cause, toutes les parties intéressées devraient contribuer à la mise en application des mesures que je propose.



Collège O'Sullivan

FONDÉ EN 1916

Collège privé de Haut Enseignement Commercial Bilingue pour jeunes filles.

LA PHILOSOPHIE DU COLLÈGE O'SULLIVAN

Le Collège O'Sullivan est un des plus vieux et des plus réputés des Collèges d'enseignement de secrétariat au Canada. Depuis sa fondation à Montréal en 1916, le Collège se voulait d'être à l'avant-garde dans l'éducation et la formation des secrétaires de l'avenir. La philosophie du Collège s'inspire des principes suivants: qualité de l'entraînement technique, excellence de la pensée et du jugement, formation de la personnalité.

LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Notre programme d'études comprend non seulement l'enseignement de la dactylographie et de la sténographie, mais inclus aussi des cours aussi stimulants que la philosophie, la psychologie, la sociologie, l'histoire de l'art et la littérature, l'économie, l'administration, la mode, la personnalité, l'anatomie et la physiologie, le droit, le marketing, les relations extérieures, les sciences politiques, etc...

Une étudiante O'Sullivan ne peut demeurer insensible à l'attrait d'une carrière de prestige. Comme secrétaire spécialisée, vous pourrez rencontrer plus facilement la condition d'emploi "expérience requise". Les graduées du Collège O'Sullivan sont embauchées comme secrétaires ou assistantes des administrateurs dans tous les domaines du monde des affaires.

COMME SECRÉTAIRES MÉDICALES

Dans les hôpitaux, les cliniques, les compagnies pharmaceutiques, les facultés de médecine des universités, les centres de recherches, les bureaux de médecins et de dentistes.

COMME SECRÉTAIRES JURIDIQUES, DANS LES ÉTUDES LÉGALES

Les bureaux de notaires, les compagnies de fiducie, le bureau du contentieux des corporations, les municipalités.

COMME SECRÉTAIRES EXÉCUTIVES, AU BUREAU CHEF DES BANQUES

Dans les firmes de courtage, au bureau chef des compagnies d'assurances, dans les bureaux de comptables agréés, comme assistantes aux administrateurs agréés.

COMME SECRÉTAIRES ET ASSISTANTES TECHNIQUES DANS LE DOMAINE DE LA PUBLICITÉ, LES COMMUNICATIONS SOCIALES ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Aux postes de radio, de télévision, dans les agences de publicité, les firmes de relations extérieures, les journaux.

COMME SECRÉTAIRES ET ASSISTANTES TECHNIQUES DANS LE DOMAINE DES VOYAGES, DU TOURISME ET DE L'HÔTELLERIE

À l'emploi des compagnies aériennes, les compagnies ferroviaires et maritimes, dans les organisations hôtelières, les restaurants, les associations touristiques.

COMME STÉNOGRAPHES OFFICIELLES

Au Palais de Justice, à la Cour Supérieure, aux Cours Municipales, comme sténographes dans les congrès, pour les commissions royales d'enquête, les commissions d'études, aux réunions annuelles des compagnies.

NOS MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Des exercices pratiques répétés placent la participante devant les problèmes variés qu'elle doit s'appliquer à résoudre: cas concrets, exercices de simulation, de gestion et de pratiques de secrétariat, exposés, débats, séminaires, etc... C'est ainsi que le travail individuel développe chez l'étudiante une formation personnelle. Les méthodes classiques d'enseignement interviennent néanmoins dans la mesure où cela est indispensable aux notions de base. Ces méthodes de travail offrent un excellent entraînement dans l'évaluation méthodique des données essentielles d'une situation précise, un examen et une critique des solutions possibles et de leurs conséquences, et finalement un choix réfléchi d'une décision personnelle. La préparation de ces études exige des participantes un effort de recherche et de réflexion, tandis que les discussions et les débats provoquent la confrontation des idées, développent le sens critique et le jugement, et, en définitive, favorisent l'affirmation de la personnalité.

NOS LANGUES DE TRAVAIL

Le français et l'anglais sont les langues de travail au Collège O'Sullivan. Les étudiantes les utilisent indifféremment dans les exposés, les travaux écrits, les discussions, ainsi que dans la vie courante. Nécessairement pour être admises dans des groupes de travail bilingues, les participantes doivent avoir une connaissance pratique et une bonne compréhension des deux langues. Des épreuves de contrôle sont exigées à l'admission au Collège. Ainsi les étudiantes qui ont intérêt à améliorer l'anglais parlé et écrit peuvent bénéficier de cours intensifs pour mieux connaître une langue seconde.

Pour renseignements:

Édifice O'Sullivan
1191 rue de la montagne
Montréal 107, P.Q.
(514) - 866-1628

J. R. Rousseau, B.Com., Adm. A
Président

SOYEZ UNE GRADUÉE O'SULLIVAN, NE LUI FAITES PAS CONCURRENCE

nous payons



d'intérêt sur vos dépôts de 3 ans



la plus importante société de fiducie canadienne-française
909 ouest, boul. dorchester, montréal - 866 9641

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.

Ci-inclus mon chèque au montant de \$..... (minimum \$ 500,00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 3 ans, au

Nom de _____

No. _____ Rue _____

Ville _____

Signature _____ Date _____

informations

Nixon boucle son tour d'horizon

Les Etats-Unis font le point sur leur politique africaine

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis ne veulent, en Afrique, "ni alliés militaires, ni sphères d'influence, ni compétition entre grandes puissances", déclare un document qui fait le point de la politique américaine à l'égard de ce continent et que le département d'Etat a rendu public samedi.

Rédigé par M. William Rogers, secrétaire d'Etat, et approuvé par le président Richard Nixon, ce document, intitulé : "Les Etats-Unis et l'Afrique dans les années 1970", définit, dans sa partie politique, les principes appelés à guider l'attitude de Washington vis-à-vis de l'Afrique dans son ensemble et de l'Afrique australe en particulier.

"Nous recherchons des relations de coopération constructive avec les pays d'Afrique", déclare M. Rogers. Des relations qui soient établies sur un pied d'égalité avec tous ceux qui le désirent. Nous sommes disposés à avoir des relations diplomatiques dans des conditions de respect mutuel avec tous les pays du continent".

En ce qui concerne "les problèmes de l'Afrique australe", auxquels le secrétaire d'Etat consacre les trois dernières pages de son rapport, qui en comporte 25, "ils sont extrêmement tenaces, fait-il remarquer. Les passions sont vives des deux côtés et nous ne voyons pas de solutions faciles".

Toutefois, "les Etats-Unis continueront à appuyer la cause de l'égalité raciale et de l'autodétermination", recherchant des solutions pacifiques et progressives propres à promouvoir "ces objectifs". Il n'y aura pas de livraisons d'armes américaines dans la partie sud du continent et "nous nous efforcerons de trouver des solutions économiques aux problèmes particuliers des petits

Etats indépendants de l'Afrique australe".

"Nos rapports avec la République Soudanaise, poursuit le document américain, représentent pour nous une question à laquelle nous avons accordé une attention spéciale. Nous ne croyons pas que le fait de rompre nos liens avec ce pays, riche mais tourmenté, ferait progresser la cause pour laquelle nous travaillons ou celle de la majorité du peuple de ce pays. Nous continuons à lui faire connaître, ainsi qu'au reste du monde, notre ferme conviction au sujet de l'apartheid. Nous maintenons notre embargo sur les armements. Nous nous opposons à la continuation de son administration de la Namibie (Afrique du Sud-Ouest) et à son application de la politique d'apartheid et d'autres lois répressives dans ce territoire".

M. Rogers annonce d'autre part qu'"afin de palier les difficultés de certains réfugiés aux Etats-Unis, notamment ceux de provenance de l'Afrique du Sud, et pour faciliter leurs déplacements à l'étranger, les Etats-Unis délivreront prochainement des titres de voyage spéciaux conformément aux dispositions du protocole de la convention de Genève (1951) sur le statut des réfugiés".

Quant à la Rhodésie du Sud, le secrétaire d'Etat rappelle que les Etats-Unis viennent de fermer leur consulat à Salisbury, où "nous avons décidé de ne pas reconnaître le régime minoritaire blanc et continuerons à appuyer les sanctions économiques décidées par les Nations unies".

En ce qui concerne les territoires portugais, où l'embargo américain sur les livraisons d'armes décrété en 1961 sera maintenu, "nous continuerons à estimer que leurs populations devraient

disposer du droit à l'autodétermination. Nous encourageons le progrès pacifique vers la réalisation de cet objectif. La politique portugaise déclarée de tolérance raciale constitue un facteur important dans cette équation. Nous estimons que c'est là un fait qui permet un réel espoir pour l'avenir".

D'une façon générale, "dans les régions d'Afrique où l'oppression raciale et un colonialisme résiduel règnent encore... nous ne pouvons accepter le point de vue fataliste selon lequel, seul, le recours à la violence peut, en fin de compte, résoudre ces problèmes. Nous croyons plutôt que leur solution réside dans l'effet combiné des forces politiques, économiques et sociales qui, inévitablement, conduiront à des changements".

Enfin, en Afrique noire, les Etats-Unis s'engagent à "respecter les institutions créées par les Africains eux-mêmes" et reconnaissent que "les forces du changement et de l'édification nationale" qui s'y manifestent "peuvent donner naissance à des structures gouvernementales pas nécessairement compatibles sur les méthodes de la démocratie à l'américaine".

Fidèle à l'image du "profil bas" chère à M. Nixon, son administration n'annonce rien qui soit bien nouveau à propos de l'Afrique, continent aux 300 millions d'habitants dont le document américain vante la jeunesse et la tendance à remplacer le tam-tam par le transistor. Un haut fonctionnaire du département d'Etat a convenu lui-même que le texte qui venait d'être rendu public ne contenait aucun revirement.

U Thant accepte une mission de bons offices sur le statut de Bahrein

NATIONS UNIES (AFP) — Le secrétaire général de l'ONU, U Thant, a accepté de fournir ses bons offices dans un différend entre l'Iran et la Grande-Bretagne concernant le statut de Bahrein, territoire actuellement sous protectorat britannique et sur lequel l'Iran avait des revendications.

U Thant a accepté cette mission à la requête du gouvernement iranien, avec l'accord de la Grande-Bretagne et a chargé M. Vittorio Winspeare Guicciardi, diplomate italien actuellement directeur de l'office européen de l'ONU, d'être son représentant personnel dans cette affaire. M. Guicciardi quittera Genève aujourd'hui pour Bahrein, où il a précédé des hier un groupe de six fonctionnaires internationaux qui l'aideront dans sa tâche.

Le mandat du secrétaire général, et de son représentant, qui a fait l'objet d'un accord entre les deux gouvernements, consiste à "s'assurer des vœux de la population de Bahrein". Le protectorat de Bahrein, riche en pétrole, compte 200.000 habitants sur une superficie habitée de 200 milles carrés. Il est question que Bahrein se joigne à la fédération des pays de la péninsule arabique qui doit être créée quand l'administration britannique quittera la région en 1971 comme elle en a annoncé l'intention.

L'acceptation de U Thant de cette mission de bons offices a été annoncée samedi soir pour coïncider avec des préparatifs des gouvernements britannique et iranien.

Le communiqué de presse publié samedi — et annoncé à l'avance comme un document important — précise que les conversations entre le secrétaire général et les représentants de l'Iran et du Royaume-Uni au sujet de Bahrein dureront depuis plusieurs mois et que U Thant s'était déclaré prêt à exercer ses bons offices si les deux parties se mettaient d'accord sur un mandat.

Les frais de cette mission seront assumés par les parties, c'est-à-dire les gouvernements britannique et iranien. Le secrétaire général a reçu l'assurance que les habitants de Bahrein (160.000 indigènes et 40.000 étrangers) auront toute possibilité de faire connaître leurs vœux librement et en privé au représentant de l'ONU.

Celui-ci soumettra un rapport au secrétaire général sur les résultats de sa mission et ce rapport sera à son tour soumis à l'approbation du Conseil de sécurité, aux membres duquel U Thant a fait parvenir samedi soir une communication sur cette affaire.

C'est la première fois que le secrétaire général de l'ONU, entreprend une mission de bons offices pour déterminer directement les vœux d'un peuple sur son avenir. L'ONU, elle-même a contrôlé des plébiscites, notamment au Togo, dans des îles d'Indonésie, aux îles Cook dans le Pacifique et indirectement en Iran occidental, mais toujours à la suite des résolutions de l'Assemblée générale. U Thant a par contre exercé personnellement ou par l'intermédiaire d'un représentant personnel, de nombreuses missions de bons offices, notamment entre le Cambodge et la Thaïlande.

A Téhéran, M. Ardechir Zahedi, ministre iranien des affaires étrangères, a donné lecture, hier, devant les deux chambres du Parlement, convoquées en session extraordinaire, d'une déclaration sur le problème de Bahrein.

M. Ardechir Zahedi a rappelé dans son exposé les conditions dans lesquelles la Grande-Bretagne avait pris possession en 1820 de l'archipel de Bahrein, territoire "jusqu'alors sous la souveraineté du chah de Perse", puis les efforts tentés par l'Iran, d'abord devant la SDN, puis à l'ONU, pour obtenir le retour de l'archipel sous la souveraineté iranienne.

Rappelant la décision du gouvernement britannique de mettre fin à son protectorat sur Bahrein en 1971, M. Ardechir Zahedi a souligné que le gouvernement iranien aurait pu profiter de cette circonstance pour reprendre possession de l'archipel "en faisant intervenir ses forces armées".

"Toutefois, a-t-il ajouté, le gouvernement iranien estime que pendant cette longue période d'un siècle et demi, des modifications ont pu intervenir dans la composition de la population de l'archipel, et que ces modifications ont pu influencer les vœux intimes de la majorité de cette population".

"C'est pour cette raison, a poursuivi le ministre, que le gouvernement iranien a décidé d'appliquer, en ce qui concerne sa revendication sur Bahrein, une politique logique et conforme aux principes de la charte des Nations unies", en renonçant au recours à la force et en décidant de s'en remettre à la volonté librement exprimée des populations.

internationales

9e tentative en 10 mois

Coup d'Etat déjoué au Soudan

LE CAIRE (AFP) — L'armée et la police sont en état d'alerte au Soudan après la découverte d'un complot ourdi contre le chef de l'Etat, le général Gaafar El Niamary, par la secte religieuse des Ansar, qui dirige l'imam El Mahdi. La garde des aérodromes et des édifices publics a été renforcée et Radio OmDurman diffuse depuis hier matin des chants patriotiques et des marches populaires, tandis que des manifestations hostiles à la secte se déroulent dans la capitale.

Le chef de l'Etat a raconté lui-même sur les antennes de la radio les péripéties de son voyage mouvementé dans les provinces orientales du Soudan, où il a échappé entre autres vendredi à une tentative d'assassinat à coups de couteau par un jeune fanatique partisan de l'imam. C'est alors que le général El Niamary, qui avait déjà dû affronter au cours de sa tournée plusieurs manifestations hostiles de mahdistes armés, a décidé d'interrompre son voyage et de regagner Khartoum. A peine avait-il quitté la région que des hommes de la secte des Ansar attaquaient au mortier et à la mitrailleuse le détachement de l'armée soudanaise chargé de garder l'aérodrome d'où venait de s'enlever le chef de l'Etat.

Le général El Niamary a expliqué qu'à trois reprises au cours de sa tournée, il avait donné des ordres pour éviter des heurts avec les mahdistes. A Kosti, dans la région du Nil Blanc, ces derniers avaient tenté d'empêcher le passage du cortège présidentiel. A Iouwa, quelque huit cents rebelles avaient occupé le débarcadère où devait accoster le bateau transportant le chef de l'Etat.

A Chouwar, des groupes de mahdistes armés, las d'attendre le général Niamary, qui avait annulé sa visite dans cette localité, ont mis à sac des immeubles administratifs et saccagé la tribune présidentielle.

Le chef des rebelles, Abdel Rahman El Mahdi, imam de la secte des Ansar, leader du parti al Oumma est le petit-fils du chef de la résistance soudanaise à la colonisation anglaise à la fin du siècle dernier. Il a établi son quartier général dans l'île d'Aba, sur le Nil. Il dispose, selon le chef de l'Etat, d'importants effectifs dotés d'armes modernes, y compris des canons anti-chars et des batteries de défense anti-aérienne. La secte des Ansar groupe environ un million de Soudanais, sur une population totale de 14 millions.

A une délégation de l'armée envoyée à Aba par le chef de l'Etat, le chef des Ansar a signifié sa volonté de résister au régime de Khartoum. S'agit-il d'une rébellion de grande envergure qui, s'ajoutant aux troubles du Soudan méridional, risque de mettre en péril le gouvernement actuel? Les informations parvenues au Caire sont trop fragmentaires pour permettre de se prononcer sur ce point. Le général El Niamary, dont le régime se veut progressiste, bénéficie de l'appui des syndicats qui se sont déclarés prêts à "protéger la révolution", contre le complot, que le chef de l'Etat a qualifié de "réactionnaire".

C'est la neuvième tentative de coup d'Etat perpétrée contre le général El Niamary depuis son accession au pouvoir il y a dix mois.

Autre usine clandestine de bombes?

Un appartement de N. York saute à la dynamite: un Noir est tué

NEW YORK (AFP) — C'est le cadavre déshabillé d'un noir, Ismael Brown, que la police a découvert samedi, dans les débris d'un appartement du sixième étage d'un taudis new-yorkais qui venait de sauter à la dynamite. Un autre noir, Godwin Bernard, 23 ans, a été gravement blessé par l'explosion.

La police semble convaincue qu'il s'agissait d'une autre usine clandestine de bombes à retardement cotoyée à des maladroits, tout comme celle qui avait sauté il y a trois semaines dans un ancien hôtel particulier du quartier bohème de Greenwich Village. Cette explosion avait fait trois morts.

Les détectives ont déclaré qu'ils avaient trouvé des tracts des panthères noires dans les débris de l'appartement, confirmant ainsi qu'ils croient que des bombes étaient en train d'être mises au point par des extrémistes de gauche noirs.

La décision récente du président Richard Nixon de demander au Congrès

d'adopter rapidement une nouvelle loi aggravant jusqu'à la peine capitale les sanctions judiciaires susceptibles d'être prises contre les auteurs d'attentat à la bombe n'a donc pas ralenti le zèle des groupes extrémistes gauchistes américains qui rêvent de révolution et de jeter à bas "l'establishment".

Selon les enquêteurs et les artificiers la bombe qui a fait explosion entre les mains de la personne qui la manipulait samedi après-midi, et qui l'a tuée, était en effet du même type que trois découvertes intactes dans l'appartement et de celles qui furent mises à jour dans les débris de l'immeuble bourgeois de Greenwich Village détruit par une série d'explosions analogues le 6 mars. Dans cet immeuble deux hommes et une jeune fille, connus pour appartenir à des organisations de révolutionnaires gauchistes, ont trouvé la mort.

Selon les constatations faites par les policiers les occupants de ce logement

du 6ème du numéro 706 de la Cinquième rue gardaient une partie de leurs explosifs dans un frigidaire. Les artificiers tentent de déterminer dans leurs laboratoires le type d'explosif dont il s'agit. En outre un revolver et un fusil à canon scié ont été découverts.

Le bâtiment de samedi se trouve dans un quartier pauvre, où la population est essentiellement composée d'Israélites, mais où, ces derniers mois, de nombreux Porto-Ricains, des hippies et des noirs sont venus s'installer. Il se trouve en outre non loin d'un immeuble où trois personnes ont été arrêtées en septembre dernier à la suite d'une série d'attentats à la bombe commis contre divers gratte-ciel appartenant à de grandes compagnies américaines de New York. Ces trois personnes, toujours incarcérées, attendent d'être jugées tandis qu'une quatrième membre de leur groupe a été récemment arrêtée au Nouveau Mexique et qu'une cinquième, une jeune femme, fait l'objet de recherches intensives.

à l'heure de l'hibachi

Venez prendre l'apéritif chez nous, de 5 à 7, et dégustez, à nos frais, de tendres cubes de viande en guise de hors-d'œuvre.



Vous assaisonnez et grillez la viande à votre goût à l'aide d'un mini-hibachi posé sur votre table. Un début de soirée vraiment délectable!

Altitude 737

Laissez le reste du monde à vos pieds.

Administré par le Reine Elizabeth.

Le consul Sanchez remis en liberté

BUENOS AIRES (AFP) — Waldemar Sanchez, consul du Paraguay à Ituzaingo — province argentine de Corrientes — enlevé mardi dernier à Buenos Aires par des membres du "Front argentin de Libération" (FAL), a été remis en liberté samedi après quatre jours de captivité. Cet enlèvement avait provoqué une vive émotion en Amérique latine, notamment à la suite d'informations selon lesquelles le consul aurait été tué par ses ravisseurs, et son corps jeté dans le Rio de la Plata.

BRUNET DE CÔTE-DES-NEIGES EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT
ÉCONOMISEZ LA COMMISSION
AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél. 738-8686
Fondée en 1877

Si vous êtes du genre économe

voyagez par le CN on vous ménage!

Aujourd'hui, tout le monde se doit de regarder à la dépense. Et pour voyager à bon compte, y'a rien comme les trains du CN. Pensez à notre choix de tarifs Rouges, Blancs, Bleus. Ou à nos "spéciaux" jeunesse, groupe et famille. Sans oublier le transport gratuit pour les moins de 5 ans. En somme, le CN... c'est une bonne affaire!

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS SUR LES HORAIRES ET LES TARIFS, AINSI QUE POUR TOUTES RÉSERVATIONS, CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE OU UN BUREAU DES VENTES VOYAGEURS DU CN.

Montréal-Maritimes
2 grands trains: l'Océan et le Scotian. Billet simple, tarif Rouge, en voiture-coach: Gaspé: \$14.50; Moncton: \$14.50; Halifax: \$17.00.

Le Super Continental
Billet simple, tarif Rouge, en voiture-coach: de Montréal à Winnipeg: \$27; à Saskatoon: \$35; à Edmonton: \$41; à Vancouver: \$52.

arts et spectacles

Au Québec, il y a au moins 4,000 poètes

par Jean Basile

Ceux qui ont cru que la poésie était morte au Québec, se sont trompés! On a évalué à quelque 4,000 personnes, ceux qui sont entrés et ceux qui ont tenté d'entrer au Gesù afin d'assister, vendredi soir, à la "Nuit de la poésie". Face à eux, une bonne cinquantaine de poètes de tous poils et de toutes obédiences tenaient la scène, devant une salle peu à peu surchauffée.

Les organisateurs, eux-mêmes, n'attendaient pas un tel afflux. Sans doute, ils savaient que la poésie était vivante, et bien, au Québec. De là à mobiliser une foule qui eût pu remplir la Salle Wilfrid Pelletier... Toujours est-il que, dès avant l'ouverture officielle de la salle, on pouvait voir sur la rue Bleury une longue queue, épaisse, fort compacte qui traînait (selon l'expression consacrée) jusqu'à la rue Sainte-Catherine. Et l'on vit cette même queue jusqu'à tard dans la nuit, ceux qui étaient entrés ne tenant pas du tout à quitter les lieux pour permettre à ceux qui attendaient dehors de pénétrer.

Le public

Sans doute, dès huit heures, la poésie était présente dans le hall de la salle du Gesù. Gérard Godin était là, Gaston Miron de même, tous deux radieux de voir l'initiative couronnée d'un tel succès. Au centre du hall, la librairie Déom avait installé un stand où l'on pouvait acheter des plaquettes. On proposait, nourritures terrestres, des sandwiches pour pas cher. Enfin les équipes de l'ONF filmaient, filmaient, filmaient... L'entreprise d'état en fera un film sur la poésie, plus tard. Est-ce sur l'initiative de Jacques Godbout, lui-même excellent poète et, par surcroît, directeur de la production française, pour quelque temps encore, à l'ONF.

Quelques vieux quand même, dans les trente ans... Dans l'ensemble le public était très jeune. Beaucoup de cheveux longs chez les garçons, mais somme toute, peu de boucles d'oreilles. Au mieux que l'on puisse juger par les mains et les jeans, il me semble que cette "Nuit de la poésie" avait trouvé des échos non seulement dans les Collèges classiques mais aussi dans des milieux nettement moins scolaires. Par exemple, quelques tribus venant directement des coins Saint-Joseph et Papineau. J'ai entendu, en particulier ce commentaire: "C'est-tu assez plate à ton goût? On peut pas dire que c'est ben cool". N'importe, tout espoir est permis si la poésie fait se déplacer les fans des Iron Butterflies, des MC 5, aussi bien que ceux de Pauline Julien et de Gilles Vigneault.

Il y avait, et ce dès le début de notre Nuit, deux clans. Le premier s'était installé d'autorité dans la salle, 800 assis et les autres debout. Le second était rassemblé dans le hall. D'abord debout puis, au fur et à mesure que les heures passaient, assis directement par terre. On se demande, d'ailleurs, si c'est vraiment la poésie qui les attirait ou, plus simplement, le plaisir de s'asseoir par terre ensemble. Pourtant, dans le hall encore, et dans la cafétéria, des groupes suivaient avec attention tout ce qui se passait sur la scène et qui leur était transmis par un circuit fermé de télévision.

Les portes

Dès huit heures dix, la soirée commença par des expériences audio-visuelles. Michèle Rossignol cherchait désespérément Paul Chamberland qui, sans doute bloqué dans la foule, ne pouvait pas entrer. Il apparut pourtant dans un costume de soie verte, un col de dentelle et, sur le plexus solaire, un empilement rouge vif en forme de coeur. Outre les Infoniques, quelques poètes portaient costumes, non moins quelques-uns parmi les participants.

Puis commencèrent à se succéder sur scène les poètes, que ce soit le jeune et brillant Denis Vanier, le barbu et "parti" Michel Bujold (qui d'ailleurs fit longuement applaudir les noms de Vallière, Gagnon et Geoffroy). A neuf heures quinze, Roland Giguère, à neuf heures vingt deux Robert Londe, à neuf heures quarante cinq Odette Gagnon, à onze heures trente Claude Gauvreau qui remporte un triomphe...

Il y en eut d'autre évidemment. Néanmoins la poésie n'était pas seulement sur scène. Sur un mur, un jeune artiste, sous les signes du "Ah" avait commencé dès huit heures à peindre, coller, etc... une murale où le lettrage et les notes de musique, alternaient avec des foetus et des organes humains. Quelques très jeunes poètes vendaient aussi leurs dernières plaquettes.

Enfin, la poésie étant ce qu'elle est, il y eut, au fur et à mesure que les heures passaient, quelques boucousades à la porte. Par deux fois même, la foule réussit à déborder le service d'ordre. A onze heures dix, il y eut entre un quidam et Gaston Miron une sérieuse microche. Mais le quidam était bien naïf de croire qu'il aurait avec Gaston Miron en face, le dernier mot.

Il ne fallait pas inviter tout le monde, dit le quidam.

Tout les journaux en ont parlé, il fallait prendre vos précautions. — Ce n'est pas de notre faute, répond Gaston, c'est la faute des journalistes.

Les pauvres journalistes avaient d'ailleurs bien à faire. Pour entrer eux-même il leur avait fallu faire une percée autoritaire et combien d'entre eux n'ont même pas pu entrer...

Et la poésie

On me pardonnera de ne pas avoir assisté à cette Nuit entière. Ce que j'ai personnellement entendu et ce qui m'a été ensuite rapporté par quelques amis qui ont pris mon relais me fait croire qu'il y a au Québec, sinon de plus en plus de poètes, du moins de plus en plus de poésie. J'ai déjà dit tout à l'heure que les seuls noms de Vallière, Gagnon et Geoffroy (à l'exclusion totale de celui de Lévesque) sonnaient comme de la poésie. Il y avait aussi de la poésie confessionnelle, de la poésie-mur (avec le jeune dessinateur). Il y avait aussi une "poésie partie" dont Denis Vanier marque une borne, l'autre étant marquée de Péloquin qui, malgré un désengagement politique, s'attira de nombreux applaudissements.

C'est peut-être notre amie Pénélope qui, en conversation avec un jeune Américain venu spécialement en avion pour cette NUIT, dégaga le mieux le sens de cette nouvelle démarche: "On ne se bat déjà plus, dit-elle, pour un Québec séparé mais bien pour un Québec libre".

Enfin la poésie touchait aussi le mime, le théâtre, la musique. Seuls les romanciers étaient absents... peut-être eux non plus n'avaient pas pu entrer.

Quelques réflexions

Cette nuit a été plus qu'un succès: une sorte de triomphe. Sans doute n'y eut-il pas que de la bonne poésie mais ne sait-on pas que la poésie, finalement, prise dans un tel contexte, n'a pas besoin d'être bonne ou mauvaise. En fait, c'est l'acte, l'événement qui sont poétiques. Et cela se prouve maintes fois, par la gentillesse de la foule, par un service de sécurité bon enfant, par la simplicité des poètes disant leurs poèmes.

Pourtant, je ne crois pas que le Gesù ait été la place idéale pour une telle manifestation. Je ne parle pas d'un

Quand la poésie se fait affiche

par Christian Allegre

La poésie est parlée: la poésie est écrite... la poésie est affichée. Pour nous le prouver quelques éditeurs québécois ont tenu à participer à cette "Nuit de la poésie" en publiant des affiches. Il y en a huit qui constituent, excellentement, une petite collection qui prendra, n'en doutons pas, de la valeur dans le temps.

Affiches? Oui. Manifestes aussi. A les regarder (à les lire surtout car, souvent, le texte domine) on se rend vite compte que ces Affiches-manifestes sont aussi des pancartes à slogans.

Dans ce sens, la plus réussie me paraît être celle que j'attribue à Claude Savard et à Serge Lemoyne... à moins que le copyright n'appartienne à Claude Gauvreau. D'un rouge et d'un bleu flamboyants, elle est conçue comme "un nomaj o poët du Kanada français" et se présente, à la lecture comme une totalité bilingue québécoise, cette réalité qui va du slogan politique à la publicité pour articles divers, en passant, naturellement, par les numéros de sécurité sociale, les recettes de Jacqueline Huot, les onomatopées cochonnes, Borduas, les Conseils de Madame X et le reste que vous savez. Une belle synthèse, sans bric-à-brac esthétique, tout à fait l'image de ce Québec, cette nuit.

Celle de Roland Giguère (publiée par Erta) est, très certainement, la plus poétique. On y lit: "Poètes de tous les pays, dépaysez-vous. Nous irons boire le vin Maya au coeur des astres fous". La couleur bleu-violacée du fond évoque un ciel nocturne siloné par une comète turquoise. Quant à la plus "jolie", ce sera celle de Gérard Trem-

blau (Editions Erta) où se peut lire (enfin) un texte de Gaston Miron: "Nous sommes nombreux, silencieux, raboreux, rabotés".

L'Infonie se devait de présenter, aussi, une oeuvre graphique. Là encore le texte est intégré à un dessin à qui l'on pourrait reprocher un certain goût pour le décoratif.

Corollaire des poésies "engagées" de Bujold, l'affiche des Editions Cosmos est dédiée à Pierre Vallières et Charles Gagnon. Tirée sur papier journal, en noir et blanc, elle propose elle aussi des textes de contestations, agressifs souvent.

S'il en faut une "plus amusante" ce sera l'affiche-bitte, de Paul Chamberland, Gleason Teberge et Bernard Tanguay: un papillon à ressort qui dit: "Anicloche... C'est moi, votre cher Dieu. Bonjour".

Comme tout, dans une Nuit de la poésie, doit être beau, nous passerons presque sous silence l'affiche de

Stelio (pour les Editions du jour) et celle de François Brunelle pour les Editions de l'Arc.

Il reste, enfin, la très belle affiche-programme de cette Nuit. Sur un grand ciel nuageux voyage un homme en chapeau melon qui trouvera, sans doute, ses deux soeurs dans un célèbre découpage surréaliste...

Tout intéressantes que soient ces affiches, on regrette chez elles une certaine sagesse, une certaine retenue. Sans aller jusqu'à suggérer un "blow up" de Gaston Miron tout nu (après tout n'est-il pas le géniteur de la poésie québécoise moderne), on aurait souhaité un peu plus d'imagination, donc un peu plus de poésie, donc un peu plus de "popésie".

Mais si les présentes affiches ne seront pas sur la liste des TRES bonnes affiches, l'événement qu'elles marquent, et qu'elles continuent, les justifie.

Le temps des vacances... en cinq tours

Un programme de cinq tours, préparé spécialement pour les canadiens-français, est introduit par la compagnie BOAC pour la première fois cet été.

En abrégé, voici une description de ces tours préparés par BOAC pour les Canadiens de langue française surtout: —

1.) "Le Baronet" Ce voyage de 19 jours est accompagné d'un guide de langue française, il est conçu pour ceux qui désirent découvrir les beautés scéniques, historiques et architecturales de l'Angleterre et de l'Ecosse.

2.) "Le Concorde" Ce tour de trois semaines, également accompagné d'un guide de langue française, fait escale de trois jours à Londres où vous avez du temps libre pour visiter les magasins si bien connus et un guide vous fera visiter les monuments principaux ainsi que le château Royal de Windsor.

Au quatrième jour, c'est le départ pour Paris, cette trépidante Ville Lumière aux charmes bucoliques de la Normandie jusqu'à l'enchantement féérique des châteaux de la Loire.

3.) "Les Grandes Capitales" voyage de trois semaines, toujours accompagné d'un guide de langue française. L'itinéraire de ce voyage est préparé par des experts afin de vous faire visiter les capitales et les grandes villes prestigieuses de l'Europe sans

fatigue et ni perte de temps. Avec un escale de trois jours à Londres, vous allez ensuite vers Paris, Nice, Rome, Florence et Genève.

4.) "L'Europe au Soleil" un voyage qui conduit vers le soleil est toujours apprécié par les Canadiens. Ce voyage de trois semaines est indépendant. L'itinéraire est bien équilibré et va un peu comme suit: escale de trois jours à Londres, de là, vers le soleil chaud de Lisbonne, ses paysages romantiques, les chansons tristes et nostalgiques des "Fadistas" et même si vous ne parlez que très peu le Portugais, vous n'aurez aucune difficulté car ils sont fort sympathiques.

Le prochain arrêt est à Madrid, où un grand tour de la ville est organisé. Départ par avion de Madrid à destination de Nice et de Paris.

5.) "Les Perles Méditerranéennes", voyage de trois semaines, accompagné d'un guide parlant français. Cet itinéraire comprend un escale de trois jours à Londres pour ensuite faire connaissance avec les milles visages de la Grèce envoûtante. Le voyage comprend une croisière aux îles les plus célèbres de la mer Egée. Revenant par Paris, Londres et le retour au Canada.



Le chanteur Larry Douglas
Du 28 mars au 4 avril
Nick Martin et son orchestre
Danse continue
Réservations: 861-3511
Pas de minimum
Pas de frais de couvert (du lundi au vendredi)
La Salle Bonaventure
du Reine Elizabeth

Blue Bonnets
LUNDI, MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI À 7h.45
LE DIMANCHE À 2h.00

LE FILM LE PLUS HONORÉ DE LA DÉCENNIE
MONTY PYTHON LE SAINT GÉNÉRAL
MILLEUR FILM
FESTIVAL DU FILM D'ANNIS 1969
ASSOCIATION DES CRITIQUES DE FILMS (NEW YORK 1970)
IMPRIMATIERS ET DISTRIBUTEURS DE FILMS ÉTRANGERS D'AMÉRIQUE (1970)
PRIX GRAND PRIX NEW YORK 1970
NOMINATIONS DE L'ACADÉMY AWARDS (OSCAR)
COULEURS
STATION VICTORIA 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45
VENDOME
PLACE VICTORIA TEL. 878-1181

WOW!
un film de Claude Jutra
EN COULEURS
distribué par GÉNON FILMS
POUR TOUS
ÉTUDIANTS \$1.25
ENFANTS moins de 14 ans 75¢
PLAZA CÔTE-DES-NEIGES 735-5527
CÔTE-DES-NEIGES
PLAZA-CÔTE-DES-NEIGES TEL. 735-5527
STATIONNEMENT GRATUIT
Horaires: 1.20, 3.25, 5.30, 7.35, 9.40 p.m. Dernière représentation à 9.15 p.m.

QBEC MY LOVE! Un poulet chez nous: Q-BEC B.O.
on François "LE JEU D'AMOUR" LE AMB
Anne Lacroix - Denis Poirer Jean-Luc
Jean-Pierre Carlier - Larry Kent Carol Susan Strangberg
ARLEQUIN 788-2943
Horaires: 1.05 - 3.55 6.45 - 8.05

easy rider en français
PETER FONDA DENNIS HOPPER
Sally McLean un film de Roger Vadim 18 ANS
Ce soir: JANE FONDA dans "LA CURÉE"
le DAUPHIN
HALLSIN 735-0376 TEL. 721-8200

11^e SEMAINE
le DAUPHIN
SALLE RENAISSANCE 35 MILTON / 842-6053
SALLE BRISTOL 14 ANS
un film de BARRY SHANDLER
avec MICKEY RABBITO et ELVIS PRESLEY
more
DE RÉS. 735-2222
LES PATRES DU DÉSORDRE

l'apprentissage de la sexualité 18 ANS
l'initiation
CHANTAL RENAUD DANIELLE QUIMET
LA JOIE DE L'AMOUR
avec la participation de JACQUES RIBEROLLES - UN FILM EN COULEURS DE DENIS HEROUX
LE PARISIEN
HORAIRES: 10.00, 11.30, 1.25, 3.25, 5.20, 7.30, 9.35 p.m.

CIRQUE
GARDEN BROTHERS
ARENA MAURICE RICHARD
Attraction spéciale: l'artiste de la TV
CAPITAINE BONHOMME Maître de Manège
Vend. 27 mars à lun. 30 mars
Vend. 27 mars: 2.15 et 8 P.M. Sam. 28 mars: 10.30 A.M. 2.30 et 8 P.M.
Dim. 29 mars: 2 et 7 P.M. Lun. 30 mars: 10.30 A.M., 2.30 et 7.30 P.M.
\$2.50 Admission générale, \$3.00 et \$3.50 billets réservés
Enfants à demi-prix en tout temps
2800 rue Viau Tél.: 872-2440

TROUSSEUR DE JUPONS ET BON VIVANT... 18 ANS
les femmes se laissent séduire et tous les hommes l'enviaient!
JACQUES BREL
BERNARD BLIER
avec EDOUARD MOLINAUD
2^e semaine
mon oncle BENJAMIN
12.45 - 3.45 - 7.00 - 9.50
"A PROPOS DE LA FEMME"
en couleurs
BERRI

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
Franz-Paul Decker, directeur artistique
LES GRANDS CONCERTS
Mardi et mercredi, 31 mars et 1 avril à 8 h. 30
AU PUPITRE
Franz-Paul DECKER
SOLISTE
ANDRÉ WATTS
PIANISTE
PROGRAMME
PROKOFIEFF: An Overture on Hebrew Themes
MOZART: Concerto en do mineur K. 491
PROKOFIEFF: Symphonie No 3, Op. 100
\$2.50 - 3.50 - 4.50 - 5.50 - 6.00
Spécial: 100 billets à \$1.50 les soirs des concerts à 7 hrs.
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

VIVRE... A MORT! 14 ANS
DANIEL PILON
Geneviève Deloir
UN FILM DE Gilles Carle
EN COULEURS
RED
A L'AFFICHE! aussi LES CANOTS DE GLACE couleurs
Horaires: 10.00, 11.50, 1.40, 3.30, 5.20, 7.25, 9.15 p.m.
CAPITOL
890 STE CATHERINE O. 866-6828

Premier récital à la Place des Arts de Claude Savard
Premier grand prix (piano) concours international de Munich (1966)
Claude Savard
Maître du Clavier
Jysk Astvold Veie
Danemark
Une merveilleuse concertiste
Rhinische Post
CLAUDE SAVARD
BOULETS: \$5.00 \$4.00 \$3.00 \$2.00
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

CINÉMAS GRIMCO AMUSEMENT
38^e sem. 18 ANS
JE SUIS CURIEUSE
BEMAINE 7.30, 10 DIMANCHE 12, 2.30, 5, 7.30, 10
FESTIVAL 1206, E. STE CATHERINE 525-8600

11^e et dernière semaine
le Comte PORNO EN COULEURS
STATIONNEMENT GRATUIT COMPLÈMENT DE "Un Souffle de Tendresse" EN COULEURS
JEAN-TALON 725-7000 MAISONNEUVE 525-2178

Dernière semaine
sans pudeur d'une jeune fille aujourd'hui
les aveux
avec HANS WAHLGREN "INGER SUNDH" couleurs
JOURNAL INTIME D'UNE DEMI-VIERGE
RUSSI un merveilleux parfüm d'oselle
Françoise Rosay Francis Blanche EN COULEURS
CANADIEN 523-5180 **PLAZA** 274-6165
1204 EST. STE-CATHERINE 6505 ST-HUBERT

Un RÉGAL de PÂQUES pour toute la FAMILLE! POUR TOUS
alexandre le bienheureux
EN SEMAINE: 1.30 - 3.30 5.30 - 7.30 9.30
5550 OUEST, Sherbrooke tel. 489-5559

Dernière semaine
LA PISCINE 14 ANS
ALAIN DELON ROMY SCHNEIDER
COULEURS
FLEUR DE LYS 558 EST. CATHERINE TEL. 264-1100

Aux Etats-Unis

Un sondage constate la montée des "révolutionnaires" noirs

NEW YORK (AFP) — Selon un sondage de l'Institut Louis Harris, la grande majorité des Noirs américains désirent continuer à travailler dans l'actuelle structure de la société blanche américaine pour améliorer leur position sur les plans politique et économique et le nombre des révolutionnaires noirs n'excède pas neuf pour cent de la communauté noire américaine. Ces derniers estiment qu'il leur faut être prêt à utiliser la violence s'ils veulent obtenir une véritable égalité entre les communautés raciales aux Etats-Unis.

Le sondage Louis Harris, effectué pour la magazine Ti-

me, qui consacre le numéro qui paraît cette semaine à l'étude approfondie du problème noir aux Etats-Unis, montre que, quelles que soient leurs convictions à propos de l'utilisation de la violence pour conquérir leurs droits, la proportion des Noirs qui penchent pour cette solution s'est accrue de 21 pour cent en 1966 à 31 pour cent en 1970. Parmi les jeunes ce pourcentage de violents potentiels est de 40 pour cent.

Toutefois 59 pour cent des Noirs estiment que le recours à la violence ne doit intervenir qu'en dernier ressort. Enfin, c'est là un aspect si-

gnificatif selon Time, 25 pour cent des Noirs estiment qu'il faut éviter ce dernier recours à tout prix.

Trois leaders, MM Julian Bond, membre de la Chambre des représentants, Whitney Young, directeur de la National Urban League et Bobby Seale, fondateur et président de l'organisation des Panthères noires estiment respectivement à propos de l'éventuel déclenchement d'une guerre entre Noirs et Blancs aux Etats-Unis: "je ne pense pas que nous (les Noirs) pourrions la mener", "c'est complètement hors de question", et "je ne crois pas qu'elle serait une guerre raciale". Tous

estiment que les Noirs doivent lutter pour tenter de gagner des postes électifs dans les grandes agglomérations noires, comme Baltimore, Détroit, Newark, Los Angeles et Kansas City.

● 63 pour cent des 1.255 Noirs américains interrogés, estiment que le système américain doit être complètement changé si les Noirs américains veulent être libres.

● Tandis que les Noirs reconnaissent dans une proportion variant de 27 à 50 pour cent le traitement impartial que leur accorde le F.B.I. (sûreté fédérale) ils estiment, dans une proportion de 22 à 50 pour cent que le département de la justice est anti-noir.

● 62 pour cent des Noirs estiment que les agents de police sont racistes.

● 3 pour cent seulement estiment qu'ils peuvent attendre de nouveaux progrès sur le plan de la lutte anti-ségrégationniste de la part du gouvernement Nixon.

● Un Noir sur quatre affirme que les Panthères noires représentent son point de vue. Mais chez les moins de 21 ans la proportion saute à 43 pour cent.

● 61 pour cent estiment que les gens qui ont le pouvoir en profitent.

● 68 pour cent affirment qu'ils ont fait l'expérience de la ségrégation raciale personnellement tandis que 23 pour cent seulement affirment qu'ils la sentent chaque jour de leur vie. Malgré tout 64 pour cent considèrent que les choses se sont beaucoup améliorées au cours des cinq dernières années.

● 66 pour cent estiment satisfaisants les rapports avec les Blancs sur les lieux de travail. 59 pour cent travaillent d'ailleurs avec des Blancs.

Pour combler le retard du Québec

Orienter les esprits supérieurs vers les carrières scientifiques

Notre système d'éducation s'occupe plus qu'autrefois des enfants retardés mais rien n'est prévu pour répondre vraiment aux besoins des enfants surdoués, plus intelligents que les autres. C'est ce qu'a déploré récemment M. Larwin Kerwin, vice-recteur de l'université Laval devant les membres de la Chambre de commerce de Québec.

M. Kerwin voulait ainsi attirer l'attention de ses auditeurs sur la nécessité, pour le Québec, de combler au plus tôt son retard scientifique. "Si nous voulons brûler les étapes, c'est l'intelligence qu'il faut faire primer", a-t-il dit. Il s'agit donc d'orienter les esprits supérieurs vers les carrières scientifiques et c'est sûrement l'ACFAS qui fait les efforts les plus sérieux en ce sens.

"Notre pays possède beaucoup de héros populaires mais ils sont presque tous choisis dans les domaines du sport, de la distraction ou du crime, a aussi dit M. Kerwin. Sans nier la valeur des concours scientifiques et littéraires québécois, il faudrait exploiter davantage cette tendance. Les réalisations de nos ingénieurs devraient figurer autant dans nos nouvelles populaires que les exploits de nos cambrioleurs."

Curieusement, M. Kerwin a aussi appuyé un principe contre lequel les universités francophones se sont toujours battues au nom de l'égalité des chances: "il faut appuyer et subventionner les idées et les hommes et non pas les régions et les institutions". La tendance politique à égaliser les chances, à traiter également toutes les régions, à favoriser toutes les institutions est difficile à surmonter mais, si nous voulons faire les progrès nécessaires, nous n'avons pas le choix; il faut faire primer l'intelligence.

La politique que préconise M. Kerwin est donc exactement celle d'Ottawa pour les subventions à la recherche: on subventionne les gens qui ont déjà fait leurs preuves, ceux qui sont le mieux équipés, etc. Tant pis si cela joue au détriment des francophones et des universités "en démarrage".

Comme l'université Laval a toujours dénoncé cette politique qui nuisait à son propre développement, il est donc étonnant d'entendre son vice-recteur déclarer maintenant: "il faut surmonter la tendance politique à favoriser toutes les institutions. Un montant de \$1.000.000 confié à tel homme pour développer telle idée n'a pas le même rendement avec tel autre homme et tel autre projet".



M. Claude Lefebvre, ingénieur, arpenteur-géomètre au centre, coordonnateur du projet, accompagné de M. Yvon Gervais, chargé de projets, Agence canadienne de développement international, M. Michel Samson, directeur du projet au Maroc, M. Gilles Touchette, directeur régional, ministère de l'industrie et du commerce, gouvernement fédéral et le Docteur André Fréchette, conseiller spécial.

Firme québécoise au Maroc

Le ministère d'Etat, chargé de l'agriculture et de la réforme agraire du Royaume du Maroc, a confié l'établissement de son cadastre national à la Société Gendron & Lefebvre de Ville de Laval. La superficie du territoire marocain faisant l'objet des travaux est de 2.550 milles carrés répartis dans les provinces d'Agadir, de Marrakech, de Beni-Mellal et de Kenitra.

Ce travail répond à la préoccupation majeure du gouvernement marocain qui est le développement de son agriculture. Par son caractère économique, le cadastre national est la base de toute une série d'opérations, irréalisables sans les données de cadastre, menant à la mise en valeur du territoire par les irrigations,

la conservation des sols, la distribution des terres, le remembrement de certaines régions trop morcelées et le développement de nouvelles cultures. Environ 40 arpenteurs-géomètres et techniciens de la Société Gendron & Lefebvre travailleront à ce projet et le quartier général de la Société sera établi à Rabat, capitale administrative du Maroc. La Société Gendron & Lefebvre fournira, en plus du personnel professionnel et technique, tout équipement et appareils techniques requis

pour l'accomplissement des travaux. M. Claude Lefebvre, ingénieur, arpenteur-géomètre, assurera la coordination des travaux tandis que M. Michel Samson, arpenteur-géomètre, agira comme directeur du projet du Maroc.

Carrières et Professions

HÔPITAL LA PROVIDENCE

demande

- A) 1 Chef-technologiste médical R.T.
- B) 1 Technologiste-médicale R.T.
- C) 1 Technicienne en radiologie
- D) Infirmière licenciées

Salaires selon expérience

S'adresser à:

Bureau du Personnel,
Hôpital La Providence, Magog,
843-3381 Code Régional 819.

La Commission Scolaire Catholique de Granby

recherche les services d'un

COORDONNATEUR DU FRANÇAIS À L'ÉLÉMENTAIRE

EXIGENCES:

- Brevet d'enseignement.
- Minimum de 16 ans de scolarité.
- Expérience dans l'enseignement.
- Connaissances des méthodes nouvelles.
- Intérêt pour les collectives.

Faire parvenir demande d'emploi et curriculum vitae, avant lundi, le 8 avril, à:

Robert Blouin
Directeur général des Écoles
Commission Scolaire Catholique
de Granby
385 rue Principale
Granby, Québec.

LE CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

recherche un

DIRECTEUR MÉDICAL

Qualifications:

- Médecin autorisé à exercer sa profession selon la Loi du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec;

- Diplômé en administration;

- L'expérience dans une fonction similaire serait un avantage.

Attributions:


- Exercer les fonctions normalement dévolues au Directeur médical telles que déterminées au chapitre V des règlements adoptés en vertu de la Loi des hôpitaux de la Province de Québec.

Traitement:

- Le salaire sera établi en fonction des qualifications et de la compétence du candidat choisi.

- Autres conditions de travail avantageuses.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 6 avril au:

 Directeur général
Le Centre Hospitalier de l'Université Laval
2705, boul. Sir-Wilfrid-Laurier
Québec 10e.

RÉDACTEURS PUBLICITAIRES

Plusieurs agences de publicité sont à la recherche de rédacteurs expérimentés en publicité.

SALAIRE JUSQU'À \$13.000.

Téléphonez ou écrivez à:

R.J. MAUDE ASSOCIÉS

1010 ouest, Ste-Catherine, suite 1102, Montréal.
878-3971

JOURNALISTE DEMANDÉ

pour assumer un poste de direction d'un hebdomadaire régional à Joliette, existant depuis 56 ans.

TÂCHE:

Coordonner le travail de la rédaction en collaboration avec le service de la publicité et du tirage. Salaire à discuter. Avantages sociaux. Participation aux bénéfices.

Faire parvenir curriculum vitae à:

C.P. 250, JOLIETTE, Qué.

ou téléphoner à:

M. Bertrand Malo,
par ligne directe de Montréal
Zénith 4-3030

La Commission Scolaire du Golfe requiert, pour l'année scolaire 1970-71, les services des professionnels suivants:

1.- Un (1) conseiller d'orientation

- Fonctions:

Sous l'autorité du Directeur des Services aux Étudiants et en collaboration avec les professionnels de ces services (travailleurs sociaux, psychologues, infirmières, psychométricien, aumôniers) remplir les fonctions définies par le Code des Tâches de la Commission sous le titre de Conseiller d'Orientation.

- Traitement:

Selon l'échelle de traitement en vigueur pour les professionnels des Services Psychologiques.

- Qualifications requises:

Licence ou Maîtrise en Orientation;
Bilingue de préférence.

2.- Un (1) Psychologue

- Fonctions:

Sous l'autorité du Directeur des Services aux Étudiants et en collaboration avec les professionnels de ces services (travailleurs sociaux, psychologues, infirmières, psychométricien, aumôniers) remplir les fonctions définies par le Code des Tâches de la Commission sous le titre de Psychologue.

- Traitement:

Selon l'échelle de traitement en vigueur pour les professionnels des Services Psychologiques.

- Qualifications requises:

Licence ou Maîtrise en psychologie.

Les intéressés sont priés de communiquer avec:

Monsieur Jean-Guy Duguay, c.o.
Directeur des Services aux Étudiants,
700 Boul. Laure # 8,
Sept-Îles.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

à être créée spécialement dans le but d'offrir un bon service entre nos lecteurs et les maîtres d'offices.

Les annonces publiées dans cette rubrique coûtent 25 la ligne égale (14 lignes égales) au double. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Un service de copies gratuites et du retour de courriel est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour l'insertion de ces annonces est fixée à midi, le veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

434 av. rue Notre-Dame,
Montréal - Tél. 844-1361
Compétence:
Bernard Lutz

PROFESSEUR

La Labrador City Collegiate, Labrador City, Terre-Neuve requiert pour l'année scolaire 1970-71:

Un professeur pour enseigner le français à des élèves français et l'anglais à des élèves anglais au niveau secondaire (programme académique). Les postulants devront avoir un B.A. et B.E.D. ou un degré universitaire et posséder de préférence quelques années d'expérience dans l'enseignement. Le traitement est avantageux et en rapport avec l'expérience et les qualifications.

Labrador City est une ville minière moderne située au nord de Sept-Îles ayant une population d'environ 10,000 habitants et possédant toutes les facilités de loisirs et de sports. La ville est desservie quotidiennement par avions réactés...

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

E.M. Swyer
Principal
Labrador City Collegiate
Labrador City, Terre-Neuve

Traitement: \$8,106 à \$9,110.

ÉCONOMISTE MÉNAGÈRE

Direction de la production et des marchés
Ministère fédéral de l'Agriculture
OTTAWA

 Fonction publique du Canada

FONCTIONS:

On demande une économiste ménagère pour planifier et réaliser certains projets faisant partie de sections bien précises d'un programme d'information de langue française, par exemple, publications, presse, radio et films de télévision. Entre autres fonctions, la titulaire devra prendre les dispositions nécessaires quant aux travaux d'arts graphiques et à la présentation des textes écrits, films, films fixes et objets d'exposition. Elle devra aussi rédiger des communiqués pour la presse et la radio, des articles et des textes à publier et, au besoin, voyager.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

Diplôme d'économie ménagère ou d'arts ménagers, et environ cinq ans d'expérience valable.

Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage de l'anglais et du français.

Pour obtenir des détails, écrivez immédiatement à l'adresse suivante:

Cadres des Sciences Bio-Physiques,
Commission de la Fonction publique du Canada
Ottawa 4 (Ontario).

Référence à rappeler dans la correspondance: 70-152-02.

Traitement: jusqu'à \$23,500.

Le titulaire devra faire preuve d'un excellent jugement en ce qui a trait à l'élaboration des politiques économiques, et s'acquitter des fonctions suivantes: se charger de la planification, de l'élaboration des programmes et de la conduite de tous les travaux de la direction de l'économie de l'Office, y compris l'analyse économique des demandes relatives à la construction d'oléoducs et de gazoducs et à l'exportation de gaz ou d'électricité; demander, étudier et interpréter des rapports et des études sur les aspects économiques de l'énergie, et proposer les politiques et procédures qui, selon lui, devraient être adoptées afin d'optimiser l'utilisation des ressources énergétiques du Canada; prévoir, à court et à long terme, les besoins énergétiques du Canada, et rédiger des discours et des articles destinés à la publication.

Ce poste exige un diplôme universitaire en économie ou dans un domaine étroitement connexe (on accordera la préférence au candidat, qui possède une formation post-universitaire); une vaste expérience de l'analyse économique dans des postes supérieurs ou le candidat aura démontré une connaissance approfondie des applications tant théoriques que pratiques de l'économie, particulièrement dans un domaine connexe aux fonctions à exercer; aptitude manifeste à diriger le personnel affecté à l'élaboration des politiques économiques; aptitude à entretenir des relations avec des dirigeants, des groupements et des organismes du haut fonctionnarisme, du monde des affaires, des universités et des milieux internationaux.

Les demandes doivent être adressées comme suit: Cadres Socio-économiques, Commission de la Fonction publique du Canada, Ottawa 4 (Ontario).

Référence à rappeler: concours no 70-430-12.

ÉCONOMISTE EN CHEF

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

 Fonction publique du Canada

9 1/2% SUR Certificats d'Épargnes d'Hypothèques Garantis

Téléphone
731-6883

Heures d'affaires
Mardi et mer.: 10 à 5 h
Jeudi et vendredi:
10 h - 8 h
Samedi: 10 h - 3 h

NOM
ADRESSE
VILLE

Société d'Épargnes et d'Hypothèques Internationale

FILIALE DE LA CIE TRUST METROPOLITAIN, TORONTO
4861, ave. Van Horne, Montréal
Centre commercial de Ville Mont-Royal
2324 chemin Lucerne, Ville Mont-Royal



FONDÉE 1913
(MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE - DÉPÔTS DU CANADA)



M. JOHN L. EYRE
La nomination de M. John L. Eyre, de Montréal, à la vice-présidence d'Alcan Ore Limited et à la présidence d'une nouvelle société non opérationnelle, Services des Transports de l'Alcan, Ltée, est annoncée par M. D. D. MacKay, vice-président directeur général, Matières premières, d'Alcan Aluminium Limited.

L'ACN retirera son approbation pour les ozonisateurs

L'Association canadienne de normalisation (ACN) retirera son approbation officielle pour les ozonisateurs à compter du 1er avril 1971 à moins que les fabricants de ces appareils ne puissent démontrer que cette approbation continue d'être justifiée.

La décision de l'Association touche les appareils destinés à produire de l'ozone pour la purification de l'air et l'élimination des odeurs dans des espaces fermés utilisés par le public.

La décision de l'Association a été prise par son comité consultatif sur l'électricité, composé des inspecteurs en chef de toutes les provinces, en collaboration avec le ministre fédéral de la santé et du bien-être. Le ministre avait suggéré l'an dernier de soumettre les ozonisateurs à un examen minutieux avant leur mise en marche, décrivant l'ozone comme un gaz toxique et un facteur de pollution de l'air et établissant à 0.04 partie par million le niveau acceptable de concentration d'ozone.

L'Association, organisme national de normalisation volontaire, a déclaré que le retrait de son approbation ne s'appliquera pas à certains procédés de fabrication, non plus qu'à la purification de l'eau. Il s'appliquera cependant dans les cas où l'ozone est employé pour combattre les odeurs au foyer, dans les hôpitaux, les usines, les écoles, les théâtres et les garages. Le bulletin du ministère de la Santé décrit l'ozone comme l'une des substances les plus toxiques qui soient connues, ayant, par exemple, mille fois la toxicité de l'oxyde de carbone.

L'Association possède des laboratoires d'essai à Montréal, Vancouver, Winnipeg et Toronto. Plus de 3,000 Canadiens représentant le gouvernement, l'industrie, les consommateurs et d'autres groupes font partie bénévolement de ses quelque 650 comités chargés de la rédaction des normes.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

L'édifice commercial le plus prestigieux du Canada français. Pour occupation immédiate, des locaux sans colonnes d'une superficie de 500 à 14,000 pieds carrés d'un seul tenant. Le loyer mensuel est hautement concurrentiel. L'édifice Banque Canadienne Nationale est situé au 500 Place d'Armes, au cœur même du domaine de l'assurance, de la finance et de la justice de Montréal.

Les locataires bénéficient de toutes les commodités. Renseignez-vous dès aujourd'hui.

Pour trouver les meilleurs emplacements commerciaux, appelez:



Montréal, le 6 mars 1970.

Après un bon exercice 1969, Consolidated Bathurst s'attend à devoir hausser ses prix au cours de 1970

Les affaires de Consolidated-Bathurst Limitée et de l'industrie des pâtes et papiers en général ont été généralement améliorées comparativement à l'année précédente, a déclaré le président R. A. Irwin à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la compagnie qui se tenait jeudi le 26 mars.

Et il a ajouté que sauf pour les projets à courts termes, le rendement en général continuera d'être encourageant. L'inflation et les négociations ouvrières qui se tiennent prochainement sont deux des problèmes les plus immédiats.

Parlant de l'offre faite le 3 mars dernier par Power Corporation of Canada Limited aux détenteurs d'actions ordinaires, monsieur Irwin a déclaré que lorsqu'une telle offre est faite, la direction se doit de fournir aux actionnaires tous les renseignements nécessaires concernant le rendement actuel de notre compagnie afin de leur permettre d'étudier à fond l'offre qui leur est faite.

Conséquent, le président ajouta que Consolidated-Bathurst avait bien l'intention de communiquer le plus rapidement possible avec tous les actionnaires des que ces derniers auront reçu l'offre de Power Corporation afin de leur fournir un rapport sur les profits à date ainsi que tout renseignement susceptible de leur être utile afin qu'ils puissent évaluer équitablement l'offre faite.

Se référant aux problèmes à courts termes auxquels la compagnie doit faire face, pour monsieur Irwin, l'un d'eux est celui de l'inflation qui nous menace constamment.

Les politiques adoptées par le gouvernement aussi bien que par les autorités fiscales au Canada et aux États-Unis ont eu pour résultat de freiner l'économie en général.

Et il expliqua sa pensée en déclarant que la demande pour les produits industriels avait diminué, tandis que l'indice de chômage avait augmenté. Reste maintenant à savoir s'il en résultera un ralentissement de la présente augmentation rapide des prix.

Dans la Ville de Montréal, le volume de transactions a passé de \$23 millions en février 1969 à \$37.6 millions en février cette année. Cette augmentation représente pratiquement l'augmentation totale en volume de transactions pour toute la région métropolitaine.

Les transactions dans la Ville de Montréal durant les deux premiers mois de 1970 se chiffraient à \$76 pour \$62.7 millions comparativement à \$62.7 millions durant la même période l'an dernier.

Toutefois, selon le rapport de la C.I.M., 338 transactions immobilières étaient enregistrées dans les municipalités de l'île de Montréal en février 1970 pour un volume de \$21.2 millions, une baisse de \$2.2 millions comparativement au même mois l'an dernier alors que 438 transactions avaient été enregistrées pour un volume de \$23.4 millions. Le total des transactions durant les deux premiers mois de l'année dans ces municipalités est de \$89 pour \$45.5 millions tandis que le même total pour la période correspondante en 1969 était de 996 transactions pour \$45 millions.

Dans la Ville de Laval, le nombre total de transactions enregistrées en février cette année était de 223 pour \$6.6 millions, ce qui comparativement à un total de 204 transactions pour \$5.8 millions en février l'an dernier. Le total pour les deux premiers mois de 1970 à Laval est de 448 transactions pour \$11.9 millions comparativement à 532 transactions pour \$13 millions durant la même période l'an dernier.

Le nombre de transactions enregistrées dans les municipalités de la Rivière-Sud en février cette année a accusé une augmentation appréciable sur celui de février 1969. En effet, le nombre et le volume de transactions ont pratiquement doublé le nombre et le volume de février 1969. 311 transactions pour \$8.7 millions étaient enregistrées en février 1970 tandis que 168 transactions pour \$4.4 millions avaient été enregistrées en février l'an dernier. Sur la Rivière-Sud les totaux cumulatifs pour janvier et février 1970 étaient de 714 transactions pour \$16.7 millions tandis que durant la même période en 1969, 469 transactions avaient été enregistrées pour \$13 millions.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.



L'assemblée annuelle de l'Association de Montréal des Négoceurs en Obligations a eu lieu le 9 mars 1970 et les membres de l'Exécutif élus pour l'année 1970-1971 sont: Président: James H. Claydon; vice-président: R. M. Jamieson; secrétaire: Ernest G. Ayers; trésorier: Robert R. Young; directeurs: H. Dungan, Dan Gleason et N. A. E. Stanford.

Transactions immobilières de \$74,100,000 dans la région métropolitaine en février 1970

Selon un rapport publié par la Chambre d'Immeuble de Montréal, les transactions immobilières enregistrées durant le mois de février 1970 dans la région de Montréal se chiffraient à 1,217 pour \$74.1 millions. Ceci représente une augmentation de \$17.5 millions comparativement au même mois l'an dernier alors que 1,202 transactions avaient été enregistrées pour un total de \$56.6 millions. Il y a eu 2,937 transactions pour \$136.8 millions dans la métropole au cours des deux premiers mois de l'année comparativement à 2,559 transactions pour \$121.3 millions durant la même période l'an dernier.

Dans la Ville de Montréal, le volume de transactions a passé de \$23 millions en février 1969 à \$37.6 millions en février cette année. Cette augmentation représente pratiquement l'augmentation totale en volume de transactions pour toute la région métropolitaine.

Les transactions dans la Ville de Montréal durant les deux premiers mois de 1970 se chiffraient à \$76 pour \$62.7 millions comparativement à \$62.7 millions durant la même période l'an dernier.

Toutefois, selon le rapport de la C.I.M., 338 transactions immobilières étaient enregistrées dans les municipalités de l'île de Montréal en février 1970 pour un volume de \$21.2 millions, une baisse de \$2.2 millions comparativement au même mois l'an dernier alors que 438 transactions avaient été enregistrées pour un volume de \$23.4 millions. Le total des transactions durant les deux premiers mois de l'année dans ces municipalités est de \$89 pour \$45.5 millions tandis que le même total pour la période correspondante en 1969 était de 996 transactions pour \$45 millions.

Dans la Ville de Laval, le nombre total de transactions enregistrées en février cette année était de 223 pour \$6.6 millions, ce qui comparativement à un total de 204 transactions pour \$5.8 millions en février l'an dernier. Le total pour les deux premiers mois de 1970 à Laval est de 448 transactions pour \$11.9 millions comparativement à 532 transactions pour \$13 millions durant la même période l'an dernier.

Le nombre de transactions enregistrées dans les municipalités de la Rivière-Sud en février cette année a accusé une augmentation appréciable sur celui de février 1969. En effet, le nombre et le volume de transactions ont pratiquement doublé le nombre et le volume de février 1969. 311 transactions pour \$8.7 millions étaient enregistrées en février 1970 tandis que 168 transactions pour \$4.4 millions avaient été enregistrées en février l'an dernier. Sur la Rivière-Sud les totaux cumulatifs pour janvier et février 1970 étaient de 714 transactions pour \$16.7 millions tandis que durant la même période en 1969, 469 transactions avaient été enregistrées pour \$13 millions.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

Nous nous questionnons cependant sur divers points de ce livre blanc, particulièrement en ce qui concerne le changement nous permettant d'accumuler du capital collectivement ou individuellement, ceci préoccupe plus particulièrement une industrie comme la nôtre qui nécessite une capitalisation très élevée.

Parlant du livre blanc sur la taxation du ministre fédéral des finances, monsieur Irwin déclara que la compagnie allait présenter un mémoire au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'étudier cette question, de même qu'au gouvernement.

À la fin de 1969

La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie, a réalisé en 1969 des progrès importants à plusieurs points de vue: Au secteur des ventes

Table with 2 columns: Item and Augmentation en %. Rows include: Nouvelles assurances de l'année (10%), Ventes d'assurances individuelles (20%), Total des affaires en vigueur (14%), Primes des nouvelles assurances individuelles (15%), Total des assurances individuelles en vigueur (6.6%), Total des assurances collectives en vigueur (29.3%), Total des primes d'assurances collectives en vigueur (22%).

N.B. Le volume total des assurances en vigueur a doublé en l'espace de quatre ans.

Table with 2 columns: Item and Augmentation en %. Rows include: Actif total (4%), Revenus nets de placements (12%), Paiements aux assurés et bénéficiaires (12%).

Table with 2 columns: Item and Amount. Rows include: Revenus en primes (\$8,727,033), Revenus de placements (5,001,000), Réclamations sur contrats (6,152,000), Dividendes aux assurés (748,000).

Résumé des états financiers

Table with 2 columns: Item and Amount. Rows include: Actif (\$84,084,000), Prêts hypothécaires (35,716,000), Obligations (34,676,000), Actions (5,437,000), Réserve mathématique (60,747,000), Réserve et surplus (16,616,000).

Table with 2 columns: Item and Amount. Rows include: Taux net de rendement sur actifs investis (avant impôt) (6.42%), Nouvelles ventes d'assurance en 1969 (\$103,316,000), Assurance-vie en vigueur au 31 déc. 1969 (\$640,289,000), Nombre d'assurés protégés (272,000).

Un des événements marquants de l'année au niveau des sociétés d'assurance-vie, fut l'introduction par le Gouvernement du Canada de deux nouveaux impôts: l'un sur les revenus de placements, l'autre sur le profit d'opérations. Les autorités fédérales s'apprêtent, par ailleurs, à accorder de nouveaux pouvoirs aux institutions d'assurance-vie. La Sauvegarde entend bien en tirer profit pour favoriser l'accroissement des épargnes qui lui sont confiées, et les faire fructifier au meilleur des intérêts de ses assurés et de la collectivité.

La Sauvegarde et deux autres institutions du Mouvement coopératif Desjardins, ont acquis la plus importante entreprise canadienne-française de fonds mutuels: "Les Pratiques Collectifs Inc."

Au secteur de l'assurance individuelle, des progrès très substantiels ont été enregistrés au cours de l'année 69. Quant à l'assurance collective, la Compagnie a mis à la disposition des petites entreprises, un éventail de nouveaux plans-groupes.

La Sauvegarde a le plaisir de signaler que 70% de ses représentants se sont mérités le Certificat National de Compétence.

Institution du Mouvement coopératif Desjardins, La Sauvegarde s'est de nouveau identifiée au coopératisme à travers de multiples activités. Elle a, de fait, poursuivi sa politique de support technique et financier, tant vis-à-vis les fédérations de coopératives d'habitation et de consommation, que vis-à-vis les institutions à caractère éducatif.

Marathon et Timmins Aviation fusionnent en partie leurs intérêts

Marathon Aviation Terminals et Timmins Aviation Terminals ont fusionné leurs services à l'aéroport, formant ainsi la plus importante compagnie du genre au Canada.

La nouvelle compagnie, Marathon Aviation Terminals Ltd., verra à la planification, à la conception, à la construction, à l'installation du matériel et au financement nécessaires à tous genres d'édifices à l'aéroport, bureaux, entrepôts de fret, hangars, cuisines de l'air, garages, motels et autres facilités connexes.

La fusion nous permet une plus grande envergure d'exploitation ainsi qu'une politique d'expansion plus agressive afin de fournir à l'industrie aérienne les facilités terrestres accrues qu'elle exige. dit M. R.D. Quart, président de Marathon Aviation.

Marathon Realty Company Limited détient 50% des intérêts de la nouvelle compagnie, Parquart Ltd., 25% et Annerlee Corp. Ltd., 25%. La compagnie possède d'importants intérêts à l'aéroport international de Montréal et elle fait l'étude de projets pour les aéroports de Toronto, de Winnipeg et de Vancouver.

Vu les importantes immobilisations que doivent faire les compagnies aériennes pour l'achat de nouveaux appareils, nous prévoyons une grande demande de location d'édifices à l'aéroport, a dit M. Quart. "Notre équipe de spécialistes nous aidera à satisfaire à cette demande plus rapidement et efficacement et au coût le plus bas."

Parmi les installations de Marathon Aviation Terminals à l'aéroport de Montréal, il faut compter un entrepôt de 350,000 pieds carrés pour le fret, deux hangars loués à CP Air pour ses DC-8, un hangar de 1,000,000, loué à la Atlantic Aviation of Canada Ltd., et une cuisine de l'air de 32,000 pieds carrés pour CP Hôtels.

La compagnie a terminé un autre édifice de 65,000 pieds carrés loué à d'importantes compagnies aériennes pour l'entreposage de fret, ainsi qu'une cuisine de l'air de 58,000 pieds carrés destinée à Cara Operations Ltd.

Marathon Aviation fait appel exclusivement aux ressources de ses trois actionnaires. Marathon Realty est une filiale à part entière de Canadian Pacific Investments Ltd. et une des plus importantes compagnies d'exploitation immobilière, tant industrielle que commerciale et résidentielle, au Canada. Annerlee Corp. est depuis longtemps associée à l'industrie de l'aviation et Parquart Ltd., par Paré et Quart Ltd., possède une grande expérience dans le domaine de la construction générale et des aéroports, en particulier.

Les vice-présidents de Marathon Aviation sont M. S.E. Eagles, président de Marathon Realty, M. R.E. Paré, de Parquart Ltd., et M. John Timmins, de Annerlee Corp. Le trésorier est M. John J. Shannon, de Annerlee. Les autres administrateurs sont M. C.A. Colpitt, premier ingénieur du Canadian Pacific; M. J.G. Joannette, procureur au contentieux du Canadian Pacific; M. G.G. Griffith, directeur général de Marathon Realty, division de l'Ontario. Le secrétaire de la compagnie est M. G.S. McLean, secrétaire adjoint du Canadian Pacific.

L'industrie de l'amiante du Québec a connu une bonne décennie 1960-70

L'Association des mines d'amiante du Québec a déclaré que la production de fibre d'amiante dans les mines canadiennes avait augmenté de 43 pour cent au cours des dix dernières années.

Le président de l'association, M. R. J. Merrill, a indiqué que la valeur annuelle des quantités de fibre d'amiante expédiées au cours de la même période avait augmenté de près de 72 pour cent.

La majeure partie de la production canadienne d'amiante provient des mines du Québec.

M. Merrill, de Broughton Est, Qué., et président de la Carey-Canadian Mines Ltd. a ajouté que la production d'amiante chrysolite, comme celle que l'on trouve dans les mines canadiennes, a été de 1,600,000 tonnes, en 1969, pour une valeur de \$200,000,000.

En 1968, la production fut de 1,570,000 tonnes, le tout évalué à \$185,000,000. Les prix ont été majorés en 1969.

A part du Canada, les autres pays producteurs d'amiante sont en ordre d'importance: l'URSS, l'Afrique du Sud, la Rhodésie, les États-Unis, l'Italie, la Chine et l'Australie.

La production canadienne, dont 95 pour cent est exportée, comprenait 1,300,000 tonnes du Québec, 89,000 tonnes du Yukon, 80,000 tonnes de la Colombie-Britannique, 80,000 tonnes de Terre-Neuve et 30,000 tonnes de l'Ontario.

La production canadienne, dont 95 pour cent est exportée, comprenait 1,300,000 tonnes du Québec, 89,000 tonnes du Yukon, 80,000 tonnes de la Colombie-Britannique, 80,000 tonnes de Terre-Neuve et 30,000 tonnes de l'Ontario.

potins financiers

50,000 actions ordinaires ou ordinaires de The Great West Saddlery viennent d'être inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal. Cette inscription supplémentaire couvre un montant identique d'actions, réservées pour fins d'émission en vertu du plan d'options sur des actions de la compagnie.

Les droits pour des actions additionnelles de la classe A de Woodford Investments Limited se transfèrent sur une base au comptant le 31 mars, ainsi que les 1 et 2 avril 1970 et ils seront rayés de la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à la fermeture des affaires de cette dernière le 2 avril 1970. Les souscriptions, en vertu de l'offre de droits, peuvent être déposées, au plus tard, le 3 avril 1970, entre les mains de la Montreal Trust Company, 777, rue St-Jacques, Montréal 113 P.Q. ou à

Bourse de Montréal - Variations de la semaine dernière

Table of stock market variations for Montreal, listing various stocks and their price changes.

Table of stock market variations for Montreal, listing various stocks and their price changes.

Bourse canadienne - Variations de la semaine dernière

Table of Canadian stock market variations, listing various stocks and their price changes.

Table of Canadian stock market variations, listing various stocks and their price changes.

les MOTS CROISÉS du Devoir

Crossword puzzle grid with numbers 1 through 12 indicating starting positions.

Horizontalement: 1 - Action de fustiger. 2 - Phénomène de diffusion entre deux solutions de concentration différentes...

Solution de samedi

Grid for the Saturday crossword puzzle solution.

Verticalement: 1 - Trou creusé pour l'inhalation des morts. Broche. 2 - Tout objet servant aux usages de la vie courante.

Brocklesby Transport acquiert Scitote Transp.

John Brocklesby Transport Limited, Montréal et Toronto, annonce l'acquisition de Scitote Transp.

Dévoilement du prix de la Gremlin de AMC

BRAMPTON - La compagnie American Motors (Canada) Limited a révélé le prix de la Gremlin, première mini-compacte à être construite en Amérique du Nord.

Le président d'American Motors (Canada) Limited, M. L.G. Rice, a souligné que le prix indicatif de la Gremlin n'est pas le prix réel.

Par cette fusion, ces deux compagnies opèrent non seulement la plus grande variété d'équipement pour ce genre de travail au Canada mais emploient aussi un personnel expérimenté dans tous les aspects de cette industrie.

Avis publics

PLACEMENT MAISONNEUVE CORP. Prenez avis que PLACE MAISONNEUVE CORP. une corporation, demande au ministre des Institutions Financières, compagnies et coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

Ré-organisation de Dennison Manufacturing

La ré-organisation du groupe industriel de Dennison Manufacturing du Canada vient d'être annoncée par le vice-président et directeur général M. William T. Crawford.

L'urgent problème de la pollution se pose à l'échelle continentale

"Au cours de la dernière année, l'édifice législatif s'est littéralement effondré en ce qui concerne le contrôle de la pollution". Telles ont été les paroles prononcées par Richard R. Walker, c.r., de Windsor, Ont., dans sa communication sur la prise de position Canadienne en matière de "lutte contre la pollution du milieu" au cours de la 75ième assemblée du Comité Canada-États-Unis des Chambres de Commerce du Canada et des États-Unis.

COMPTABLES AGRÉÉS

Advertisement for Belzile, Cardinal, Roy & Cie, Lucien Dahmé, C.A., Provost & Provost, Viau & Robin, Thorne, Gunn & Cie, and Aimé Galarneau & Cie.

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS 159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

THORNE, GUNN & CIE

Incorporant AIMÉ GALARNEAU & CIE Comptables agréés

pour un CONGRÈS c'est PARFAIT

... que vous réunissiez 8 ou 800 personnes. Nos longues années d'expérience nous ont préparés à toute éventualité qu'on vienne au Chanteclair pour s'amuser ou pour travailler.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

Comptables Agréés. 800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

pour s'amuser le Chanteclair

Nous sommes installés dans un coin pittoresque de Ste-Adèle-en-Haut, dans le cœur des Laurentides, à 55 minutes seulement du centre de Montréal par l'AutoRoute.

AVIS - À QUI DE DROIT

"Veuillez noter qu'en date du 4 mars 1970, le permis no C2011 délivré par le Service des Assurances du Canada à la Nationale, Compagnie d'Assurances Incendie et Risques Divers, a été annulé et remplacé par le permis no C2518 lequel limite les opérations de la compagnie aux affaires de réassurance."

Raymond Laurendeau, Secrétaire

DEPISTAGE PRÉCOCE

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER. GUÉRISON POSSIBLE.

CEIBAUTEA, ses activités sportives sont le golf et l'équitation.

l'information sportive



Un gardien sur la ligne de tir et à la belle garde...

Aussi bien que son confrère Rogatien Vachon du Canadien, le gardien Ed Giacomin, 30 ans, des Rangers de New York a été constamment en vedette, samedi soir au Forum. Avec une admirable maîtrise, il a annulé une foule d'efforts Canadiens qui auraient certes pu être victorieux sans lui. Sur notre première photo, on le voit faisant le grand écart pour enrayer une poussée offensive du maître-joueur de centre Jean Béliveau - en présence de son coéquipier, Jean Ratelle. Sur celle de droite, Giacomin s'agenouille et s'alerte devant une attaque du



toujours dangereux Robert Rousseau que le joueur de défense Rod Seiling veut aussi mettre en échec. Sans Giacomin, les Rangers n'auraient certainement pas fait match nul contre les Canadiens et ils auraient plutôt subi une autre coûteuse défaite alors qu'ils luttent désespérément pour se classer dans les éliminatoires de fin de saison.

Résultat plus ou moins nul mais spectacle formidable !

par MARC THIBEAULT

On dit généralement et lorsqu'une joute se termine par un pointage qui est le même pour deux équipes en cause, qu'il s'agit d'un match nul, comme ce fut le cas, samedi soir au Forum devant 18,431 spectateurs, alors que le Canadien et les Rangers de New York annulèrent leurs efforts par le compte de 1-1. Mais malgré son usage, l'observation est fautive puisque chaque club récolte un point au classement. Maintenant que

nous sommes libéré de cette petite obsession, empressons-nous de dire que cette joute dite nulle en fut une formidable dont les grandes vedettes furent sans contredit les gardiens Ed Giacomin et Rogatien Vachon et, encore, le joueur de défense Jean-Claude Tremblay, tous trois et chacun à leur façon nous offrant du hockey de toute beauté.

On a déjà dit qu'un lanceur, au baseball, représentait 80% d'une équipe. Nous ne saurions accorder une telle importance à un gardien au hockey puisqu'il ne peut guère être efficace sans défenseurs et coéquipiers à l'attaque qui mènent non seulement l'offensive mais qui, encore, se doivent de faire de la mise-en-échec-arrière après chaque montée, tous, ce faisant, lui donnant un coup de main.

Mais, samedi soir, on aurait certes pu dire, exceptionnellement et ne serait-ce que pour confirmer une règle, que Giacomin et Vachon furent à eux seuls 80% de leur équipe respective.

Le jeu fut décousu dans les quatre premières minutes alors que les deux clubs, qui luttent pour s'assurer d'une

place dans les éliminatoires, se révélèrent à la fois nerveux et prudents. Mais par la suite et jusqu'à la fin, on assista à du hockey rapide, spectaculaire superbe.

Inlassablement, les deux équipes nous offrirent des attaques et contre-attaques à l'emporte-pièce, furibondes, étincelantes - la majorité venant échouer contre des gardiens à leur plus magnifique.

Ce ne furent pourtant pas les occasions de compter qui manquèrent puisque chaque équipe profita, cinq fois chacune, d'un avantage numérique.

C'est le Canadien qui sut en tirer profit pour son seul et unique but, réussi dans la 12e minute de jeu de la troisième période et de la troisième après qu'Arnie Brown eut été puni. S'il fut marqué officielle-

ment par Pete Mahovich, bon opportuniste, il revient plutôt à un Jean-Claude Tremblay qui, comme il le fit mercredi soir dernier contre Toronto, tenta un lancer-passe de la ligne bleue que le grand Mahovich n'eut qu'à pousser derrière un Giacomin pour une fois sans défense. C'était pour Jean-Claude Tremblay un jeu intelligent qui couronnait une soirée particulièrement brillante pour lui et qui lui valut d'être ovationné par une foule prise d'admiration devant un talent qui rappelle celui d'un Doug Harvey à son plus grand.

New York marqua son but six minutes après celui du Canadien et on ne saurait le reprocher à Vachon. Après un dégageant de zone inutile et peu réfléchi de la part d'un joueur du Canadien, il y eut mise au jeu dans la zone du Tricolore 2 minutes et 17 secondes avant la fin. Et Walt Tkaczuk arracha le disque à Jean Béliveau pour le passer à Dave Balon tout en se dégageant lui-même de Béliveau pour aller se poster devant le filet. Balon le contourna, passa à un Tkaczuk parfaitement placé et libre - et pan!

Résultat plus ou moins nul mais aussi une partie formidable qui ne désappointa même pas le plus ardent partisan du Canadien.

A cause d'autres matches nuls entre Chicago-Toronto et Detroit-Boston, la position des clubs de la division Est, samedi, ne changea pas et la lutte s'annonce serrée pour jusqu'aux toutes dernières joutes de la saison régulière, dimanche prochain.

1ère période

Aucun but
Punitions: Harper M 3:42, Harton NY 7:52, 10:39, Ferguson M 14:30, Mahovich M 17:41.

2e période

Aucun but
Punitions: Balon NY 4:19, 19:47, Richard M 7:41, Ferguson M 12:56.

3e période

1 - Montréal: Mahovich (9), J.C. Tremblay, Cournoyer, 11:27.

2 - New York Tkaczuk (27), Balon, 17:43.

Punitions: A. Brown NY 11:07, Neilson NY, Redmond M 18:25.

Lancers

New York 9 14 11-34
Montréal 10 17 7-34

Gardiens: Giacomin, New York; Vachon, Montréal.
Assistance: 18,431.

Au hasard des nouvelles

FRANCOIS GOUBOUT a succédé à Fred Carpenter comme président de l'Association de tennis de la province de Québec lors de l'assemblée générale annuelle, tenue samedi après-midi au Tennis-Club 4 Saisons. André Glen demeure le vice-président tandis que Jean Marois, de Québec, devient le vice-président. Le poste de trésorier honoraire a été confié à Jim Ioanidis pendant que Denise Hunnius était élue secrétaire honoraire.

DENISE HUNNIUS, la même incidemment, s'est distinguée, samedi à Winnipeg et en même temps qu'elle était élue secrétaire de notre association de tennis, en gagnant le championnat féminin en simple du tournoi omnium de tennis sur table du Manitoba. Elle a vaincu en finale Joyce Hecht, également de Montréal 19-21, 15-21, 23-21, 21-19 et 22-20. Larry Lee, de Vancouver, a gagné le simple masculin en triomphant de Derek Wall 21-18, 21-14 et 21-17. En doubles, Wall et Guy Germain de Montréal ont vaincu Lee et William Yee, l'ami de Vancouver pendant que Miles Hunnius et Hecht faisaient équipe pour gagner le double féminin. Mlle Hecht et Germain s'assurant aussi du championnat des doubles mixtes.

EDDIE FREUNDT a hier remporté le championnat européen des conducteurs de courses sous harnais à Recklinghausen, Allemagne. Deux conducteurs ont fini ex-aequo en 2e place, soit Nello Bellei, d'Italie, et Ernst Fischer, d'Autriche. Tous trois représenteront maintenant l'Europe au championnat mondial dont la grande finale sera disputée à notre piste Blue Bonnets le 19 avril prochain. On sait qu'Hervé Fillon représentera le Canada dans ce championnat mondial qui sera disputé en sept courses, dont six aux Etats-Unis avant la finale du 19 avril à Blue Bonnets.

KARLIMONT a hier gagné le Prix du Président de la République, doté de plus de 570,000 francs et assorti d'un sweepstake dont le gros lot était de 2,500,000 francs, à l'Hippodrome d'Auteuil, France. Le cheval Quitte ou Double a fini deuxième et Malino 11, troisième. La course a été fertile en incidents. En effet, sur les 25 chevaux qui se sont présentés au départ, cinq ont dû être arrêtés et six autres ont fait des chutes sur certains des 17 obstacles. Karlmont, 12 ans, s'est détaché après le dernier obstacle et l'a emporté facilement.

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

ASSURANCE "MOTO"
Pour renseignements
467-9311
861-5395
C.P. 266, Station Delorimier, Mtl
Québec 872-7186

... et une (accidentelle) détente bien méritée !

Au début de la deuxième période, Mickey Redmond, après un élan à l'emporte-cors, vint en collision avec Giacomin après que celui-ci lui eut volé un but. Et son arrêt réussi, Giacomin s'affaissa étourdi. Mais tel un véritable champion, il se releva bientôt pour se remettre à la belle tâche. Photo Le Devoir par DONATI

Un beau samedi pour les Expos

Pendant que Ron Fairly, qui remplaçait Rusty Staub, se signalait à Los Angeles en frappant un circuit qui permit aux As de l'Est de vaincre les As de l'Ouest au compte de 5-1 dans une joute spéciale au profit de la Conférence chrétienne du sud fondée par le regretté Martin Luther King, partie à laquelle 31,694 spectateurs assistèrent, les Expos de Montréal remportèrent deux victoires, samedi, contre les équipes "A" et "B" des Royals de Kansas City.

Dans la joute "A", Mack Jones frappa deux circuits, un double et un simple en quatre présences au marbre pour mener les Expos à un gain facile de 9-0.

Trois lanceurs, Joe Sparma (3 coups sûrs en 5 manches), Gary Waslewski (aucun coup sûr en deux manches) et Carroll Sembera (deux coups sûrs en deux manches), unirent leurs efforts pour infliger au Kansas City son cinquième blanchissage de la saison printanière d'entraînement.

Mike Hedlund accorda trois points et cinq coups sûrs dans les trois premières manches au Montréal. Coco Laboy fit compter deux points avec un simple dans la toute première manche pendant que le vétéran Fred Whitfield, à l'est-à-ouest des Expos, en faisait compter un autre dans la troisième avec un simple également.

Dans la quatrième manche, Dave Morehead accorda un simple bon pour deux points à Jose Herrera avant que Jones ne frappe ses circuits aux 7e et 8e manches, chacun ne produisant qu'un point chaque fois. Les Expos, après le circuit de Jones à la 7e, marquèrent deux autres points.

Dans la joute "B", qui ne dura que six manches et qui fut disputée samedi matin, le jeune lanceur gaucher de 19 ans des Expos, Balor Moore, n'accorda qu'un point et quatre coups sûrs en cinq manches tout en retirant sept frappeurs au bâton. Les Expos gagnèrent cette partie au compte de 6-3. Don Shaw accorda deux de leurs trois points aux Royals "B" dans la sixième manche alors que Bob Taylor frappa un circuit avec un coureur sur les sentiers.

Auparavant, Kevin Collins avait réussi un circuit bon pour trois points et Don Bosch un autre qui produisit un autre point.

Dans la joute "A", John Bateman continua de révéler sa bonne forme en produisant deux points avec un simple opportun dans la septième manche tout en se révélant excellent derrière le marbre.

A Los Angeles, c'est le lanceur Lew Krause qui fut victime du circuit de Fairly et qui en accorda aussi un à Ron Santo des Cubs de Chicago. C'est à la troisième manche et sur le tout premier lancer

de Krause que Fairly y alla de son circuit. Fait à signaler, Fairly se mérita le trophée qui était offert au "joueur le plus utile de la partie".

Jim "Mudcat" Grant chanta l'hymne national américain avant la joute pour ensuite accorder quatre coups sûrs aux As de l'Est dans la huitième manche.

La première balle fut lancée par Coretta King, veuve du célèbre ministre noir.

A Montréal, on a révélé que Ty Cline subira une intervention chirurgicale à Charleston, Caroline du Sud, aujourd'hui pour des troubles intestinaux. Cline a été admis à l'hôpital vendredi après avoir subi une série d'exams.

Entre-temps, Jim Fairly a été placé sur la liste des joueurs inactifs pour une période de 21 jours. Le voltigeur a été opéré pour un cartilage au genou le 3 mars dernier. Il est de retour en uniforme à West Palm Beach et retrouve graduellement sa forme grâce à de légers exercices physiques et de la course.

Chicago 1, Toronto 1,

Première période

1 - Toronto, Henderson (20), Keon 15:32

2 - Chicago, Martin (27), Pinder, Mohns 16:26

Punitions-Dorey T 1:36, Lev T, Pinder C 2:49, Martin C 6:59, Jarrett C 14:22, Quinn T 16:19.

Deuxième période

Aucun but

Punitions-Henderson T 2:23, Smyr C 8:29.

Troisième période

Aucun but

Punitions-Pulford T 9:27, Lancers

Chicago 11 13 10 - 34

Toronto 13 6 12 - 31

Gardiens - Esposito, Chicago; Edwards, Toronto.

Assistance: 16,485.

Los Angeles 4, Minnesota 2

1ère période

1 - Minnesota, Larose (21), O'Shea 0:14

2 - Minnesota, Goldsworthy (34), Johnston, Parise 12:33

Pun: Ravlich LA 5:05, Hoganson LA 10:52, Marotte LA 19:31.

2e période

Aucun but.

Pun: Monahan LA 2:58, Parise Minn, Marotte LA 4:25, Nanne Minn 7:18.

3e période

3 - Los Angeles, Goring (13), Flett, Duff 30:5

Flett, Duff 20:5

4 - Los Angeles, Lonsberry (19), Krake, Monahan 16:07

5 - Los Angeles, Lonsberry (5), Krake, Monahan 16:07

6 - Los Angeles, Duff (5), Flett, Goring 17:18

Pun: Marotte LA 3:55, 6:32.

Lancers: Minnesota 8 12 9 - 29

Los Angeles 6 15 12 - 33

Gardiens: Maniogo, Minnesota; DeJordy, Los Angeles.

Assistance: 7,118.

Détroit 5, Boston 5

1ère période

1 - Detroit, Mahovich (34), (Karlander) 2:54

2 - Boston, Stanfield (23), (R. Smith, McKenzie) 11:17

3 - Boston, Hodge (23), (Esposito, Orr) 16:46

Pun: Sternkowski D 25, Sanderson B 6:34, Sternkowski D, Orr B 9:13, Dea D 10:49, Harris D 15:09, Hodge B 17:20.

2e période

5 - Boston, Cashman (9), (Esposito, Hodge) 10:11

5 - Detroit, Howe (27), (Mahovich) 13:11

6 - Detroit, Delvecchio (18), (Mahovich) 13:42

7 - Detroit, Unger (40), (Mahovich, Sternkowski) 18:35

Pun: Brewer D 4:29, Sanderson B 17:13, Marotte B 18:06.

3e période

8 - Boston, Esposito (40), (Orr, McKenzie) 5:18

9 - Detroit, Sternkowski (21), Harris, MacGregor) 12:59

10 - Boston, Orr (31), (Esposito, D. Smith) 16:04

Pun: Harris D 5:00, Baun D 7:53, McKenzie B 8:25.

Punitions de banc pour Detroit 18:21.

Lancers: Detroit 12 15 8 - 35

Boston 15 13 21 - 49

Gardiens: Crozier, Detroit; Johnston, Boston.

Assistance: 14,835.

Pittsburgh 2, Philadelphie 1

1ère période

1 - Pittsburgh, Prentice (23), (Schock) 19:39

Pun: Watson P 7:06, Dornhoefer Ph, Morrison Ph, 10:11, Sather P 13:43.

2e période

2 - Pittsburgh, Sather (13), 1:14

3 - Philadelphie, Dornhoefer (26), (L. Hillman, Johnson) 9:55

Pun: Watson P, Dornhoefer Ph, 12:35, Woytowich P, Dornhoefer Ph 17:12.

3e période

Aucun but

Pun: Fleming Ph, Pratt P, Mauvais conduite 1:03.

Lancers: Pittsburgh 14 9 10 - 33

Philadelphie 12 7 11 - 30

Gardiens: Binkley Pittsburgh, Parent, Philadelphie.

Assistance: 14,606.

RON FAIRLY... un trophée !

TY CLINE... une opération !

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AÎME-RENAUD
ST-LÉONARD Md, 38
3 2 4 - 2 5 8 0

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTRÉAL - 866-9854

JACQUES CORRIVEAU
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
DESIGNER
1285 ST-ANDRÉ
MONTRÉAL 132
845-7592

LAURENT LAMY
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 - 737-1955

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc
7035 AVE DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
à devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

SAM GOLDWATER
avocat
31 OUEST, RUE ST-JACQUES - SUITE 400
Bureau: 845-3231
Soir: 739-2167

Des buts-cadeaux et une victoire 4-1 des Rangers

NEW YORK (Le Devoir) — Grâce à leur jeu combatif et à une offensive plus précise que celle de leurs rivaux, les Rangers de New York ont considérablement amélioré leurs chances de prendre part aux éliminatoires de fin de saison en triomphant, hier soir, des Canadiens de Montréal au compte de 4-1.

De nouveau, le gardien Ed Giacomin fut, comme samedi soir, la pierre d'achoppement des joueurs d'attaque du club montréalais.

Trois des cinq buts de la joute ont été de véritables cadeaux. Ainsi, Jean Ratelle marqua ses 30e et 31e buts

sans d'autre aide que celle que deux joueurs de défense du Canadien lui apportèrent.

Dans la 2e période, alors que Walt Tkaczuk le mettait en échec Jean-Claude Tremblay fit une passe arrière à tout hasard. Ratelle, qui venait de terminer une punition, reçut la rondelle et n'eut qu'à continuer sa route pour aller déjouer le gardien Rogatien Vachon. Et dans la troisième période, Jacques Laperrière commit l'erreur de passer devant son filet pour se faire aussitôt enlever le disque par un Ratelle aux aguets et le joueur de centre new-yorkais trompa de nouveau la vigilance de Vachon.

Quelques secondes avant la fin, ce fut au tour du gardien Giacomin de commettre une bévue. En voulant dégager le disque, il le passa à Henri Richard qui marqua aussitôt le seul et unique but du Canadien.

Les Rangers ont remporté leur précieuse victoire devant une foule enthousiaste qui a permis à l'équipe new-yorkaise d'établir un nouveau record saisonnier d'assistance, soit 635,067 spectateurs.

Boston 2, Détroit 2

1ère période

1-Boston: Awrey (3) Orr 6:55
2-Détroit: Unger (4) Connelly, MacGregor 15:48
Pun.: Hatoun 9:08, Orr 15:05, McKenzie, double mineure, Libett 16:26

2e période

3-Boston: Marcotte (9) Lorentz, Orr 8:03
Pun.: Stankowski 5:31, R. Smith 9:40, D. Smith 16:54

3e période

4-Détroit: Delvecchio (19) Mahovich, Howe 9:49
Pun.: Awrey 9:27

Lancers par:
Détroit 12 12 10-34
Boston 8 8 8-24
Buts: Edwards, Cheevers.
Assistance: 14,188.

St-Louis 5, Pittsburgh 5

1ère période

1-St-Louis: McDonald (23) Goyette, Roberts 2:05
2-Pittsburgh: Fonteyne (9) Brière, Prentice 8:00
3-Pittsburgh: Prentice (24) Brière, Fonteyne 8:49
4-St-Louis: Goyette (29) Anderson, McDonald 18:27
Pun.: Watson 2:23, Talbot 4:41, Goyette 7:13, Anderson (punition de banc au St-Louis) 7:44, Ecclestone et Brière 16:00, Anderson 18:40, Barclay Plager et Brière 19:08.

2e période

5-St-Louis: McCreary (14) Gray 6:42
6-Pittsburgh: Pratt (5) Sather, Harbaruk 10:01
7-St-Louis: Sabourin (28) Berenson, McCreary 15:18
8-Pittsburgh: Prentice (25) Sather, Kessel 18:27
Pun.: Pratt 5:07, Bill Plager 10:48, McCallum 14:26 et Bill Plager 17:39.

3e période

9-Chicago: Pinder (15) Pappin, Martin 0:21
2-Chicago: Pinder (16) Magnuson, Pappin 15:46
Aucune punition.

2e période

Aucun but.
Pun.: Dorey 1:15, Campbell (punition de banc au Chicago) 12:40, Dorey 17:42.

3e période

3-Chicago: Bobby Hull (35) Mikita, Mohs 7:45
4-Chicago: Bobby Hull (36) Pappin 16:47
Pun.: Spencer 6:15 et Maki 9:03.

Minnesota 8, Oakland 3

1ère période

1-Minnesota: Williams (14) Goldsworthy, Parisé 2:30
2-Minnesota: Collins (25) Reid 6:40
3-Oakland: Jarrett (11) Laughton 7:39
4-Oakland: Laughton (16) Jarrett, Ehman 12:13
Pun.: Jarrett 4:40, Gibbs 12:37 et mineure et majeure à 16:27, Laughton, majeure, 16:27.

2e période

5-Minnesota: Goldsworthy (35) Williams, Boivin 1:35
6-Minnesota: Larose (22) Grant 6:02
7-Minnesota: Collins (26) Cullen, Barlow 8:03
Aucune punition.

3e période

8-Minnesota: Lawson (9) Parisé 4:24
9-Oakland: O'Donoghue (5) Ingargield, Hampson 8:06
10-Minnesota: Larose (23) Lawson 9:53
11-Minnesota: Barlow (15) Cullen, Lawson 14:11
Pun.: D. Roberts 8:30 et Parisé 11:40.

Lancers:
Minnesota 7 13 12-32
Oakland 11 13 18-42
Gardiens: Worsley (M), Smith et Hodge (O).
Assistance: 7,494.

Trevino gagne mais Menne a bonne manne

MIAMI (PA) — Après avoir réussi un coup roulé de 12 pieds sur le 72e trou pour finir sur un pied d'égalité avec Lee Trevino, le jeune Bob Menne en a raté un de 3 pieds au deuxième trou d'une éliminatoire à résultat immédiat hier, pour perdre le premier prix de \$40,000 de l'omnium de golf American Airlines.

C'est après que Trevino en ait réussi un de 8 pieds que Menne, un inconnu qui n'avait gagné que \$5,500 en un an et demi sur le circuit américain jusqu'ici, a raté le coup roulé qui lui aurait permis de continuer la lutte.

Néanmoins, le jeune homme a touché le plus fort cachet de sa carrière en récoltant le deuxième prix de \$22,800.

Trevino et Menne jouèrent

tous deux 71, hier, pour finir ex-aequo à 274, soit 14 coups sous la normale du parcours de 6,923 verges du Miami Country Club.

Bobby Stanton, un Australien, a terminé en troisième place avec un total de 275 suivi de Dick Lotz à 277, Bruce Devlin, Chi Chi Rodriguez, Marty Fleckman et Frank Beard à 278.

La meilleure ronde de la journée d'hier, 65, a été réussie par Homero Blancas, ce qui lui a permis de finir avec 279 sur un pied d'égalité avec quelques autres.

Par sa victoire, Trevino est passé en tête du classement des golfeurs ayant gagné le plus d'argent sur le circuit jusqu'ici cette année. Il a déjà amassé des gains de \$77,000.

Les trois golfeurs canadiens qui participaient au tournoi ont ainsi terminé: Wilf Homeniuk, 286 et \$860; Al Balding, 287 et \$545; et George Knudson, 287 et \$545.

Quant à Gary Player, il a fini avec un total de 281 et a touché une bourse de \$3,000.

Lee Trevino, \$40,000
Bob Menne, \$22,800
Bobby Stanton, \$14,000
Dick Lotz, \$9,400
Chi Chi Rodriguez, \$6,925
Bruce Devlin, \$6,925
Frank Beard, \$6,925
Marty Fleckman, \$6,925
Orville Moody, \$4,800
R. J. Sikes, \$4,800
Homero Blancas, \$4,800
Pun.: Tardif 4:40, Hicks, MacNeil 6:01, Tardif, mineure, majeure, Swain 7:36, Zaine, Lapointe 11:12, Snell 18:25.
Voyageurs 8 12 4-24
Baltimore 13 5 14-32
Buts: Norris, Daley.
Assistance: 2,528.

1- Unser, 2- Unser ou tel frère, tel frère!

PHOENIX, Arizona — Al Unser a livré une lutte de tous les instants à son frère Bobby, samedi, et l'a finalement coiffé près du fil arrivée pour lui arracher la victoire dans les 150 milles de la course Jimmy Bryan réservée aux clubs automobiles des Etats-Unis.

Al Unser, sur Ford, a terminé avec 23 secondes d'avance sur son frère Bob dans cette course qui fut ponctuée d'une empiquée impliquant six voitures au 42e tour. Les deux frères étaient les seuls conducteurs à en être au même tour lorsqu'on fit voir le drapeau à damier pour la première fois.

Lloyd Ruby, de Wichita Falls, Texas, a terminé au troisième rang suivi de A. J. Foyt et Mike Mosley. La course était la première au calendrier des clubs automobiles pour les voitures de type Indianapolis.

Al Unser a récolté \$10,450 pour sa victoire tandis que Bob a dû se contenter d'une bourse de \$5,850 et Lloyd Ruby de \$3,950. Mario Andretti, qui courait également dans cette épreuve, a retiré sa voiture

Baltimore 2, Voyageurs 2

1ère période

1-Baltimore: Hicks Rivard 12:32
Pun.: Drouin 1:41, Rivard 8:12, Roberto 15:10, Montréal, banc service par Poirier 19:27.

2e période

2-Baltimore: Rivard Billows 1:46
3-Montréal: Houle Curtis 4:51
4-Montréal: Houle Drouin, Lapointe 19:01
Pun.: Lagace 3:12, 9:08, Drouin 3:12, mauvaise conduite 20:00, Cameron 18:45.

3e période

Aucun but.
Pun.: Tardif 4:40, Hicks, MacNeil 6:01, Tardif, mineure, majeure, Swain 7:36, Zaine, Lapointe 11:12, Snell 18:25.
Voyageurs 8 12 4-24
Baltimore 13 5 14-32
Buts: Norris, Daley.
Assistance: 2,528.

Bobby Hull déménagerait

TORONTO (PC) — Selon le journal Globe & Mail, l'as du hockey Bobby Hull quitterait l'Ontario pour aller vivre en Saskatchewan. Le quotidien torontois annonce qu'il établirait sa ferme d'élevage à Whitewood, Sask., 100 milles à l'est de Regina. Elle est actuellement située à Big Island près de Belleue, Ont.

"Je suis maintenant associé à Walter Horn, un éleveur de l'Ouest", aurait dit Hull, "et nous allons fonder un ranch Horn et Hull ou si vous préférez, H et H".

Baseball hors-concours SAMEDI

Montréal A 201 200 301 - 9 11 0
Kansas City A 000 000 000 - 0 5 1
Sparma, Waslewski 6, Sembera 8 et Bateman; Hedlund, Morehead 4, Johnson 5, Wright 8 et Paepke. Circuits: Jorez.

Montréal B 023 100 - 6 7 0
Kansas City B 010 002 - 3 7 1
Moore, Shaw 6 et Boccabella; Roker, Cisco 6 et Campanis. Circuits: Collins, Bosch et Taylor.

As de l'Est 001 100 030 - 5 9 0
As de l'Ouest 000 000 010 - 1 8 0
Seaver, Gibson 4, Jackson 7, Knowles 9 et McCarver, Brand; Wilson, Krausse 3, Downing 5 et Bench. Circuits: Fairly, Santos.

Ligue Nationale

SAMEDI HIER

Canadien 1, New York 1
Detroit 5, Boston 5
Chicago 1, Toronto 1
Pittsburgh 1, Philadelphie 2
Minnesota 2, Los Angeles 4

Boston 2, Detroit 2
Canadien 1, New York 4
Toronto 0, Chicago 4
St-Louis 5, Pittsburgh 5
Minnesota 8, Oakland 3

CLASSEMENT

SECTION EST

	PJ	G	P	N	BP	BC	PTS
BOSTON	73	38	16	19	267	207	95
CHICAGO	73	43	21	9	234	162	95
CANADIEN	73	37	20	16	235	184	90
DETROIT	72	37	20	15	226	184	89
NEW YORK	73	36	21	16	233	177	88
TORONTO	72	29	30	13	216	229	71

SECTION OUEST

	PJ	G	P	N	BP	BC	PTS
ST-LOUIS	73	35	27	11	218	176	81
PITTSBURGH	73	25	36	12	176	229	62
PHILADELPHIE	73	17	32	24	196	219	58
OAKLAND	73	21	39	13	162	237	55
MINNESOTA	73	16	35	22	213	254	54
LOS ANGELES	73	13	50	10	161	280	36

LORSQUE MARCEL DIONNE FAIT ÉQUIPE À LUI SEUL

par ROGER LABONTÉ

Le Canadien Junior n'est plus qu'un seul triomphe de la victoire dans la série éliminatoire qui l'oppose aux Black Hawks de St-Catharines. Hier soir, devant 10,856 spectateurs au Forum, les protégés de Roger Bédard ont récolté un troisième triomphe, cette fois au compte de 5 à 4. Victoire difficilement acquise, pour une fois, en raison des performances offensives et défensives de deux joueurs en particulier qui ont retenu l'attention du public: Marcel Dionne, le joueur de centre champion compteur de la Ligue Junior de l'Ontario, et le gardien George Hulme.

Dionne, totalement éclipsé dans l'ombre de son homologue Gilbert Perreault depuis le début de la série, est enfin sorti de sa coquille et il a fait voir pourquoi on le considère comme l'un des joueurs les plus prometteurs au pays.

Dionne n'a récolté qu'un but dans la défaite de son équipe mais il a préparé trois autres filets qui furent l'oeuvre de Duane Wylie et Clyde Simon (2 buts). C'est dire que s'il n'avait été de la partie, St-Catharines eût sans doute perdu... par blanchissage!

Le jeune joueur de centre volait littéralement sur la glace hier soir et son étoile n'a

perdu de son éclat qu'à l'occasion de ses quelques face-à-face avec "son égal" en talent, Gilbert Perreault. Seul Perreault, en effet, eut le mérite de contrer habilement les efforts soutenus de Dionne dans ce match. En passant plus loin le raisonnement, si Perreault de son côté n'avait été de la partie, Dionne eût sans doute brillé plus encore et permis à son équipe d'arracher un triomphe au jeune Tricolore.

Égal à ses performances coutumières, faites d'évolutions rapides et de passes savantes, le Tricolore s'est porté à l'attaque dès les premières minutes de la partie. Résultat, il prit l'avance d'un but grâce à... Perreault, aidé de Martin et Guindon. St-Catharines a rétabli l'équilibre avant la fin de la période lorsque Simon a tiré profit de la nonchalance momentanée d'un défenseur tricolore.

Parlant des défenseurs du Tricolore, tous à l'exception d'un, Turnbull parent solide dans l'ensemble, Turnbull s'est fait avoir tel un enfant d'école par Duane Wylie qui a marqué en troisième période. Quant à Jocelyn Guevremont, tout en se tirant habilement de situations difficiles à la vigile bleue, il a brillé éfanesment en trouvant le fond des

Collins, Bosch, Shaw, Jestadt à Buffalo

WEST PALM BEACH, Fla. (PA) — Les Expos de Montréal de la ligue de baseball Nationale ont hier cédé les joueurs de champ intérieur Kevin Collins et Gerry Jestadt, le voltigeur Don Bosch et le lanceur gaucher Don Shaw aux Bisons de Buffalo de la ligue Internationale.

Ils ont tous été prêtés sous option et pourront être rappelés.

L'alignement des Expos, une semaine avant le début de la saison, est maintenant réduit à 28 joueurs.

A St-Petersburg, les Mets de New York ont par contre annoncé qu'ils avaient cédé le champ intérieur Bobby Pfeil au club Tidewater, autre équipe de la ligue Internationale. Ils se sont aussi temporairement libérés du voltigeur Rod Gasper et de trois autres joueurs sans révéler pour le moment à quels clubs ils seront prêtés.

INSCRITS À B.B.

PREMIERE COURSE

TROT - A réclamer \$1,500

1-Foal Ball
2-Evergreen Pat
3-Chirped
4-Trader Midnite
5-Lady Mira
6-Soapy Mir
7-Wildwood Chris
8-Whispering
9-Myrtle
10-Topsy Lee D

BOURSE \$1,100

J.G. Lareau 3:1
Bergerson 7:2
P. Robillard
G. Gendron 9:2
H. Montroy 9:1
A. Grisé 6:1
R. Meilleur 7:1
M. Lachance 6:1
D. White 9:1

DEUXIEME COURSE

AMBLE - A réclamer \$2,000

4-Miss Beatrice
5-Scott Gyr
2-Rapid Sue
3-Away Kid
1-Houdaille
G. Bouverette 5:1
G. Filion 6:1
M. Gion 7:1
R. Montroy
Pas nommé 8:1
K. Kiamath Song
Aussi éligible
C. S. Grisé
R. Gendron

TOURNOI COURSE

AMBLE - A réclamer \$7,000

1-Armbro Jimmy
2-Devi Mir
3-Extra
4-Copper Duke
6-Federalist
5-Frankosa
7-Jean Richelieu

BOURSE \$2,000

G. Lachance 3:1
S. Grisé 7:2
C. Filion 4:1
A. Craig 9:2
A. Hanna 5:1
R. White 6:1
D. Larochelle 8:1

QUATRIEME COURSE

TROT - N.G. de \$2,500 en 69-70

3-Mr. Madison
9-Sandy Glen
2-Karen Mon
5-Quil Palmera
5-Scotty Hill
1-Pompey
6-Confused Mir
7-Northwood Fury
8-Mr. Spring Brook
Aussi éligible
Uncle Art
Jill Fede

BOURSE \$1,400

F. Leboeuf 3:1
M. Lefebvre 7:2
A. Hanna 4:1
L. Bergeron 8:2
D. White 5:1
P. Robillard 6:1
M. Picard 7:1
S. Grisé 8:1
M. Ricard 6:1
Aussi éligible
M. Turcotte
G. Lachance
J. Gendron

CINQUIEME COURSE

AMBLE - 3, 4 et 5 ans. N.G. de \$2,500 à vie

3-Glen's Star
3-Alex Watham
4-Mountain Bonanza

BOURSE \$1,400

A. Beaud 3:1
R. Grandmason 7:2
C. Crockett 4:1

SEPTIEME COURSE

AMBLE - A réclamer \$3,000

2-Marlen Spangler
3-Honest Frost
2-Dream Pilot
4-Admirable Pick
6-Worthy Lucia
3-Scrapped
4-Raven Best
2-Scott Jeff
8-Wee Mir

BOURSE \$1,200

I. Adin 3:1
V. Grisé 7:2
Pas nommé 4:1
G. Foley
G. Bouverette 5:1
G. Filion 6:1
M. Gion 7:1
R. Montroy
Pas nommé 8:1
L. St-Jacques
G. Gendron

HUITIEME COURSE

AMBLE - N.G. de \$5,000 en 69-70

2-Armbro Honest
1-A.C.S. Prince
3-Easter Dancer
7-Wana Steam
1-Mighty Hoot
1-Teilar Hammer
6-Wyneret Tom
3-Katie S.
5-Jonaro

BOURSE \$3,000

C. Pelletier 3:1
R. White 7:2
M. Lachance 4:1
J.P. Gauthier 9:2
S. Grisé 5:1
D. MacTavish 6:1
G. Bouverette 8:1

NEUVIEME COURSE

TROT - N.G. de \$10,000 en 69-70

3-Agna Duke
8-Marek Mir
7-Wana Steam
1-Mighty Hoot
1-Teilar Hammer
6-Wyneret Tom
3-Katie S.
5-Jonaro

BOURSE \$3,000

L. St-Jacques 3:1
A. Hanna 7:2
J. Hebert 4:1
G. Lachance 9:2
D. Beauchemin 5:1
G. Bardier 4:1
J.P. Gauthier 8:1
D. Gillis 8:1

DEUXIEME COURSE

AMBLE - A réclamer \$4,000

3-Nibble Leo

BOURSE \$1,500

M. Bouverette 3:1

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (05 du mot adjectif). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

ACHATS DE LIVRES

Grâce à notre "cercle littéraire" nous pouvons vous aider à constituer votre bibliothèque privée en **ésotérisme, occultisme, sexologie**, etc. Documentation gratuite sur demande.

Librairie du Vieux Montréal
451 St-Sulpice
Tel.: 844-6113
31-7-70

CHALET A VENDRE

Autoroute région Ste-Adele "Petite Suisse" plage, chaletneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski, \$14,650, terrain compris, J.N.S.O par mois. Tel.: 366-0884, 38-0

ALPINE (La Seigneurie) très grande sélection de terrains boisés et chalets au centre des Laurentides. Apprez 735-2791, laissez vos noms et adresses à l'opératrice, nous vous ferons parvenir photos, prix et route à suivre sans aucune obligation. 31-4-70

COURS PRIVÉS

ESPAGNOL: conversation, méthode de Madrid. Les cours seront donnés en collaboration avec groupement de loisirs, Centre de Montréal. S.V.P. téléphonez à 637-5937. 1-4-70

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

Groupe de citoyens a besoin d'un **COORDONATEUR (TRICE)**. Expérience dans l'animation sociale est essentielle. Le candidat(e) doit être bilingue. Habileté en administration. Écrire: Corporation des citoyens, 8175 rue Durocher, Montréal 303. 31-3-70

FEMME DEMANDEE

DAME DISTINGUEE

Disposant de quelques heures par jour ou de quelques jours par semaine, et qui aimerait augmenter son revenu, les candidates choisies reçoivent un entraînement complet. Écrivez en donnant détails à: Case 2, Le Devoir. 31-3-70

LOGEMENTS A LOUER

ST-BRUNO: logement neuf, 2 1/2 pièces meublées, chauffées, éclairées, centre-ville, libre immédiatement. Tel.: 653-6705 J.N.O.

PERSONNEL

Ne restez pas seul (e). Célibataires, veufs (ves), séparés (es). Pour informations: 384-6536. 4-4-70

Rencontres, but amical matrimonial, célibataires, veufs (ves) ou personnes seules. Venez vous inscrire à l'AGENCE DU BONHEUR ENRG 6365 Delormier. Pour rendez-vous 729-0680. 31-3-70

PROPRIETE A VENDRE

AHUNTSIC OUEST, cottage moderne, 8 pièces, 2 salles de bain, garage, portes-fenêtres donnant sur patio, proximité métro, école, cégep, église. \$26,000. Hypothèque \$18,000. Tel.: 334-6779 1-4-70

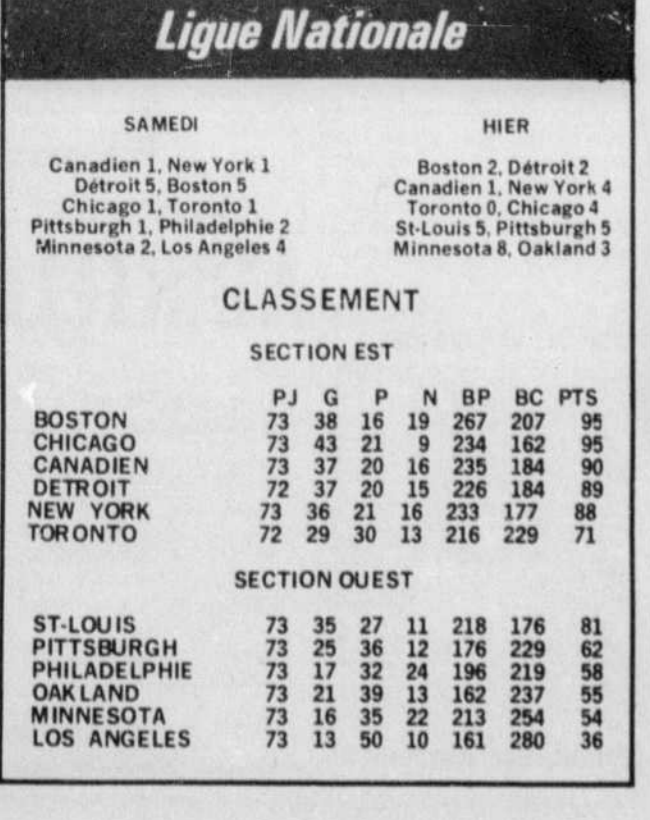
ST-VINCENT-DE-PAUL: bord de l'eau, bungalow 5 pièces, sous-sol fini, garage, terrain 100' x 135', \$20,000, comptant à discuter. Tel.: 661-3552. 6-4-70

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style.

DROLET ET TAILLEUR - SPECIALISTE

Habits et costumes sur mesure - 351 est, rue GUIZOT
Tel.: 388-2532



PAR UN BEAU JOUR DE PÂQUES, DE BELLES LAPINES! C'était l'Ambly du Lapin de Pâques à la troisième course, hier à la piste Blue Bonnets, et le conducteur Jean-Guy Lareau, qui gagna l'épreuve à la conduite de Black Sir, était en bonne compagnie dans le cercle du vainqueur, bien entouré de sept charmantes "lapines" du Play Boys Club de Montréal.

A VENDRE OU ECHANGER

ENSEIGNES COMMERCIALES: Achetés, vendus, échangés, loués, enseignes électriques de tous genres, neuves et reconditionnées. Garantie écrite. Bon prix. Enseignes Laurentides 435-0586. 6-4-70

BUREAUX A LOUER

LA CAISSE POPULAIRE DE L'IMMACULEE-CONCEPTION
1685 rue Parc Lafontaine (Rochel)
500 à 3,000 p.c.
● Idéal pour professionnels ou hommes d'affaires.
● Service de conciergerie.
● Ascenseur.
● Chauffés et éclairés.
Tel.: 524-3551 ou 525-4332

CHALET A LOUER

STE-AGATHE, luxueux chalets Suisses (lancé montage), 3 1/2, chauffés, cheminée pierre antique, toit cathédrale en poutres, meubles Thibault, terrasse paysagée. Équitation, piscine. Semaine, saison-entée. Tel.: 256-6825, fin de semaine 254-6728. 18-4-70

Science et condition humaine CENT ANS DE PROGRÈS

par le docteur ESCOFFIER-LAMBIOTTE

PARIS (Le Monde) — "Je n'ai pas confiance en la science parce que je ne vois pas de quelle façon elle a servi à améliorer la condition humaine. Notre vie est plus confortable. Mais a-t-elle davantage de sens?"

Cette question, posée par un intellectuel américain dans un récent numéro d'Impact (revue de l'Unesco) consacré à "La science vue par les profanes", traduit une opinion très largement répandue et témoigne à la fois d'une navrante ignorance et d'une confusion non moins navrante entre la science, d'une part, et l'usage qu'en ont fait certains technocrates, d'autre part.

Si les hommes d'aujourd'hui s'interrogent sur le sens que pourrait avoir leur vie, c'est parce qu'ils ne savent pas que cette vie, est, en elle-même, un don admirable de la connaissance, fruit d'une lutte obstinée de l'intelligence humaine contre la fatalité naturelle.

S'ils mesurent mal le rôle qu'a joué la science dans l'amélioration de la condition humaine, c'est parce qu'ils ont oublié ce que fut durant des siècles et pour des milliards d'hommes cette condition, sa cruauté et son injustice foncière. L'enfant qui naissait au temps de la suprématie romaine pouvait escompter une durée moyenne de vie de dix-huit ans. Cette espérance atteint aujourd'hui soixante et onze ans chez l'homme, soixante-dix-sept ans chez la femme aux États-Unis.

Les "vieillards" de la Renaissance étaient tous des "eupatrides ou des bien-nés": la richesse, l'éducation, le confort, étaient jusqu'au milieu de notre siècle la seule protection contre l'injustice et la fatalité de la maladie et de la mort; la durée moyenne de vie que pouvaient escompter à leur naissance la minorité des biens-nantis était trois fois plus longue que celle des autres, moins favorisés par la naissance et la fortune.

Les sexagénaires d'aujourd'hui se répartissent presque également dans toutes les couches de la population, et la science a remporté ainsi sur la plus lourde et la plus intolérable des inégalités sociales une victoire à laquelle aucune doctrine politique n'eût pu prétendre.

Cette augmentation et cette égalisation impressionnantes de l'espérance de vie se sont accompagnées (et découlent pour une bonne part) d'une diminution non moins impressionnante de la mortalité infantile, qui est passée, en un siècle, de 40% à 2,2%.

Un enfant sur deux nés sous la Révolution mourait avant d'avoir atteint sa majorité; deux sur cent connaissent ce sort aujourd'hui.

C'est bien à la science, à sa patiente emprise sur l'inductible, aux victoires successives remportées sur l'ignorance, que l'homme de notre temps doit de connaître non plus une survie aléatoire mais la plénitude d'une vie sur laquelle il a, en effet, tout le loisir et toute la

liberté de s'intéresser.

L'ascension irrésistible de la vie, le recul de la mort infantile, se déroulent depuis un siècle sur le jaillissement continu de la connaissance.

Jenner, avec cent ans d'avance, montre le 14 mai 1796 que l'on peut immuniser un être, l'armer contre une maladie redoutable (la variole) en lui faisant contracter une maladie voisine mais bénigne.

Pasteur élargit le 6 juillet 1885 le concept encore confus de la "vaccination" à la primauté d'une doctrine intellectuelle remarquablement féconde. Les anatoxines, les vaccins contre la diphtérie et le tétanos (1924), le B.C.G. contre la tuberculose (1921), les vaccins contre la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole et, cette année, la rubéole et les oreillons, jalonnent l'épopée pastorière.

À la même époque, Röntgen (1895) et les Curie (1898) découvrent respectivement les rayons X et le "radium". Le premier diagnostic radiologique est présenté au monde en 1910. En 1900, le premier cancer est guéri par ces rayonnements jusqu'alors inconnus.

L'"insuline" est découverte en 1921, sa synthèse est accomplie en 1963; les diabétiques (ils sont des millions) échappent dorénavant à une mort jadis inéluctable.

En 1942, l'action des "sulfamides" hypoglycémisants permet de traiter (par comprimés et non plus par piqûres) certains cas de diabète de l'adulte. Les "groupes sanguins" (A, B, O) avaient été découverts en 1901; les transfusions devenaient possibles, mais ce n'est qu'en 1941 que le sous-groupe Rhésus est identifié, puis reconnu comme responsable de la mort de milliers d'enfants dans le sein de leur mère; et depuis 1968, une méthode préventive permet de prévoir, à brève échéance, la disparition de ces drames.

En 1929, Fleming observe une moisissure qui détruit les cultures microbiennes. En 1943 s'ouvre à la thérapeutique le règne des "antibiotiques", qui permettent de sauver, comme l'avaient fait auparavant les vaccinations, des millions de vies humaines et qui, après les sulfamides, apportent à la lutte contre les maladies infectieuses une arme dont elle était jusqu'alors dépourvue. En 1939, une hormone sécrétée par les glandes surrénales est isolée; en 1948, l'utilisation clinique de la "cortisone" montre la puissance de son action anti-inflammatoire et l'étendue de ses applications aux maladies humaines, rhumatisme en tête.

En 1942, à la suite d'une longue série de travaux pharmacologiques remarquables, les antihistaminiques connaissent leurs premières utilisations en thérapeutique. Dix ans plus tard, certains de leurs dérivés se révèlent prodigieusement efficaces pour le traitement des affections mentales, notamment pour calmer l'agitation anxieuse. C'est l'aube de la

chimiothérapie des maladies mentales, la fin de l'univers carcéral réservé jusqu'alors aux aliénés, l'aube surtout d'une lente et difficile élucidation de la trame chimique de l'esprit.

En 1959, la première transplantation rénale est réussie, et la mise au point du rein artificiel ouvre à des centaines de milliers de jeunes urémiques un espoir de survie.

En 1952, un vaccin efficace contre la poliomyélite signait l'arrêt de mort de l'une des maladies les plus meurtrières du monde occidental et couronnait, après quatorze ans, la "marche des centimes" entreprise par le peuple américain tout entier.

En 1960, la mise au point du vaccin antipolio absorbable par la bouche permettait d'étendre au monde entier, et dans des conditions de commodité incomparables, la protection contre ce fléau.

Peu après, un vaccin contre la "rougeole" ouvre au "tiers monde" l'espoir de voir disparaître la cause la plus importante — et de loin — de mortalité du petit enfant.

En 1960, les contraceptifs chimiques découverts dix ans auparavant par deux Américains sont, pour la première fois, mis à la disposition des femmes. La grossesse n'est plus une fatalité et «la contraception est désormais ressentie comme un droit et une liberté», comme le souligne le rapport français du haut comité consultatif de la population et de la famille.

En 1966, l'efficacité remarquable d'une substance banale, la L-Dopa, contre la maladie de Parkinson est signalée aux États-Unis. Les hôpitaux universitaires français disposent depuis peu des premiers lots de ce produit, qui sera bientôt accessible à tous.

En 1966 aussi, une enzyme, la L-Asparaginase, dont l'action sur les cellules cancéreuses avait été découverte en 1953, est, pour la première fois, utilisée avec succès dans le traitement d'une leucémie aiguë. Chaque cure revient, à l'époque, à 250.000 francs lourds. L'aide privée, l'industrie, le génie des chercheurs et des médecins conjuguent leurs efforts pour en étendre la diffusion.

À la fin de l'automne 1967, la première transplantation cardiaque est annoncée au monde. Les premiers cœurs artificiels font l'objet de recherches toujours en cours.

Dans le même temps, un mode de prévention hautement original contre les méfaits de l'incompatibilité Rhésus entre mère et enfant est découvert: 80.000 femmes pourront en bénéficier en France cette année.

En 1969 enfin, l'Amérique entreprend un gigantesque effort de vaccination contre la rubéole, non pour protéger les enfants de cette affection bénigne, mais pour éviter les anomalies graves qu'elle peut entraîner lorsqu'elle frappe le fœtus au sein de la mère.

Le jaillissement précipité des découvertes durant cette dernière décennie n'est pas le fait du hasard, mais le fruit d'une patiente accumulation, tout au long de ce siècle, de connaissances fragmentaires. Cette "effervescence scientifique" devrait se poursuivre, à un rythme plus rapide encore, dans les années à venir, et l'on peut prévoir que les échecs ou les inconnues que sont encore, pour la médecine, les maladies (ou virus, les processus immunologiques (ou défenses naturelles ou celles du système nerveux, les maladies cardio-vasculaires, le développement du petit enfant et les cancers) feront l'objet, dans le monde entier, d'efforts nouveaux et dont l'on peut dès à présent deviner l'enjeu.



Un violent tremblement de terre a durement frappé la Turquie samedi soir. Le séisme a provoqué au moins 583 morts, plus de 2.000 blessés et des milliers de sinistrés dans la province de Kutahya. Les pluies diluviennes et les nombreuses crevasses ont beaucoup nui à l'arrivée des secours. (Téléphoto AP)

La correspondance Beaulieu-Benson

Ottawa défend son refus de céder les \$200 millions réclamés par le Québec

OTTAWA (d'après PC) — Le différend entre Québec et Ottawa au sujet de la réclamation par la province d'un montant de \$200 millions perçu par le fédéral a franchi une autre étape vendredi par la publication des lettres que se sont échangées à ce propos le ministre des finances du Québec, M. Mario Beaulieu, et son homologue fédéral, M. Edgar Benson.

Québec soutient que le gouvernement fédéral devrait retourner au gouvernement provincial la somme de \$200.000.000 qu'il a perçue au milieu de l'année 1970 en vertu d'une surtaxe de 2% au chapitre de l'impôt sur le revenu.

Dans une lettre en date du 25 février, M. Beaulieu justifie la requête du Québec par le besoin de créer des politiques fiscales susceptibles de remédier aux disparités régionales.

La surtaxe de deux pour cent, dit-il, était une mesure anti-inflationniste destinée à compenser les déboursés gouvernementaux pour le plan d'assurance-frais-médicaux. "Mais l'inflation n'a pas existé vraiment au Québec en 1969. L'imposition d'une taxe additionnelle aussi importante, sans services additionnels, était une erreur en 1969, compte tenu de la situation économique du Québec."

De plus, puisque le gouvernement du Québec a décidé de ne pas adhérer au plan d'assurance en 1969, et, par conséquent, n'a pas bénéficié de la part des dépenses payées par

le fédéral, la province, en réalité, a contribué à garnir le surplus budgétaire fédéral.

"Il y a donc une partie importante de votre surplus budgétaire qui ne provient pas d'une décision que vous avez prise, mais bien d'une décision que nous avons prise."

"L'état de l'économie du Québec ne justifiait pas une ponction fiscale additionnelle en 1969. Il faut retourner cette somme aux contribuables québécois, si on ne veut pas le retourner au gouvernement du Québec."

Finalement, l'assèchement de cette source d'impôt a privé la province de ces revenus pour elle-même.

Dans sa réponse en date du 26 mars, M. Benson déclare qu'Ottawa ne saurait verser au Québec les \$200 millions perçus dans cette province depuis le début de 1969 via l'impôt de progrès social car cet impôt a été créé non seulement pour défrayer le programme d'assurance-soins médicaux mais aussi pour couvrir les frais d'autres programmes d'assistance sociale, d'aide à l'éducation et pour permettre à Ottawa d'obtenir un surplus dans le cadre de sa politique anti-inflationniste. M. Benson affirme d'ailleurs être surpris de la lettre de M. Beaulieu car Ottawa avait déjà donné des réponses claires et précises à ce sujet.

M. Benson précise en outre que le gouvernement fédéral était fermement décidé à enregistrer un surplus et que si le Québec, ou d'autres provinces, avaient adhéré plus tôt au régime d'assurance-soins médicaux, il aurait modifié son budget en conséquence, impliquant par là une compression additionnelle des dépenses fédérales dans d'autres secteurs. Le ministre laisse même entendre que le Québec et les provinces qui l'auraient imité auraient pu bénéficier de "rajustements fiscaux".

M. Benson n'est pas d'accord non plus avec son homologue québécois lorsque celui-ci soutient que la province a pris une sage décision du point de vue économique en retardant son adhésion au programme d'assurance-soins médicaux. M. Benson regrette vivement que les citoyens du Québec aient été privés de ce service durant dix-huit mois.

Le ministre fédéral s'étonne aussi de ce que M. Beaulieu puisse écrire que "l'inflation n'a pas existé vraiment au Québec en 1969" et se dit convaincu que "les citoyens de la province auront de la difficulté, comme moi, à accepter ce point de vue". Citant le Bureau fédéral de la statistique, il a souligné que les prix à Montréal avaient augmenté de 3,2% de février 1969 à février 1970.

Il note ensuite la gamme des transferts fiscaux que le Québec a reçus du fédéral pour réclamer son expansion économique et combattre le chômage.

Ces transferts se chiffrent à \$1.350.000.000 en 1970-71, soit une hausse de 147% au cours des cinq dernières années. Les transferts pour l'exercice 1970-71 équivalaient à environ le tiers du budget du gouvernement provincial. Au chapitre de la seule péretation, le Québec recevra d'Ottawa de \$420 à 440 millions, comparativement à \$155 millions en 1966-67.

M. Benson rappelle que les dépenses budgétaires "per capita" du gouvernement québécois dépassaient celles de l'Ontario ou de la Colombie britannique, où pourtant le revenu personnel des citoyens est plus considérable. Il laisse entendre que si notre province peut ainsi continuer de vivre au-dessus de ses moyens, c'est grâce aux programmes fédéraux comme ceux de la péretation et de l'aide régionale.

Au sujet du fédéralisme, M. Benson a soulevé deux points.

Premièrement, "nous n'accepterions jamais le principe selon lequel tous les revenus perçus par le gouvernement fédéral dans une province doivent être dépensés dans cette même province, puisqu'un tel principe détruit un des principaux avantages du fédéralisme".

Cet avantage fait que les provinces les plus pauvres, comme le Québec, en participant aux arrangements fiscaux entre les deux niveaux de gouvernement, peuvent, en réalité, être subventionnées par les provinces les plus riches.

Si le fédéral acceptait de retourner des revenus à une province qui en fait la demande, il détruirait les chances du gouvernement central de combattre les disparités régionales.

M. Benson a ensuite souligné que le gouvernement d'Ottawa est déterminé à imposer une présence fédérale au Québec, en participant directement à la vie de la province.

Le ministre fédéral a noté que le gouvernement central songe à faire des investissements de l'ordre de \$300.000.000 à \$400.000.000 en 1970, dans la province de Québec.

Parlant du surplus fédéral, M. Benson affirme qu'il est le résultat d'une planification et non le fruit du hasard. Il a fallu pour l'obtenir adopter des mesures impopulaires, comme des hausses d'impôt et des coupures dans les dépenses. Un transfert supplémentaire d'argent aux provinces pourrait avoir deux effets pour Ottawa, la disparition du surplus budgétaire ou une plus forte compression des dépenses. La première conséquence est inacceptable étant donné les impératifs de la lutte à l'inflation. La deuxième n'est pas plus car elle implique que les dépenses du gouvernement central sont moins importantes que celles des provinces, ce qui est contraire au principe fondamental selon lequel "chaque gouvernement dans un système fédéral, doit être responsable

de ses propres décisions d'imposer et de dépenser et doit être directement responsable de ses décisions aux contribuables et au corps électoral".

M. Benson ajoute qu'une nouvelle cession d'impôts aux provinces ne réglerait pas la situation puisque depuis dix ans à mesure que le gouvernement fédéral a réduit son champ d'imposition ou augmenté ses paiements de péretation au bénéfice des provinces, celles-ci ont augmenté leurs dépenses au-delà des recettes supplémentaires et se sont endettées davantage. Si ceci se répétait, l'inflation se trouverait stimulée et il en résulterait des conséquences désastreuses pour le pays tout entier. Techniquement d'ailleurs, une cession de points d'impôt n'est pas à l'avantage d'une province dont le revenu par habitant est au-dessus de la moyenne canadienne, comme c'est le cas pour le Québec.

Taizé annonce la convocation d'un concile pour la jeunesse

TAIZÉ (AFP) — Le frère Roger Schutz, prieur de Taizé, communauté protestante à vocation oecuménique, a annoncé, dimanche soir, devant deux mille jeunes chrétiens la convocation d'un concile de jeunes.

Les modalités de ce concile, les dates et le lieu de réunion restent encore à déterminer. Mais dès maintenant les

jeunes vont animer des réunions par petits groupes dans leurs pays respectifs pour se pénétrer de l'esprit oecuménique.

Ce concile sera la réponse de la jeunesse engageant toutes ses énergies pour rendre la terre habitable, pour ouvrir des voies de réconciliation afin que l'homme ne soit plus victime de l'homme.

Économisez 5% Offre valable jusqu'au 30 avril seulement

Vous avez jusqu'au 30 avril pour remplir, poster votre déclaration d'impôt et payer le montant normal. Mais, hâtez-vous de vous y mettre, car le temps passe et, après le 30 avril, nous sommes obligés de vous compter 5% de pénalité sur le retard. Vous devriez maintenant avoir reçu votre formule personnelle d'impôt, votre Guide et l'enveloppe de retour. (Si non, vous en trouverez dans tous les bureaux de poste). Votre employeur devrait aussi vous avoir remis vos feuillets T4. Ce n'est pas tout. Ajoutez-y tous vos autres feuillets concernant vos revenus et exemptions s'y rapportant. Rappelez-vous que votre rapport posté à temps, c'est de l'argent en mains!

**le truc,
c'est de consulter
le guide**
(ou nos conseillers)

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL
1, rue Jean-Pierre Côté, ministre

Vous avez jusqu'au 30 avril pour remplir, poster votre déclaration d'impôt et payer le montant normal. Mais, hâtez-vous de vous y mettre, car le temps passe et, après le 30 avril, nous sommes obligés de vous compter 5% de pénalité sur le retard. Vous devriez maintenant avoir reçu votre formule personnelle d'impôt, votre Guide et l'enveloppe de retour. (Si non, vous en trouverez dans tous les bureaux de poste). Votre employeur devrait aussi vous avoir remis vos feuillets T4. Ce n'est pas tout. Ajoutez-y tous vos autres feuillets concernant vos revenus et exemptions s'y rapportant. Rappelez-vous que votre rapport posté à temps, c'est de l'argent en mains!

**le truc,
c'est de consulter
le guide**
(ou nos conseillers)



↓ on peut vaincre le cancer ↓

société canadienne du cancer

plus de
250 ans de
tradition française

**COGNAC
MARTELL**

EN VENTE DANS LES
MAGASINS DE LA R.A.O.

★★★ 12 oz / 124cl — 25 oz / 124cl

MEDAILLON VSOP: 124 F
CORDON BLEU: 124 H

REPRÉSENTÉ AU QUÉBEC PAR

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
D'IMPORTATION**

POUR INFORMATION: T.61. 932-7249